

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electronic Information Technology Professional Srv
Div/Div des srv professionnels en technologie de
l'information électronique
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Portage III 0A1 - 1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS		
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-055605/F		Date 2014-02-21
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-055605		Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier 003ei.EN578-055605	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EI-003-27169		
Date of Original Request for Supply Arrangement		2014-02-14
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-14		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Benoit(003ei), Real		Buyer Id - Id de l'acheteur 003ei
Telephone No. - N° de téléphone (819) 934-4667 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-7827	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

MODIFICATION N° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

A: MODIFICATIONS #1 ET #2

A:

MODIFICATION # 1

La présente modification sert à insérer la 'demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement' en français seulement.

MODIFICATION # 2

L'annexe A, en français et en anglais, sont jointes à la modification #1.

**DEMANDE D' ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA) PORTANT SUR
LA PRESTATION DE
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT) À
L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Ce document constitue une invitation à soumissionner pour des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) portant sur la prestation de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).

Les fournisseurs en mesure de satisfaire aux exigences de cette invitation à soumissionner sont invités à déposer une soumission. Ce document permet aussi aux soumissionnaires titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) suite à la dernière invitation à soumissionner de soumissionner pour des catégories, paliers, niveaux de compétence, régions et zones métropolitaines supplémentaires. Seuls les fournisseurs qualifiés pour les régions, zones métropolitaines, paliers, catégories et niveaux de compétence pertinents au moment de la définition des besoins individuels seront admissibles à fournir les services demandés.

Deux nouvelles catégories ont été ajoutées au volet 5 des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), Services de gestion de projets : P.13, chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI, et P.14, examinateur indépendant du projet de TI.

Des changements ayant une incidence sur la méthode d'approvisionnement pour les SPICT sont mis en œuvre dans le cadre de cette invitation à soumissionner. Les fournisseurs doivent comprendre l'importance de lire intégralement ce document ainsi que tous les documents afférents dont il est fait mention. En déposant une soumission, les soumissionnaires reconnaissent qu'ils sont d'accord avec le processus décrit dans le présent renouvellement de l'invitation à soumissionner. Les fournisseurs ayant des questions ou des commentaires à propos de la présente invitation à soumissionner peuvent les adresser à l'autorité responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dont le nom figure dans cette invitation à soumissionner. Le processus régissant les demandes de renseignements est décrit dans l'élément I de ce document. Aucune soumission ne peut être modifiée après la date de dépôt des soumissions. Il est donc essentiel que les fournisseurs s'assurent de bien comprendre les exigences de cette invitation à soumissionner avant de déposer une soumission.

REMARQUE : Veuillez prendre note qu'il n'est plus possible de se qualifier pour la composante des offres à commandes. Tous les efforts ont été déployés afin d'éliminer toute référence aux offres à commandes dans le document. Toute référence restante a été laissée afin de veiller à la continuité du document. La composante des offres à commandes de la méthode d'approvisionnement des SPICT fera l'objet d'un nouveau processus concurrentiel intégral en janvier 2015.

**DEMANDE D' ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA) PORTANT SUR
LA PRESTATION DE
SERVICES PROFESSIONNELS EN INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT) À
L'ENSEMBLE DES MINISTÈRES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

TABLE DES MATIÈRES

ÉLÉMENT I – DEMANDE DE SOUMISSIONS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Avis de communication
5. Termes clés

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - demande de soumissions
4. Lois applicables
5. Ancien fonctionnaire - Avis
6. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Avis

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Viabilité financière

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'adjudication d'un arrangement en matière d'approvisionnement

Pièce jointe A	Profil du soumissionnaire/Module du fournisseur du Système des services professionnels centralisés (SSPC) - Inscription
Pièce jointe B	Évaluation technique de l'offre à commandes <i>Laissez en blanc intentionnellement</i>
Pièce jointe C	Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement
Pièce jointe D	Évaluation financière de l'offre à commandes <i>Laissez en blanc intentionnellement</i>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- Pièce jointe E Attestations/Module du fournisseur du SSPC - Collecte de composante de données (CCD)
- Pièce jointe F Modèle de réponse technique/Module du fournisseur du SSPC - CCD
- Pièce jointe G Modèle de réponse financière/Module du fournisseur du SSPC - CCD *Laissez en blanc intentionnellement*
- Pièce jointe H Instructions uniformisées - Besoins concurrentiels -
Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

ÉLÉMENT II : ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT, MODÈLE UNIFORMISÉ D'INVITATION À SOUMISSIONNER ET DE CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

PARTIE 6A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)

1. Arrangement
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement
5. Responsables
6. Clients / utilisateurs désignés
7. Ordre de priorité des documents
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Suspension ou annulation de la qualification par le Canada
11. Attestation du statut d'entreprise autochtone
12. Livraisons à effectuer en dehors d'une zone visée par une ERTG
13. Considérations d'ordre environnemental
14. Déplacements et séjours
15. Régions, zones métropolitaines, bureaux à locaux

PARTIE 6B INVITATION À SOUMISSIONNER

1. Documents d'invitation à soumissionner
2. Processus d'invitation à soumissionner

PARTIE 6C EXEMPLE DE CLAUSES DU CONTRAT

1. Généralités

Annexe A	AMA	Exigences en matière de services
Annexe B	AMA	Listes de vérification des exigences (génériques) relatives à la sécurité
Annexe C	AMA	Modèle de rapport trimestriel d'utilisation
Annexe D	AMA	Formulaire sur la satisfaction de la clientèle
Annexe E	AMA	Catégories admissibles

ÉLÉMENT I DEMANDE DE SOUMISSIONS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. INTRODUCTION

Cette invitation à soumissionner comporte deux éléments : une demande de soumissions, et un arrangement en matière d'approvisionnement.

(a) Élément I – Demande de soumissions

La demande de soumissions est divisée en six parties et en pièces jointes, comme suit :

Partie 1 : Renseignements généraux : offre une description générale du besoin;

Partie 2 : Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions relatives aux clauses et aux conditions de la demande de soumissions;

Partie 3 : Instructions pour la préparation des soumissions : fournit aux soumissionnaires les instructions relatives à la préparation d'une soumission répondant aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 : Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels les soumissionnaires doivent répondre, les exigences en matière de sécurité, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 : Attestations : comprend les attestations à fournir;

Les pièces jointes sont les suivantes :

Pièce jointe A Profil du soumissionnaire/Module du fournisseur du SSPC - Inscription

Pièce jointe B Évaluation technique de l'offre à commandes *Laissez en blanc intentionnellement*

Pièce jointe C Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Pièce jointe D Évaluation financière de l'offre à commandes *Laissez en blanc intentionnellement*

Pièce jointe E Attestations/Module du fournisseur du SSPC - CCD

Pièce jointe F Modèle de réponse technique/Module du fournisseur du SSPC - CCD

Pièce jointe G Modèle de réponse financière/Module du fournisseur du SSPC - CCD
Laissez en blanc intentionnellement

Pièce jointe H Instructions uniformisées - Besoins concurrentiels - Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement et demande d'offres à commandes

(b) Élément II - Arrangement en matière d'approvisionnement (AMA)

L'arrangement en matière d'approvisionnement est divisé en trois parties et en annexes, comme suit :

Partie 6A : Arrangement en matière d'approvisionnement : inclut l'arrangement en matière d'approvisionnement et les clauses et conditions applicables;

Partie 6B : Invitation à soumissionner : inclut les instructions relatives au processus d'invitation à soumissionner dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement;

Partie 6C : Modèle de clauses du contrat subséquent : inclut des renseignements généraux sur les conditions qui s'appliqueront à tout contrat conclu suite à un arrangement en matière d'approvisionnement.

Les annexes comprennent :

Annexe A	AMA	Exigences en matière de services
Annexe B	AMA	Listes de vérification des exigences génériques relatives à la sécurité
Annexe C	AMA	Modèle de rapport trimestriel d'utilisation
Annexe D	AMA	Formulaire sur la satisfaction de la clientèle
Annexe E	AMA	Catégories admissibles

2. SOMMAIRE

2.1 Cette invitation à soumissionner constitue une demande de soumissions visant à répondre aux besoins du Canada en matière de fourniture de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) (ci-après les « services ») à différents endroits du Canada, à l'exception des régions visées par une entente sur les revendications territoriales globales.

Chaque soumission pourrait donner lieu à un arrangement en matière d'approvisionnement. Tous les fournisseurs en mesure de satisfaire aux exigences de cette invitation à soumissionner sont invités à déposer une soumissions pour les services comprenant une proposition d'arrangement en matière d'approvisionnement.

2.2 Volets

Les services comprennent les volets suivants :

- Volet 1 Services d'application
- Volet 2 Services de géomatique
- Volet 3 Services de GI-TI
- Volet 4 Services de gestion des opérations
- Volet 5 Services de gestion de projet
- Volet 6 Services de cyberprotection
- Volet 7 Services de télécommunications

Chaque volet est ensuite divisé en catégories de ressources individuelles (les « catégories »).

Les soumissions seront évaluées en fonction « de la catégorie et du volet ». Il n'est pas nécessaire de soumissionner pour tous les volets ou pour toutes les catégories pour recevoir un instrument. Par conséquent, si un soumissionnaire souhaite soumissionner pour fournir des services dans une seule catégorie ou un seul volet, il peut le faire. Il n'est pas obligatoire de soumissionner pour l'ensemble des catégories ou des volets pour qu'un instrument soit émis; toutefois, si une réponse minimale est requise pour être retenu pour une catégorie/un volet, cette réponse doit faire partie de la soumission.

2.3 Clients / Utilisateurs désignés

Tout instrument subséquent peut être utilisé par tout ministère ou organisme ou encore toute société d'État du gouvernement fédéral mentionnés dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, telle que modifiée de temps à autre, ou par toute autre partie au nom de laquelle Travaux publics et Services gouvernementaux Canada peut être autorisé à agir de temps à autre en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* (chacun constituant un « client » ou un « utilisateur désigné »).

2.4 Période des instruments

Les arrangements en matière d'approvisionnement resteront valides pendant une période de 18 mois ou jusqu'à ce que le Canada ne les considère plus comme avantageux. La période pour attribuer des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement commence à la date de début de l'arrangement en matière d'approvisionnement

2.5 Invitation à soumissionner

L'objectif de la présente invitation à soumissionner est de permettre aux nouveaux fournisseurs de devenir préqualifiés selon le palier, la région, la région métropolitaine, le volet ou la catégorie appropriés. Un « fournisseur existant » est un fournisseur qui a été préqualifié; qui détient une offre à commandes (OC) ou un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) à la date de clôture des soumissions; qui est en règle; et dont les données sont déjà dans le module de recherche du portail électronique des services professionnels centralisés utilisé par les ministères fédéraux.

La présentation d'une soumission dans le cadre de cette mise à jour trimestrielle de l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT est facultative.

Les fournisseurs existants peuvent présenter une soumission seulement s'ils souhaitent l'ajouter à leurs compétences existantes (p. ex. palier, région, région métropolitaine, volet ou catégories).

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour un arrangement en matière d'approvisionnement en tout temps, pendant toute la période de la présente invitation à soumissionner.

Prenez note que si un soumissionnaire présente une soumission dans le cadre de la présente invitation à un trimestre donné, son accès au CCD sera verrouillé pour le trimestre suivant ou jusqu'à ce que les évaluations soient achevées et les résultats affichés.

Cette mesure n'aura pas d'incidence sur les résultats des recherches effectuées pour un arrangement en matière d'approvisionnement d'un fournisseur existant.

Par exemple :

P1 : en tout temps, dans la période entre le 1^{er} février et le 31 mars, un fournisseur peut présenter une soumission.

P2 : pour la période du 1^{er} avril au 30 juin, les évaluations des soumissions du 1^{er} trimestre sont traitées.

P3 : en juillet, les résultats du 1^{er} trimestre sont affichés dans le module de recherche du portail en ligne des services professionnels centralisés, utilisé par les ministères

fédéraux. Les soumissionnaires du 1^{er} trimestre peuvent maintenant avoir accès à leurs données dans le CCD et présenter une soumission à nouveau.

Le Canada se réserve le droit d'émettre des arrangements en matière d'approvisionnement destinés aux fournisseurs qui se qualifient tout au cours de la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement pourvu que la soumission soit valide.

2.6 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (s'il est exécutoire).

2.7 Désignation comme marché réservé

Une partie de ce marché peut être classée, par un ou plusieurs utilisateurs désignés comme constituant un marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) du gouvernement fédéral. Dans ces cas spécifiques, (i) le marché n'est pas assujéti aux accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord concernant les marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires, et (ii) conformément à l'article 1802 de l'ACI, l'ACI ne s'applique pas au présent marché.

Pour être considéré comme une entreprise autochtone dans le cadre de la SAEA, le soumissionnaire doit remplir l'attestation du statut d'entreprise autochtone incluse dans la composante de collecte de données du SSPC.

3. Exigences relatives à la sécurité

Cette invitation à soumissionner comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection et la Partie 6A - Arrangement en matière d'approvisionnement.

4. Comptes rendus

Le soumissionnaire sera avisé par écrit du résultat de l'évaluation de sa soumission après l'émission de toutes les offres à commandes et de tous les arrangements en matière d'approvisionnement découlant de l'invitation à soumissionner et après chaque évaluation trimestrielle (année civile) des AMA subséquents pour lesquels il a présenté une soumission. S'il souhaite obtenir d'autres comptes rendus, il doit s'adresser à l'autorité responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de cet avis écrit. Les comptes rendus se font par écrit.

5. Termes clés

5.1 Les Services professionnels en informatique centrés sur les tâches ou « SPICT » désignent des services relatifs à une activité ou à une initiative particulière requise pour répondre à un besoin précis en technologie de l'information (TI), et qui sont habituellement liés à un ensemble précis de responsabilités. Les tâches en question s'inscrivent dans des affectations professionnelles précises et leur réalisation requiert une ou plusieurs ressources. Une tâche

comporte une date de début et une date de fin précises, ainsi que des livrables définis. Les tâches ne constituent généralement pas de grands projets; elles peuvent toutefois constituer des sous-ensembles de projets plus vastes. Les tâches peuvent exiger la réalisation de travaux très spécialisés, qui nécessitent, pour une courte durée, des compétences ou des connaissances rares ou exceptionnelles.

5.2 Un **nouveau soumissionnaire** désigne un soumissionnaire qui n'est pas un détenteur actuel d'un AMA des SPICT.

5.3 Un « **fournisseur existant** » est un fournisseur qui a été préqualifié; qui détient une offre à commandes (OC) ou un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) à la date de clôture des soumissions; qui est en règle; et dont les données sont déjà dans le module de recherche du portail en ligne des services professionnels centralisés utilisé par les ministères fédéraux.

5.4 Le **Système des services professionnels centralisés (SSPC)** est un système exploité sur le Web, créé dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de services professionnels en vue de l'établissement d'un portail de services professionnels unique. Il contient de l'information sur les méthodes d'approvisionnement, dont les SPICT, et tient compte des règles commerciales normalisées. Le SSPC comprend un Module du fournisseur, un Module du client et un Module de mise à jour. Le Module client est utilisé par le personnel du gouvernement du Canada comme processus d'acquisition. Le Module de mise à jour est utilisé pour administrer le SSPC et les méthodes d'approvisionnement qu'elle contient. Le Module du fournisseur permet aux fournisseurs, par le biais d'une personne-ressource principale (comme détailler ci-dessous):

(i) de créer et de gérer des **contacts** (c'est-à-dire les employés du fournisseurs qui, en se servant de justificatifs reçus à la suite de mesures prises par la personne-ressource principale de l'entrepreneur, sont capable d'entrer les données du fournisseur dans la composante de collecte des données du système et voir les données affichées dans le Module du client à l'intention du personnel du gouvernement du Canada);

(ii) de saisir et de soumettre des données dans le cadre d'un processus d'invitation à soumissionner;

(iii) faire le suivi des progrès ou des données fournies en réponse à un processus d'invitation à soumissionner et récupère les données en vue de les utiliser dans d'autres invitations à soumissionner;

(iv) de modifier un arrangement conformément aux modalités d'une invitation à soumissionner; et

(v) de visionner l'information propre au fournisseur et de modifier certains éléments du profil de celui-ci.

5.5 La **composante de collecte des données (CCD)** du Module du fournisseur du CPSS remplace le concept de « modèles de réponse » utilisé dans le passé dans le cadre d'autres demandes de soumissions pour des SPICT. La CCD affichera l'information sur les méthodes d'approvisionnement sous forme de « tableau de bord », fournissant l'information soumise par un fournisseur et l'information sur les demandes de soumissions à venir ou closes en matière de services professionnels.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.6 Chaque fournisseur doit s'inscrire et indiquer le nom d'une **personne-ressource principale (PRP)**. La PRP recevra les justificatifs lui permettant d'accéder au Module du fournisseur, tel qu'il est décrit au point 5.4 ci-dessus. L'inscription est faite en ligne et peut être initiée par un fournisseur à n'importe quel moment, et le délai d'obtention des justificatifs requis est normalement de quelques minutes seulement, lorsque le Canada dispose de toute l'information nécessaire. Pour savoir comment s'abonner au Module du fournisseur du SSPC et obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation de la CCD consulter le site suivant:

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spc-cps-fra.html>

Lorsqu'ils participent à un processus d'invitation à soumissionner nécessitant le recours à la CCD, les fournisseurs sont responsables de l'entrer de données précises. Les fournisseurs doivent aussi sauvegarder les justificatifs fournis à la PRP ainsi que les coordonnées des autres personnes-ressources du fournisseur afin de d'accéder au Module du fournisseur. Le Canada ne reportera ni n'annulera aucune invitation à soumissionner en raison de l'incapacité du fournisseur d'accéder aux justificatifs ou de modifier ou de valider ceux-ci, ou en raison de toute réclamation que ces pouvoirs ont été utilisés sans autorisation.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans l'invitation à soumissionner par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) accessible à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>, publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de l'invitation à soumissionner (y compris de ses pièces jointes) et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et de la ou des commande(s) subséquente(s).

1.1 Les instructions uniformisées s'appliquent à l'invitation à soumissionner

Instructions uniformisées - Besoins concurrentiels – La demande d'arrangement en matière d'approvisionnement incluse dans la pièce jointe H fait partie de cette invitation à soumissionner.

1.2 Participation aux soumissions

Même si un soumissionnaire peut obtenir, dans le cadre de cette invitation à soumissionner un arrangement en matière d'approvisionnement, sa soumission doit être conforme à toutes les exigences de cette invitation à soumissionner. La soumission -doit inclure une proposition d'arrangement en matière d'approvisionnement pour une partie ou dans la totalité des paliers, des régions, des zones métropolitaines, des volets et/ou des catégories; cependant, un soumissionnaire ne peut présenter une deuxième soumission pour les mêmes paliers, régions, zones métropolitaines, volets et/ou catégories.

Une personne morale peut participer à la présentation de :

- (i) une soumission en son nom, ou
- (ii) une soumission en son nom et une autre en coentreprise, ou
- (iii) deux soumissions en coentreprise. La même personne morale ne peut pas présenter plus de deux soumissions en réponse à cette invitation à soumissionner. Si une personne morale participe à plus de deux soumissions, le Canada choisira, à sa discrétion, les deux soumissions à recevoir. Si une personne morale décide de participer à deux soumissions, elle doit les présenter dans deux documents séparés, clairement identifiés comme soumissions distinctes. Chaque soumission sera évaluée indépendamment, sans tenir compte des autres soumissions déposées; par conséquent, chaque soumission déposée doit être complète.

2. Présentation des soumissions

Bien que les fournisseurs aient normalement la possibilité de présenter leur soumission par écrit au Canada, que ce soit par courrier ou par d'autres moyens, compte tenu de la nature de la présente invitation à soumissionner, les soumissions doivent être présentées électroniquement par la composante de collecte de données (CCD) du Système des services professionnels centralisés (SSPC). À moins d'être changées par une modification officielle,

les dates et heures de clôture trimestrielle ainsi que la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner sont celles indiquées dans le tableau ci-dessous.

À moins d'être changées par une modification officielle, ainsi que pour les composantes de la soumission qui doivent être présentées par écrit, les soumissions devraient être présentées en version papier au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) avant la date, l'heure et l'endroit indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Période de soumission	Date de clôture (14h au Module de réception des soumissions)	Début de l'évaluation	Date d'attribution prévue (peut changer)
Calendrier d'évaluation trimestrielle	Février 2014 au 31 mars, 2014	31 mars, 2014	1 avril, 2014	1 juillet, 2014
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 avril, 2014 au 30 juin, 2014	30 juin, 2014	1 juillet, 2014	1 octobre, 2014
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 juillet, 2014 au 30 septembre, 2014	30 septembre, 2014	1 octobre, 2014	02 janvier, 2015
Calendrier d'évaluation trimestrielle	1 octobre, 2014 au 14 novembre, 2014	14 novembre, 2014	17 novembre, 2014	10 février, 2015
Mise à jour, Calendrier d'invitation à soumissionner	16 février, 2015 au 31 mars, 2015	31 mars, 2015	1 avril, 2015	1 juillet, 2015

3. Demandes de renseignements - demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Il se peut qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.

Les soumissionnaires devraient identifier le plus exactement possible l'article numéroté de l'invitation à soumissionner auquel se rapporte leur demande de renseignements. Les soumissionnaires doivent exposer minutieusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour que le Canada puisse fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser la formulation des questions ou demander aux soumissionnaires de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à

tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Où adresser les demandes de renseignements:

Toutes les demandes de renseignements et autres communications avec des responsables gouvernementaux relatives à ce renouvellement de sollicitation doivent être adressées

UNIQUEMENT à l'adresse E-mail ci-dessous:

Adresse E-mail: RCNMDAI-NCRIMOS @ tpsgc-pwgsc.gc.ca

4. Lois applicables

Un arrangement en matière d'approvisionnement et tout contrat attribué en vertu de cet arrangement devront être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada, et les relations entre les parties devront être régies par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix dans la pièce jointe A de l'élément I – Profil du soumissionnaire. Le fait de n'apporter aucun changement signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Ancien fonctionnaire - Avis

Les contrats de services attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, la demande de soumissions exigera que vous soumettiez les renseignements qui, dans l'éventualité que soyez le soumissionnaire retenu, votre statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire seront requis afin d'être publiés sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément à

[l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et

[les Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#), du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires.

6. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web de

[RHDC - Travail](#)

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

1.1 Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission sur papier et en format électronique, en conformité avec les indications fournies dans le « Tableau de présentation des soumissions » fourni ci-dessous. Plus précisément, les fournisseurs doivent présenter leur soumission comme suit :

Section I Soumission Technique: À l'unité de réception des soumissions de TPSGC, une version papier de la soumission technique tel qu'expliqué dans la pièce jointe C de cette invitation à soumissionner, sauf si la grille de présentation ci-dessous indique que l'information doit être soumise dans la composante de collecte de donnée du module du fournisseur des SSPC;

Section II Attestations: pour les attestations, telle que détaillées dans la partie 5 de l'élément 1 et dans la pièce jointe E, une copie papier de l'attestation ou la soumission dans le CCD, tel qu'indiqué à la grille de présentation ci-dessous.

Si l'information doit être soumise en version papier et via le CCD et s'il ya une divergence entre les informations reçues via le CCD et de l'impression (dur) copie, la copie papier prévaudra.

1.2 En avril 2006, le Canada a établi une politique imposant aux ministères et organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour intégrer des considérations environnementales au processus d'approvisionnement. Voir la Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, nous invitons les soumissionnaires, lorsqu'ils doivent présenter leur soumissions sur papier, à :

- 1) utiliser du papier contenant des fibres provenant d'une forêt gérée de façon durable et/ou contenant au moins 30 % de fibres recyclées;
- 2) utiliser un format préférable sur le plan environnemental, comme l'impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, l'impression recto-verso, l'emploi d'agrafes ou de trombones au lieu de reliures Cerlox, de reliures à attaches ou de reliures à anneaux.

1.3 Composante de collecte de données du Module du fournisseur du SSPC

Les soumissionnaires doivent présenter leurs soumissions techniques en conformité avec les exigences de la présente partie, par l'entremise de la composante de collecte de données du Module du fournisseur du SSPC.

Pour accéder à la composante de collecte de données :

- 1) Visitez le lien du SSPC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/spc-cps-fra.html>
- 2) Inscrivez-vous ou connectez-vous au système. Les soumissionnaires doivent prendre directement contact avec le SSPC pour toute question ou pour obtenir de l'aide concernant l'inscription.

-
- 3) Accédez à la composante de collecte de données de cette invitation à soumissionner au moyen du « tableau de bord ».
 - 4) Entrez toutes les données requises dans la composante de collecte de données
 - 5) Imprimez les parties requises de la composante de collecte de données et présentez-les avec la version papier de la soumission au plus tard à la date et à l'heure de clôture et à l'endroit indiqués à la page (1) de cette invitation à soumissionner. La composante de collecte de données permet aux soumissionnaires de resoumettre la version électronique de la soumission, ce qui remplacera la version électronique précédente, jusqu'à la date et l'heure de clôture de la présente invitation à soumissionner.

1.4 Tableau de présentation des soumissions

Le tableau suivant a pour objectif d'aider les soumissionnaires dans la préparation et la présentation de leur soumission. Compte tenu du statut et des particularités uniques de chaque soumissionnaire, il incombe à tous les soumissionnaires de lire l'intégralité des documents relatifs à cette invitation à soumissionner et à s'assurer que leur soumission satisfait à l'ensemble des critères obligatoires, des exigences relatives aux attestations et aux exigences requises relatives à la validité des soumissions. Dans le tableau, l'emploi de la préposition « et » indique que le soumissionnaire doit fournir les renseignements sur papier et par l'entremise de la CCD.

Définitions :

CCD : (composante de collecte de données) signifie que le soumissionnaire doit entrer des renseignements, selon le cas, dans la « composante de collecte de données – Module du fournisseur du SSPC »

Imprimer : indique que le soumissionnaire doit imprimer et signer l'attestation et la présenter avec la copie papier de la soumission au Module de réception des soumissions au plus tard à la date indiquée.

SUPP. : indique que des documents supplémentaires doivent être joints à la copie papier de la soumission transmise au Module de réception des soumissions à la date indiquée. (Veuillez vous reporter à la pièce jointe C.)

TABLEAU DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

Colonne A	Colonne B	Colonne C	Colonne D
	Nouveaux soumissionnaires pour des SPICT Le soumissionnaire n'est pas un titulaire actuel des SPICT	Titulaires actuels des SPICT : Le soumissionnaire NE change PAS l'offre technique qui figure déjà dans le dossier de la dernière demande de propositions pour des SPICT et de demande pas de nouvelle catégorie ou de volet.	Titulaires actuels des SPICT : Le soumissionnaire PRÉSENTE une soumission pour un palier supplémentaire ou plus et/ou une catégorie supplémentaire.
Section I : soumission technique			
Sélection de la région et de la zone métropolitaine	CCD	S.O.	CCD si applicable
Obligatoire O.1 (attestation)	CCD et imprimer	S.O.	CCD
Obligatoire O.2	CCD et SUPP	S.O.	CCD
Obligatoire O.3	CCD et SUPP (en cas de soumission pour palier 2)	S.O.	CCD et SUPP (en cas de soumission pour palier 2)
Obligatoire O.4	CCD et SUPP	S.O.	CCD et SUPP (en cas de soumission pour un palier supplémentaire)
Obligatoire O.5	CCD	S.O.	CCD
Obligatoire O.6	CCD	S.O.	CCD
Section II : soumission financière Sans Objet (S/O)			
Offre Financière (pour le SO seulement)	S.O.	S.O.	S.O.
Section III : attestations			
Déclaration du soumissionnaire	CCD et imprimer (pièce jointe E)	S.O.	CCD et imprimer (pièce jointe E)
Attestation des droits acquis	S.O.	S.O.	CCD et imprimer (pièce jointe E)
Attestation du PCF-EE	CCD	S.O.	CCD
Attestation touchant les programmes de réduction des effectifs	CCD	S.O.	CCD
Attestation pour ancien fonctionnaire	CCD	S.O.	CCD
Attestation du statut d'entreprise autochtone	CCD	S.O.	CCD
Attestation pour le Code de conduite	CCD	S.O.	CCD

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section I : soumission technique

Les soumissionnaires sont tenus d'identifier, dans leur soumission, les catégorie(s), volet(s), région(s), zone(s) métropolitaine(s) et palier(s) pour lesquels ils souhaitent être retenus.

Cette invitation à soumissionner vise l'attribution d'arrangements en matière d'approvisionnement en fonction d'une évaluation n'incluant pas le personnel susceptible d'être mis à contribution après l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Étant donné que l'invitation à soumissionner n'exige pas la présentation de ressources, le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre de curriculum vitae et ne doit pas en présenter avec sa soumission.

Section II : soumission financière

Aucune évaluation financière n'est nécessaire pour l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement

Section III : attestations

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les attestations requises à la partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des besoins de l'invitation à soumissionner, incluant les critères d'évaluation techniques. La méthodologie d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si la méthodologie d'évaluation et de sélection est appliquée par phases, le fait que le Canada passe à une autre phase d'évaluation ne signifie pas qu'une soumission a passé avec succès toutes les phases antérieures. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du Canada évaluera les soumissions. Le Canada se réserve le droit de retenir les services d'un expert-conseil indépendant, ou d'utiliser les ressources du gouvernement, pour évaluer toute soumission. Tous les membres de l'équipe chargée de l'évaluation ne participent pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- (c) Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire sur sa soumission ou qu'il veut la vérifier, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité responsable de l'arrangement) pour fournir les renseignements nécessaires au représentant du Canada. En cas de non respect de cette échéance, la soumission sera déclarée, en totalité ou en partie, non conforme, à moins que l'autorité de l'arrangement décide, à sa seule discrétion, d'accorder une extension.

1.1. Évaluation Technique

Les critères d'évaluation technique pour la prestation des services dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement sont fournis dans la pièce jointe C intitulée « Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement ».

1.2 Remarque à l'intention des détenteurs d'offre à commandes ou d'arrangement en matière d'approvisionnement préalablement préqualifiés (fournisseurs existants) :

1.2.1. Si à la suite de la présentation d'une soumission subséquente à une nouvelle invitation à soumissionner concurrentielle annuelle la soumission d'un fournisseur existant (tel qu'il est défini dans l'article 2.5 de la partie 1) a été jugée irrecevable, on attribuera à son AMA un état « inactif » et son OC sera mis de côté (le cas échéant). En outre, et seulement dans ce cas, les compétences techniques du soumissionnaire demeureront valides jusqu'à la première date de clôture de la soumission pour la période de mise à jour trimestrielle qui suit immédiatement le nouveau processus concurrentiel annuel.

1.2.1.1. Si un tel fournisseur est jugé conforme, à la suite de la période de mise à jour trimestrielle qui suit immédiatement le nouveau processus concurrentiel annuel, le fournisseur conservera alors ses compétences techniques ainsi que son AMA (non son OC).

1.2.1.2. Toutefois, si ledit fournisseur est toujours jugé non conforme, à la suite de la période de mise à jour trimestrielle qui suit immédiatement le nouveau processus concurrentiel annuel, alors ses compétences techniques ne seront plus considérées comme valides et l'AMA sera résilié.

1.2.2. Si le fournisseur existant ne détenait qu'une OC avant que sa soumission ne soit jugée irrecevable à la suite de la nouvelle invitation à soumissionner concurrentielle annuelle, seules ses compétences relatives à l'OC resteront valides jusqu'à la première date de clôture de la soumission pour la période de mise à jour trimestrielle qui suit immédiatement le nouveau processus concurrentiel annuel.

1.2.3. Même si ses compétences sont valides, le soumissionnaire pourra être tenu d'inscrire à nouveau en totalité ou en partie les données de la soumission dans le CCD.

1.2.4. Les qualifications techniques resteront valides conformément aux énoncés précédents, à moins que l'OC ou l'AMA du fournisseur aient été révoqués entretemps.

1.2.5. Par exemple :

Si la nouvelle invitation à soumissionner concurrentielle annuelle des SPICT était EN578-055605/E, la période de mise à jour trimestrielle suivant le nouveau processus concurrentiel annuel EN578-055605/E est l'invitation à soumissionner EN578-055605/F, période 1.

Ainsi, si l'évaluation d'une soumission présentée en réponse à EN578-055605/E par l'entreprise « A » (qui est un fournisseur existant) a donné lieu à une soumission jugée irrecevable, l'état de son AMA devient « inactif ».

Afin de conserver ses compétences techniques, l'entreprise « A » doit présenter une soumission qui sera jugée recevable dans le cadre de la mise à jour trimestrielle EN578-055605/F, période 1.

Si l'entreprise « A » est jugée conforme à la suite de EN578-055605/F, période 1, alors l'entreprise « A » conserva ses compétences techniques ainsi que son AMA.

Autrement, si elle est jugée non conforme ou ne présente pas une soumission en réponse à EN578-055605/F, période 1, l'entreprise « A » perdra ses compétences techniques et son AMA sera résilié.

1.3 Évaluation Financière

Aucune évaluation financière n'est requise pour l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement

2. Méthode de sélection

Tous les éléments de l'invitation à soumissionner qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes comme « doit », « doivent » ou « obligatoire(s) ». Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires applicables à l'offre et/ou à l'arrangement seront déclarées non recevables pour l'arrangement en question. L'évaluation se fait selon les étapes suivantes :

Étape 1 – Évaluation technique : Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour déterminer si elle contient une proposition d'arrangement en matière d'approvisionnement qui respecte les exigences obligatoires définies dans la pièce jointe C, « Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement ».

Dans chaque soumission, un arrangement doit satisfaire aux exigences de l'invitation à soumissionner et à toutes les exigences obligatoires définies dans la pièce jointe C pour être considéré comme répondant au besoin pour un arrangement en matière d'approvisionnement.

Étape 2– Sélection et attribution des arrangements en matière d'approvisionnement :

Tous les arrangements recevables sur le plan technique seront recommandés en vue de l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement selon les conditions précisées à l'élément II.

Lorsqu'un soumissionnaire autochtone est qualifié à la fois pour un arrangement en matière d'approvisionnement réservé aux Autochtones et pour un autre non réservé aux Autochtones, il ne se verra attribuer qu'un seul arrangement en matière d'approvisionnement.

3. Exigences relatives la sécurité

- 3.1** Avant l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement, le soumissionnaire doit détenir une attestation valide de sécurité d'organisme tel qu'indiqué à la partie 6A – Arrangement en matière d'approvisionnement
- 3.2** Le Canada ne retardera pas l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement pour permettre aux soumissionnaires d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire. Toutefois, en ce qui concerne un arrangement en matière d'approvisionnement, si le soumissionnaire a reçu l'attestation de sécurité requise, qu'il satisfait à toutes les autres exigences de l'invitation à soumissionner et que sa soumission est toujours valable, le Canada envisagera de lui attribuer un arrangement en matière d'approvisionnement :
- 3.3** S.O.
- 3.4** Les soumissionnaires peuvent demander que l'autorité de l'AMA envisage de parrainer leur candidature pour accroître leur cote de sécurité d'un niveau au dessus de leur niveau de sécurité actuel ou faire une première demande de cote de fiabilité VOD (vérification d'organisation désignée). Un tel parrainage n'est disponible que pour une mise à niveau de la cote de sécurité pour un seul échelon à la fois. Cette demande peut être présentée par courriel à l'attention de l'autorité l'AMA, et ceci en tout temps avant ou après la date de clôture de l'invitation à soumissionner.
- 3.5** Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le document intitulé « Exigences de sécurité dans les demandes de propositions de TPSGC – Instructions pour les soumissionnaires » en suivant le lien <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31> sur le site Web des documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

4. Viabilité financière

- 1.** Le soumissionnaire doit être financièrement viable pour répondre à ce besoin. Pour déterminer la viabilité financière du soumissionnaire, l'autorité responsable de l'AMA peut, en envoyant un avis écrit au soumissionnaire, exiger que ce dernier fournisse une partie ou la totalité des renseignements financiers décrits ci-dessous durant l'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité responsable de l'AMA, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception d'un tel avis ou dans un délai fixé par l'autorité de l'AMA dans cet avis, les renseignements suivants :

-
- (a) Les états financiers vérifiés, si ces derniers sont disponibles, ou les états financiers non vérifiés (préparés par la firme de comptabilité externe du soumissionnaire, si disponibles, ou préparés à l'interne si aucun état financier externe n'a été préparé) pour les trois derniers exercices financiers du soumissionnaire ou, si l'entreprise est en opérations depuis moins de trois ans, pour toute la période en question (comprenant au moins le bilan, l'état des bénéfices non répartis, l'état des résultats et les notes afférentes aux états financiers).
- (b) Si les états financiers mentionnés au paragraphe (a) ci-dessus datent de plus de cinq mois précédant la date à laquelle l'autorité de l'AMA demande ces renseignements, le soumissionnaire doit également fournir, à moins que ce ne soit interdit par une loi dans le cas des sociétés ouvertes, les derniers états financiers trimestriels (dont un bilan et un état des résultats depuis le début de l'exercice) datant de deux mois avant la date à laquelle l'autorité de l'AMA demande ces renseignements.
- (c) Si le soumissionnaire n'exerce pas ses activités depuis au moins une année fiscale complète, il doit fournir les renseignements suivants :
- (i) le bilan d'ouverture au début de l'exploitation de son entreprise (dans le cas d'une société incorporée, la date de constitution);
- (ii) les derniers états financiers trimestriels (comprenant le bilan et le plus récent état des résultats), datant de deux mois avant la date à laquelle l'autorité de l'AMA demande ces renseignements.
- (d) une attestation de la part du directeur financier ou d'un signataire autorisé du soumissionnaire à l'effet que les renseignements financiers fournis sont complets et exacts.
2. Si le soumissionnaire est une coentreprise, les renseignements financiers exigés par l'autorité de l'AMA doivent être fournis par chaque membre de la coentreprise.
3. Si le soumissionnaire est une filiale d'une autre société, les renseignements financiers exigés aux alinéas 1. (a) à (d) ci-dessus par l'autorité de l'AMA doivent également être fournis par la société mère. Toutefois, la fourniture des renseignements financiers de la société mère ne répond pas à elle seule à l'exigence selon laquelle le soumissionnaire doit fournir ses renseignements financiers, et la viabilité financière de la société mère ne peut être substituée à la viabilité financière du soumissionnaire.
4. **Renseignements financiers déjà transmis à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) :** Le soumissionnaire n'est pas tenu de soumettre de nouveau des renseignements financiers demandés par l'autorité de l'AMA qui sont déjà dans les dossier de TPSGC à la Direction des services des politiques, de la vérification et de l'analyse des coûts du Secteur de la politique, du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique, à condition que dans le délai susmentionné :
- (a) le soumissionnaire précise, par écrit, à l'autorité de l'AMA quels renseignements précis sont déjà en dossier et les raisons pour lesquelles ils ont été fournis;
- (b) le soumissionnaire autorise l'utilisation de ces renseignements pour répondre à la nouvelle demande de renseignements financiers.

Il incombe au soumissionnaire de confirmer auprès de l'autorité de l'AMA que ces renseignements sont encore détenus par TPSGC.

5. **Autres renseignements** : Le Canada se réserve le droit de demander au fournisseur de fournir tout autre renseignement dont il a besoin pour procéder à une évaluation complète de la viabilité financière du soumissionnaire. Le fournisseur comprend également que s'il obtient un arrangement en matière d'approvisionnement, un examen détaillé de sa capacité financière pourrait aussi être effectué au moment de l'émission d'invitations à soumissionner individuelles dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.
- 6 **Confidentialité** : Si le soumissionnaire fournit au représentant du Canada, à titre confidentiel, les renseignements exigés ci-dessus et l'informe de la confidentialité des renseignements divulgués, le représentant du Canada traitera ces renseignements de façon confidentielle, suivant les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*, L.R., 1985, ch. A-1, alinéas 20(1) et c).
- (b)
7. Avant l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement, le soumissionnaire ne doit pas être en faillite ou être sous la protection d'une loi sur la faillite, et ses activités ne doivent pas avoir été suspendues pendant une période d'un mois ou plus. Si cette exigence n'est pas respectée au moment de l'attribution d'un arrangement en matière d'approvisionnement dans le cadre de cette invitation à soumissionner, la soumission sera déclarée irrecevable.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement leur soit adjugé, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le représentant du Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations requises ne sont pas remplies et fournies tel qu'exigé.

Le représentant du Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations qui leur sont fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions, avant et après l'adjudication d'un arrangement en matière d'approvisionnement. L'autorité de l'AMA aura le droit de demander des renseignements supplémentaires, avant l'adjudication d'une offre et/ou d'un arrangement, pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le fait de ne pas se conformer aux attestations ou de ne pas donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité de l'offre et/ou de l'arrangement rendra la soumission non recevable.

1. Attestations préalables l'adjudication d'un arrangement en matière d'approvisionnement

Les attestations suivantes doivent être présentées par l'entremise de la composante de collecte des données, mais elles peuvent être fournies plus tard sur papier ou en format électronique. Si une attestation requise n'est pas remplie et présentée tel qu'exigé, l'autorité de l'OC et/ou de l'AMA en informera le soumissionnaire et donnera à ce dernier un délai pour répondre à l'exigence. Le fait de ne pas se conformer à la demande de l'autorité de l'offre et/ou de l'arrangement ou de ne pas répondre à l'exigence concernée dans les délais prévus, rendra la soumission non recevable

(i) Attestation des droits acquis (les titulaires actuels d'un AMA seulement) – voir la pièce jointe E de cette invitation à soumissionner; et/ou

(ii) Déclaration du soumissionnaire (tous les soumissionnaires) - voir la pièce jointe E de cette invitation à soumissionner

(iii) Code de conduite et attestations - (Related Documentation)

En soumettant un arrangement en matière d'approvisionnement, le soumissionnaire certifie pour lui-même et ses filiales leur pleine conformité à l'article Code de conduite et Attestation - Soumission de la pièce jointe H, section 1 des Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels. La documentation connexe qui y est exigée aidera le Canada à confirmer que les certifications sont vraies.

(iv) Attestations concernant les entreprises autochtones

Les offrants désirant se qualifier pour un AMA pour les Autochtones doivent remplir les attestations contenues dans la composante de collecte de données du module du fournisseur du SSPC. Les offrants doivent remplir les renseignements nécessaires et devraient les déposer avec leur offre. Ils peuvent en outre répondre à cette exigence en reproduisant autrement ces attestations, à la condition de ne pas en modifier le libellé.

ATTESTATION CONCERNANT LES ENTREPRISES AUTOCHTONES (OBLIGATOIRE POUR LES OFFRANTS QUI VEULENT ÊTRE SÉLECTIONNÉS POUR DES AMA POUR LES AUTOCHTONES)

VEUILLEZ COCHER L'UNE DES DEUX CASES CI-DESSOUS.

Je, _____ (nom du représentant dûment autorisé de l'entreprise), désire être considéré à titre d'offrant autochtone et non autochtone.

Je, _____ (nom du représentant dûment autorisé de l'entreprise), désire être considéré à titre d'offrant autochtone seulement.

1. VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS CI-APRÈS.

(a) Je, soussigné, _____ (Nom du représentant dûment autorisé de l'entreprise) certifie par la présente que _____ (Nom de l'offrant) satisfait, et continuera de satisfaire pendant toute la durée de l'AMA pour les Autochtones, aux exigences du Programme telles qu'elles sont énoncées à l'annexe E de la partie A intitulée «Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones», document que j'ai lu et compris.

(b) L'entreprise précitée accepte de faire le nécessaire pour que tout sous-traitant dont les services sont retenus aux fins d'un marché adjugé en vertu d'un AMA pour les Autochtones respecte, s'il y a lieu, les dispositions des «Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones».

(c) L'entreprise précitée accepte de fournir immédiatement au Canada, sur demande, des renseignements propres à prouver la conformité du sous-traitant aux exigences du Programme.

VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE AUX POINTS 2 ET 3 CI-DESSOUS.

2 L'entreprise précitée est une entreprise autochtone qui appartient à un propriétaire unique, à une bande, à une société à responsabilité limitée, à une coopérative, à une société de personnes ou à une organisation sans but lucratif;

OU L'entreprise précitée est une coentreprise formée de deux ou de plusieurs entreprises autochtones ou d'une entreprise autochtone et d'une entreprise non autochtone.

3. L'entreprise ou les entreprises autochtones ont :
 moins de six employés à temps plein;
 OU six employés à temps plein et plus.

4. L'entreprise précitée convient de fournir immédiatement au Canada les pièces que le Canada pourrait lui demander de produire à l'occasion pour étayer la présente attestation. Ces preuves doivent être accessibles pour vérification pendant les heures normales de travail par un représentant du Canada, qui pourra en faire des copies et en prendre des extraits. L'entreprise précitée convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les vérifications et fournir l'information demandée par le Canada en ce qui a trait à l'attestation.

5. Il est convenu que les conséquences civiles d'une fausse déclaration dans les documents de soumission, de la non-conformité aux exigences du Programme ou de la non-présentation de preuves

satisfaisantes au Canada concernant les critères d'admissibilité peuvent prendre les formes suivantes : saisie du dépôt de soumission; blocage des retenues; exclusion de toute participation à des marchés futurs au titre du Programme; résiliation du marché adjugé dans le cadre d'un AMA pour les Autochtones. Dans le cas où le marché serait résilié à cause d'une fausse déclaration ou du non-respect des exigences du Programme ou des exigences relatives à la preuve, le Canada se réserve le droit de retenir les services d'un autre entrepreneur pour parachever les travaux et tous les frais additionnels assumés par le Canada devront alors, à la demande du Canada, être remboursés par l'entreprise précitée.

Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones

Qui est admissible?

Une entreprise autochtone, qui peut être:

une bande selon la définition de la Loi sur les Indiens,

une entreprise individuelle,

ou

une société à responsabilité limitée,

une coopérative,

une société de personnes,

une organisation sans but lucratif.

dont la propriété et le contrôle sont au moins à 51 p. 100 aux mains des Autochtones,

OU

Une coentreprise comprenant deux ou plusieurs entreprises autochtones ou une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone, pourvu que la ou les entreprises autochtones détiennent au moins 51 p. 100 des intérêts et du contrôle de la coentreprise.

Si l'entreprise autochtone a au moins six employés à temps plein à la date de la soumission, au moins 33 p. 100 d'entre eux doivent être des Autochtones, et cette proportion doit être maintenue pendant toute la durée du marché.

Y a-t-il d'autres exigences auxquelles doivent se soumettre les soumissionnaires au titre du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones? - Oui,

- S'il s'agit d'un marché (biens, services ou construction) pour lequel une entreprise présente une proposition qui suppose de la sous-traitance, celle-ci doit certifier dans sa soumission qu'au moins 33 p. 100 de la valeur des travaux effectués en vertu du marché seront réalisés par une ou plusieurs entreprises autochtones. La valeur des travaux effectués correspond à la valeur totale du marché, moins les matériaux achetés directement par l'entrepreneur pour l'exécution du marché. Par conséquent, le soumissionnaire doit informer le sous-traitant ou les sous-traitants, en les y obligeant, au besoin, par écrit, qu'ils doivent respecter les exigences que le Programme de marchés réservés (le Programme) peut imposer au sous-traitant ou aux sous-traitants.
- Le marché conclu par le soumissionnaire avec un sous-traitant doit également comprendre, s'il y a lieu, des dispositions en vertu desquelles le sous-traitant accepte de fournir au soumissionnaire de l'information attestant son admissibilité au Programme, et autorise le soumissionnaire à faire vérifier ses dossiers par le Canada afin de contrôler l'information fournie. Le fait de ne pas exiger ou de ne pas appliquer ces dispositions équivaut à une rupture de contrat et expose le soumissionnaire aux conséquences civiles dont il est question au présent document.
- Dans le cadre de sa soumission, l'entreprise doit signer le formulaire d'Attestation concernant les exigences du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones (l'Attestation), déclarant qu'elle :

- satisfait aux critères d'admissibilité et continuera de le faire pendant toute la durée du marché;
- présentera, sur demande, la preuve qu'elle satisfait aux critères d'admissibilité;
- accepte de faire l'objet d'une vérification concernant l'attestation;
- reconnaît que s'il est fait la preuve qu'elle NE satisfait PAS aux critères d'admissibilité, elle sera passible d'une ou de plusieurs des conséquences civiles énoncées dans l'attestation et le contrat.

Comment l'entreprise doit-elle prouver qu'elle satisfait aux critères d'admissibilité?

Il n'est pas nécessaire de fournir une preuve d'admissibilité au moment de la présentation de la soumission. Toutefois, l'entreprise doit être prête à fournir cette preuve en cas de vérification.

Les conséquences civiles des fausses déclarations dans les documents de soumission, de la non-conformité avec les exigences du Programme ou de la non-production d'une preuve satisfaisante pour le Canada en ce qui a trait aux exigences du Programme peuvent prendre la forme d'une saisie du dépôt de soumission, du blocage des retenues, de l'interdiction de participer à de nouveaux appels d'offres du Programme ou de la résiliation du marché. Dans le cas où le marché serait résilié à cause d'une fausse déclaration ou du non-respect des exigences du Programme, le Canada se réserve le droit de retenir les services d'un autre entrepreneur pour parachever les travaux et tous les frais additionnels assumés par le Canada devront alors, à la demande du Canada, être remboursés par l'entreprise.

Quelle sorte de preuve peut être exigée de l'entreprise?

Propriété et contrôle

La preuve de propriété et de contrôle exigée d'une entreprise ou d'une coentreprise autochtone peut comprendre les documents de constitution en société, le registre des actionnaires ou des membres, les contrats de société de personnes, les accords de coentreprise, l'enregistrement du nom commercial, les arrangements bancaires, les documents de régie, les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités de gestion, ou d'autres documents juridiques.

La propriété d'une entreprise autochtone désigne la «propriété bénéficiaire», c'est-à-dire la propriété effective de l'entreprise. Le Canada peut examiner divers facteurs pour vérifier si des Autochtones contrôlent vraiment ou effectivement l'entreprise autochtone. (Voir, à la fin de la présente annexe, la liste des facteurs que peut examiner le Canada).

Emploi et employés

Si l'entreprise autochtone compte six employés et plus à la date de présentation de l'attestation et qu'elle est tenue par le Canada de prouver qu'au moins 33 p. 100 des employés à temps plein sont autochtones, elle doit, à la demande du Canada, présenter immédiatement un Formulaire d'attestation employeur-employé, dûment rempli, pour chaque employé autochtone à temps plein.

FORMULAIRE D'ATTESTATION EMPLOYEUR-EMPLOYÉ PROGRAMME DE MARCHÉS RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES AUTOCHTONES

1. Je, soussigné _____ (nom du propriétaire et(ou) employé à temps plein), suis propriétaire et (ou) employé à temps plein de _____ (nom de l'entreprise) et autochtone, selon la définition du document intitulé "Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones".

2. Je certifie que l'énoncé susvisé est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(Signature)

(Nom et titre)

(Date)

Les pièces justificatives à présenter pour prouver qu'un employé travaille à temps plein et pour attester du nombre d'employés à temps plein peuvent comprendre les registres des salaires, ou les fiches de paie individuelles, les offres d'emploi écrites ou les données sur les salaires conservées pour l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de même que toute information se rapportant à la caisse de retraite ou à d'autres régimes de prestations.

Un employé à temps plein, selon la définition du Programme, est quelqu'un qui figure sur la liste de paie, a droit à tous les avantages dont bénéficient les autres employés à temps plein dans l'entreprise, tels qu'un régime de pension, des vacances payées et des congés de maladie, et qui travaille au moins 30 heures par semaine. C'est le nombre d'employés à temps plein figurant sur la liste de paie de l'entreprise à la date de présentation de la soumission qui détermine le rapport entre le nombre d'Autochtones et le nombre total d'employés de l'entreprise aux fins de la détermination de l'admissibilité au Programme.

Les propriétaires autochtones et les employés autochtones à temps plein doivent être prêts à prouver leur statut. L'attestation propriétaire-employé, à remplir par chaque propriétaire autochtone et chaque employé à temps plein autochtone, comprend une déclaration de satisfaction aux critères d'admissibilité et une déclaration de véracité et d'intégralité de l'information. L'attestation inclut également un consentement à la vérification de l'information présentée.

Sous-traitance

La justification du pourcentage des travaux effectués par les sous-traitants peut se faire au moyen des contrats conclus entre l'entrepreneur et les sous-traitants, des factures et des paiements par chèque.

Les pièces à produire pour prouver qu'un sous-traitant est une entreprise autochtone (lorsque cela est nécessaire pour respecter la teneur autochtone minimale du marché) sont les mêmes que celles que doit présenter l'entrepreneur principal pour prouver qu'il représente une entreprise autochtone.

Définition d'un autochtone aux fins du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones

Un Autochtone est un Indien, un Métis ou un Inuit qui réside ordinairement au Canada.

Les pièces à produire comme preuve du statut d'Autochtone sont notamment les suivantes :

- inscription comme Indien du Canada;
- appartenance à un groupe affilié au Metis National Council ou au Congrès des peuples autochtones, ou à toute autre organisation autochtone reconnue au Canada;
- acceptation à titre d'Autochtone par une communauté autochtone établie au Canada;
- inscription ou droit à l'inscription au titre d'une entente de règlement d'une revendication territoriale globale; ou
- appartenance ou droit d'appartenance à un groupe visé par des revendications territoriales globales acceptées.

Comme preuve de résidence au Canada, on peut produire un permis de conduire provincial ou territorial, un bail ou tout autre document pertinent.

Pour plus de détails sur le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, communiquez avec la Direction de l'accès aux marchés fédéraux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au 819-997-8383 ou 819-997-8746 ou, par télécopieur, au 819- 994-0445.

Facteurs visant à déterminer si les Autochtones dirigent effectivement et efficacement une entreprise autochtone.

Facteurs pouvant servir à déterminer si les Autochtones détiennent au moins 51 p. 100 des intérêts et du contrôle de l'entreprise autochtone

- Comptes du capital social et de capitaux propres, c.-à-d.: actions privilégiées, valeurs convertibles, catégories d'actions ordinaires, bons de souscription d'actions, options
- Politique sur les dividendes et paiement de dividendes
- Options sur actions aux employés
- Traitement différent des transactions sur titres de capital pour les sociétés de personnes, les coentreprises, les organisations communautaires, les coopératives, etc.
- Examen des actes constitutifs, tels que la charte de l'entreprise, le contrat de société de personnes, la structure financière
- Concentration de la propriété ou du contrôle de gestion chez les associés, les actionnaires, les cadres et les administrateurs selon la définition des fonctions
- Principales fonctions et employeur des cadres et des administrateurs en vue de déterminer qui ils représentent, c.-à-d. la banque, une propriété dévolue, etc.
- Procès-verbaux des réunions du conseil et des réunions des actionnaires faisant état d'importantes décisions touchant les opérations et la direction
- Registres salariaux des cadres et des employés pour faire le lien entre les responsabilités et les postes

Nature de l'entreprise par comparaison avec le type de marché en voie de négociation

- Pratiques de gestion de la trésorerie, tel qu'en témoignent le versement de dividendes et les arriérés de dividendes privilégiés
- Déclarations d'impôt permettant de préciser la propriété et les antécédents de l'entreprise
- Évaluation du fonds commercial et de l'actif en vue d'examiner et de déterminer la juste valeur marchande des éléments incorporels
- Contrats avec les propriétaires, les cadres et les employés, jugés justes et raisonnables
- Pouvoirs des actionnaires, notamment pour la nomination des cadres, des administrateurs, des vérificateurs
- Accords de fiducie conclus entre les parties pour influencer les décisions touchant la propriété et le contrôle
- Société de personnes - affectation et répartition du revenu brut, comme en témoignent, par exemple, les réserves pour salaires, l'intérêt sur le capital et les ratios de répartition
- Procédures judiciaires concernant la propriété
- Prix de transfert de la part de la coentreprise non autochtone
- Paiement de frais de gestion ou d'administration
- Garanties faites par l'entreprise autochtone
- Conventions accessoires

2. Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'Annexe 9.4, Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du Guide des approvisionnements.

2. Le soumissionnaire :

i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de tout contrat subséquent les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;

ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de tout contrat subséquent doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée; et

iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.

3. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

i. () Le soumissionnaire est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

OU

ii. () Le soumissionnaire est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.

4. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

i. () L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.

OU

ii. () L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.

5. À la demande du Canada, le soumissionnaire doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le soumissionnaire doit veiller à ce que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'entrepreneur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.

6. En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

À la demande du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le fournisseur doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone :

1. Je suis ____ (inscrire « propriétaire » ou « employé(e) à temps plein ») de ____ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. J'atteste que l'énoncé ci-dessus est véridique et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e) en caractères d'imprimerie

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

ÉLÉMENT II - ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT, MODÈLE UNIFORMISÉ D'INVITATION SOUMISSIONNER ET CLAUSES DU CONTRAT

PARTIE 6A ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (AMA)

1. Arrangement

Un arrangement en matière d'approvisionnement comprend seulement les services décrits dans les exigences en matière de services de l'annexe A et qui figurent également dans les catégories admissibles des AMA, à l'annexe E.

« **Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT)** » désigne les services relatifs à une activité ou une initiative particulière requis pour répondre à des besoins précis en technologie de l'information (TI), et qui sont habituellement liés à un ensemble précis de responsabilités. Les tâches en question s'inscrivent dans des affectations professionnelles précises et doivent être accomplies en ayant recours à une ou plusieurs ressources. Une tâche comporte une date de début et une date de fin précises, ainsi que des produits livrables définis. Les tâches ne constituent généralement pas de grands projets; elles peuvent toutefois constituer des sous-ensembles de projets plus vastes. Les tâches peuvent exiger la réalisation de travaux très spécialisés nécessitant, pendant un bref laps de temps, des compétences ou des connaissances rares ou exceptionnelles.

2. Exigences relatives à la sécurité

(a) Le fournisseur doit détenir, au minimum, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) valide émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC), tel que stipulé ci-dessous, afin de pouvoir continuer à agir comme fournisseur. L'autorité responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement peut, en tout temps durant la période de validité de l'AMA, vérifier le statut de sécurité du fournisseur auprès de la DSIC de TPSGC.

(b) Les besoins à combler dans le cadre du présent AMA sont soumis aux exigences de sécurité précisées dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) décrite dans chaque invitation à soumissionner. Des exemples de LVERS sont accessibles à l'adresse <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/31-fra.html>, mais on peut aussi utiliser des LVERS différentes. Chaque invitation à soumissionner précisera la LVERS qui s'appliquera pour toute commande subséquente.

(c) Pour toute commande subséquente, la plus haute cote de sécurité ministérielle prise en compte par la DSIC de TPSGC pour un fournisseur en coentreprise est celle du membre de cette coentreprise détenant la plus basse cote de sécurité. Par exemple, dans le cas d'une coentreprise qui comprend cinq (5) membres dont quatre (4) détiennent une attestation de sécurité d'installation (ASI) de niveau « secret » alors qu'un (1) membre détient une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD), la VOD sera alors le plus haut niveau de sécurité ministérielle pris en compte pour cette coentreprise dans le cadre de cet AMA, jusqu'à ce que le détenteur de la VOD fasse une demande de parrainage auprès de l'autorité de l'AMA et obtienne de la DSIC une ASI de niveau « secret ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les commandes subséquentes par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Guide-des-approvisionnements>).

3.1 Conditions générales

2020 (2013-04-25) Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement – production de rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données et les fournir au gouvernement fédéral en vertu de commandes passées dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent inclure tous les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le Canada fournira un modèle de rapport qui devra être présenté à la fin de chaque trimestre. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les ans à l'autorité de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Les données doivent être présentées au responsable des arrangements en matière d'approvisionnement dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Voici la répartition des trimestres :

Trimestre	Période couverte	Échéance
1 ^{er}	Du 1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
2 ^e	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
3 ^e	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier
4 ^e	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril

Le fait de ne pas fournir des rapports complets conformes aux instructions ci-dessus pourrait résulter en une suspension ou une annulation de l'arrangement en matière d'approvisionnement et/ou en une mesure corrective portant sur le rendement du fournisseur.

4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour passer des contrats dans le cadre de l'AMA commence le _____ et prend fin 18 mois plus tard ou jusqu'à ce que le Canada ne les considère plus comme avantageux.

4.2 Appel d'offres pour un arrangement en matière d'approvisionnement

Dans la mesure du possible, TPSGC publiera chaque année une invitation à soumissionner pour remplacer les AMA visant la fourniture des services. Il se réserve toutefois le droit d'opter pour un autre instrument d'approvisionnement pour le besoin s'il le juge approprié. À chaque nouvel appel à la concurrence (ou « renouvellement de l'invitation à soumissionner »), tous les soumissionnaires, y compris ceux qui se seront vu attribuer un instrument à la suite d'une invitation à soumissionner antérieure, devront présenter une soumission en réponse à l'invitation à soumissionner pour pouvoir continuer de fournir des services dans le cadre des arrangements en matière d'approvisionnement qui en découlent. Les modalités de chaque renouvellement de l'invitation à soumissionner pourraient ajouter, modifier ou supprimer des catégories/volets ou, au contraire, modifier les exigences de l'invitation à soumissionner précédente. Ainsi, chaque renouvellement de l'invitation à soumissionner est autonome, séparé et isolé de toute invitation à soumissionner antérieure. Alors que certains aspects de la soumission d'un soumissionnaire pourraient intégrer, par renvoi, des renseignements qui sont déjà en la possession du Canada, toutes les exigences d'une invitation à soumissionner doivent être respectées par chacun des soumissionnaires avant la date de soumission de l'invitation à soumissionner.

Les fournisseurs peuvent soumissionner les AMA en tout temps s'ils satisfont aux modalités du dernier renouvellement de l'invitation à soumissionner publié. Le Canada se réserve le droit d'attribuer des AMA aux fournisseurs qui se sont qualifiés pendant la période de l'AMA.

Ces AMA seront évalués tous les trimestres. Le Canada a l'intention d'évaluer, chaque trimestre, les soumissions présentées depuis le début de ce dernier comme indiqué à la Partie 2 de la DAMA.

5. Responsables

5.1 L'AUTORITÉ DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

L'autorité de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Nom :	Gestionnaire, division des méthodes d'approvisionnement en informatique (MDAI).
Ministère :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale :	Direction générale des approvisionnements
Direction :	Direction de l'acquisition de systèmes informatiques et de télécommunications
Adresse :	Portage III - 0A1, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec, K1A 0S5
Téléphone :	1-866-930-4667
Télécopieur :	819-956-7827
Courriel :	RCNMDAI.-NCRIMOS@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité de l'arrangement en matière d'approvisionnement (ou son représentant autorisé) est responsable de la mise en place de l'AMA, de son administration et de sa révision éventuelle. Lors de l'émission d'une invitation à soumissionner dans le cadre de l'AMA, l'autorité contractante de cette invitation à soumissionner est responsable de toutes les questions contractuelles liées à la commande sollicitée. Toute modification de l'arrangement en matière d'approvisionnement doit être autorisée, par écrit, par l'autorité de l'AMA concerné.

5.2 Représentant du fournisseur

Le représentant du fournisseur est le principal contact pour toutes les questions relatives au présent arrangement en matière d'approvisionnement. Le fournisseur confirme que cette personne a le pouvoir d'engager sa responsabilité de fournisseur. Il appartient au fournisseur de s'assurer que les renseignements relatifs à son représentant sont exacts. En cas de remplacement ou de changement du représentant du fournisseur, ce dernier doit :

(i) en informer le SPSS par courriel à sspc.cps@tpsgc-pwgsc.gc.ca;

(ii) en informer l'autorité de l'arrangement en matière d'approvisionnement par courriel à RCNMDAI.-NCRIMOS@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Nom :

Titre :

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse :

Courriel :

[Note à l'intention des fournisseurs : Ces renseignements sont ceux qui correspondent à votre AMA et les clients peuvent les consulter dans le site Web du Système des services professionnels centralisés (SSPC)]

Le fournisseur peut désigner une autre personne comme représentant à des fins administratives et techniques pour toute commande passée dans le cadre du présent arrangement en matière d'approvisionnement.

6. Clients / Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés (aussi appelés clients) comprennent les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III et V de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985), chap. F-11, ainsi que toute autre partie au nom de laquelle TPSGC a été autorisé à agir de temps à autre en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*.

Le Canada peut, en tout temps, retirer l'autorisation accordée à tout utilisateur désigné d'utiliser l'AMA.

7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier dans la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur la liste.

- (a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;
- (b) les conditions générales 2020 (2013-04-25), Conditions générales - Arrangement en matière d'approvisionnement - Biens ou services;
- (c) les Annexes E, A, C, et F dans cet ordre;
- (d) the Supplier's proposal received in response to this RFSA.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par le fournisseur dans le cadre de l'arrangement est une condition de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et peut faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'AMA et de toute commande subséquente qui continuerait au-delà de la période de l'AMA. En cas de manquement à toute déclaration de la part du fournisseur ou si l'on constate que les attestations qu'il a fournies avec l'arrangement comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le représentant du Canada aura le droit de résilier toute commande subséquente pour défaut et de suspendre ou d'annuler l'AMA.

9. Lois Applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et toute commande découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada, à moins de provisions contraires dans l'AMA ou dans une commande en découlant, et les relations entre les parties doivent être régies par ces lois.

10. Suspension ou annulation de la qualification par le Canada

Outre les circonstances définies dans l'article 09 de la clause 2020, le Canada peut, en soumettant un avis écrit au fournisseur, suspendre ou annuler l'arrangement en matière d'approvisionnement lorsque le fournisseur a rendu public tout renseignement allant à l'encontre des modalités, des prix ou de la disponibilité des systèmes mentionnés dans cet AMA, ou lorsque le fournisseur ne s'acquitte pas de toute obligation qui lui incombe dans le cadre de cet AMA.

11. Attestation du statut d'entreprise autochtone (s'il y a lieu)

- (a) Où une attestation des entreprises autochtones a été fournie, le fournisseur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fournie est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrites à l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.
- (b) Si une telle attestation a été fournie, le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au représentant du Canada. Le fournisseur ne peut disposer, sans en avoir obtenu, par écrit, l'autorisation préalable de l'autorité responsable de la commande, des dossiers ou des documents afférents pour une période de six (6) ans commençant à la dernière des deux dates suivantes : la date du paiement final en vertu de la commande et la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour vérification, inspection et examen par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. Le fournisseur doit donner accès à toutes les installations nécessaires pour ces vérifications.
- (c) La présente clause ne peut être interprétée comme limitant les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs exercer en vertu de la commande.

12. Livraisons effectuer en dehors d'une zone visée par une ERTG

L'arrangement en matière d'approvisionnement ne doit pas être utilisé pour les livraisons à effectuer dans une zone visée par une entente de revendication territoriale globale (ERTG).

Toutes les prestations à effectuer dans une zone visée par une ERTG doivent être soumises au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour être traitées individuellement.

13. Considérations d'ordre environnemental

Dans le cadre de la politique canadienne en vertu de laquelle les ministères et organismes fédéraux doivent prendre les mesures nécessaires pour acheter des produits et des services dont l'empreinte sur l'environnement est moins importante que celle des produits et des services traditionnellement achetés, les fournisseurs devraient tenir compte des points suivants:

(a) Consommation de papier

- Fournir et transmettre les ébauches de rapports, les rapports finaux et les soumissions en format électronique. Si des documents papier sont requis, ceux-ci devront être imprimés recto-verso en noir et blanc, à moins d'indication contraire de l'utilisateur désigné.
- Imprimer sur du papier ayant une teneur minimale en matières recyclées de 30 % et/ou certifié comme provenant d'une forêt à gestion durable.
- Recycler les documents imprimés qui ne servent plus (en se conformant aux exigences relatives à la sécurité).

(b) Exigences relatives aux déplacements

- On encourage l'offrant à utiliser, dans la mesure du possible, la vidéoconférence ou la téléconférence afin de réduire les déplacements inutiles au minimum.
- Utilisation d'établissements ayant une cote écologique : les entrepreneurs embauchés par le gouvernement du Canada peuvent accéder au répertoire d'hébergement de TPSGC, lequel contient une liste d'établissements ayant une cote écologique. Au moment de chercher un lieu d'hébergement, les entrepreneurs peuvent consulter le lien suivant pour trouver des établissements ayant une cote écologique. Ces établissements sont identifiés par une clé verte ou une feuille verte et honorent le tarif accordé aux entrepreneurs : on en trouve le répertoire à l'adresse <http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rechercher-search-fra.aspx>
- Utiliser le transport en commun/écologique, dans la mesure du possible.

14. Déplacements et séjours

Les frais de déplacement et de séjour sont calculés différemment selon qu'ils sont encourus à l'échelle régionale ou métropolitaine et cela pourrait avoir une incidence sur le coût total d'un besoin de services professionnels dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement. En conséquence, si un contrat résultant d'un appel d'offres et en vertu de cette arrangement en matière d'approvisionnement permet le paiement à un entrepreneur dans sa base de paiement des frais de voyage et de séjour, ces frais seront remboursés en conformité avec les informations fournies sur le lien suivant du Système des services professionnels centralisés (SSPC) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/rfdso-sotli-fra.html>.

15. Régions, zones métropolitaines, bureaux à locaux

Le document intitulé définitions de la 'zone nationale, les régions et les zones métropolitaines' au lien suivant sont intégrés par renvoi dans le présent arrangement en matière

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

d'approvisionnement, à l'exception que, aux fins arrangement en matière d'approvisionnement, la zone nationale doit être considérée comme une autre région:

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/dznrrm-dnzrma-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/dznrrm-dnzrma-fra.html)

Les régions et les zones métropolitaines suivantes peuvent recevoir des services en vertu du présent arrangement en matière d'approvisionnement où le fournisseur est qualifié pour le faire:

Zone nationale (l'ensemble du Canada)	
Régions :	Zones métropolitaines :
Atlantique	Halifax, Moncton
Québec	Montréal, Québec
Ontario	Toronto
Ouest	Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg
Pacifique	Vancouver, Victoria
Capitale Nationale	Région de la capitale nationale

PARTIE 6B. INVITATION SOUMISSIONNER

1. Documents d'invitation soumissionner

Le Canada utilisera le modèle de demandes de propositions 2T-HIGH1, présenté dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Guide-des-approvisionnements>) comme modèle de présentation des demandes de propositions dans le cadre de cet arrangement en matière d'approvisionnement, tel que décrit ci-après à la section 6C. Chaque demande de propositions doit contenir au moins les renseignements suivants :

- (a) les exigences en matière de sécurité (si applicable);
- (b) une description complète du travail à effectuer;
- (c) la clause 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels ou; La clause 2004, Instructions uniformisées - biens ou services - non concurrentiels;
- (d) des instructions sur la préparation des soumissions;
- (e) les instructions pour le dépôt des soumissions (l'adresse pour le dépôt des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- (f) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- (g) la capacité financière (si applicable);
- (h) les attestations;
- (i) les conditions de la commande subséquente.

2. Processus d'invitation à soumissionner

2.1 Généralités

Des offres seront sollicitées pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs qualifiés titulaires d'un AMA.

Une invitation à soumissionner sera affichée dans le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG) (ou selon le cas, par le truchement de l'outil électronique d'achat du gouvernement du Canada, accessible sur le Web) ou sera envoyée directement par courriel aux fournisseurs, selon la méthode de sélection retenue.

Le Canada peut regrouper les besoins de divers clients et attribuer des marchés de façon périodique dans le but d'obtenir le ou un meilleur prix.

2.2 Désignation des autorités contractantes

Un client qui a l'autorisation légale de passer des marchés peut choisir d'émettre des commandes dans le cadre du présent AMA conformément aux limites des commandes du palier 1 décrites ci-après. Toutes les commandes du palier 2 et celles des clients n'ayant pas

l'autorisation légale de passer de commandes du palier 1 seront gérées par TPSGC ou par Services partagés Canada (SPC). Le fournisseur consent à n'accepter que les commandes individuelles proposées par un représentant autorisé du Canada dans le cadre du présent AMA et qui respectent les limites applicables de l'autorité contractante.

	Valeur des besoins (incluant la TPS/TVH)	Autorité contractante
Palier 1	Besoins de valeur inférieure ou égale à 2 M\$	Client/ TPSGC
Palier 2	Besoins de valeur supérieure à 2 M\$	TPSGC / SPC

2.3 Limites des besoins du palier 1 : Les clients peuvent attribuer des marchés à des fournisseurs qualifiés dans les catégories applicables seulement s'ils se conforment aux critères suivants :

(i) Besoins dont la valeur est inférieure à 25 000 \$ (incluant la TPS/TVH) : Les clients peuvent passer un marché avec un fournisseur éligible en se conformant aux règles gouvernementales d'attribution des marchés.

(ii) Besoins dont la valeur est inférieure ou égale au seuil établi par l'ALENA (incluant la TPS/TVH): Les clients sont invités à utiliser la demande de Services professionnels (SP) en ligne ou la méthode d'approvisionnement appelée ProServices qui la remplacera. On trouvera des renseignements concernant SP et ProServices à l'adresse : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/index-fra.html>

Dans le cadre de cet AMA, les clients peuvent également passer des marchés avec des fournisseurs qui répondent aux besoins particuliers énoncés dans une invitation à soumissionner à condition d'inviter au moins deux fournisseurs à déposer une soumission par courriel auprès du client (utilisateur autorisé) selon une des modalités suivantes :

- (a) en sélectionnant le nom de deux fournisseurs dans le module « clients » du SSPC,
- (b) en sélectionnant le nom d'un fournisseur dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection du second être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;
- (c) en ne sélectionnant aucun nom de fournisseur et en laissant le module « clients » du SSPC sélectionner les deux fournisseurs au hasard.

(iii) Besoins dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'ALENA (incluant la TPS/TVH): Les clients peuvent passer des marchés avec des fournisseurs qui répondent aux besoins particuliers énoncés dans une invitation à soumissionner à condition d'inviter au moins quinze fournisseurs à déposer une soumission par courriel auprès du client selon une des modalités suivantes :

- (a) en sélectionnant le nom de dix fournisseur dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection des cinq autres être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;
- (b) en sélectionnant le nom de plus de dix fournisseur dans le module « clients » du SSPC, auquel cas la sélection de cinq autres fournisseurs sera faite au hasard par le module « clients » du SSPC,
- (c) en sélectionnant le nom de moins de dix fournisseur dans le module « clients » du SSPC, auquel cas la sélection faite au hasard par le module « clients » du SSPC sera d'un nombre tel que le total des fournisseurs sélectionnés sera de quinze.

Note : Si le nombre de fournisseurs admissibles est inférieur à quinze, tous les fournisseurs seront automatiquement sélectionnés.

(iv) Invitations à soumissionner sans plafond du nombre de soumissionnaires : Une fois choisi le nombre minimum de fournisseurs selon les critères (ii) ou (iii) ci-dessus, le client peut, à tout moment durant le processus d'approvisionnement, choisir d'inviter, en utilisant le module « clients » du SSPC, d'autres fournisseurs de son choix à participer s'ils satisfont aux exigences. Pour les marchés du palier 1, il n'y a pas de plafond au nombre de fournisseurs qui peuvent être invités à soumissionner, toutefois, sauf dans les circonstances décrites ci-après, au paragraphe 2.5, aucun fournisseur ne peut déposer une soumission s'il n'a pas été invité à soumissionner. Néanmoins, les titulaires d'AMA non invités à soumissionner qui souhaitent le faire peuvent, au plus tard cinq jours avant la date de clôture publiée de cette dernière, communiquer avec l'autorité contractante et demander qu'elle leur transmette une invitation à soumissionner. Une invitation leur sera alors transmise à moins que cela nuise au bon fonctionnement du système d'approvisionnement. En aucun cas le Canada ne reportera la date de clôture de l'invitation à soumissionner pour permettre à ces fournisseurs de soumissionner. Lorsque des invitations supplémentaires sont transmises dans le cadre du processus d'invitation à soumissionner, elles pourront ne pas être prises en considération dans les modifications à l'invitation à soumissionner.

(v) Période minimale pour déposer une soumission : Pour chaque invitation à soumissionner du palier 1 émise, on accordera aux fournisseurs un nombre minimal de jours pour soumettre leur offre, délai qui pourra être augmenté selon la complexité du besoin :

(a) Besoins dont la valeur est inférieure ou égale au seuil établi par l'ALENA = cinq jours civils;

(b) Besoins dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'ALENA et dont la valeur est inférieure ou égale à 2 M\$ = quinze jours civils.

2.4 Besoins du palier 2 : Les besoins du palier 2 sont gérés par un représentant des approvisionnements à TPSGC au nom du client ou par SPC en son propre nom conformément aux critères suivants :

(i) **Invitation de fournisseurs au palier 2 :** Le Canada invitera, par le truchement du Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG), tous les fournisseurs qualifiés du palier 2 à répondre à une invitation à soumissionner.

(ii) **Délai minimum pour déposer une soumission :** Au minimum, chaque invitation à soumissionner du palier 2 donnera aux fournisseurs qualifiés vingt jours civils pour déposer leur soumission et cette période peut être prolongée selon la complexité des besoins formulés.

(iii) **Catégorie non disponible au palier 1:** Dans le cas des besoins du palier 1 pour lesquels il n'existe pas d'arrangement en matière d'approvisionnement pour une catégorie donnée et où il en existe un au palier 2, TPSGC peut agir en tant qu'autorité contractante et inviter les fournisseurs admissibles au palier 2 à soumissionner selon la procédure décrite ci-dessus (paragraphe 2.3).

2.5 Tous les fournisseurs Invités à soumissionner

Pour un besoin du palier 1, tous les fournisseurs qualifiés dans chacune des catégories, des régions, et des zones métropolitaines seront invités, par courriel ou par le SEAOG, à déposer une soumission lorsque le soumissionnaire a déposé une demande de renseignements au sujet des services qui, en totalité ou en partie, sont mentionnés dans le besoin qui fera l'objet d'une invitation à soumissionner dans le cadre de cet AMA.

2.6 Divulgarion des renseignements sur le titulaire

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

En présentant une soumission, le soumissionnaire accepte que le Canada divulgue le fait qu'il a fourni des services dans le cadre de tout instrument existant ou antérieur pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), y compris la valeur du contrat précédent et la date d'émission, durant tout appel d'offres de ce type pour des services subséquents ou de remplacement dans le cadre du présent arrangement en matière d'approvisionnement.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6C. EXEMPLE DE CLAUSES DE CONTRAT

Ces exemples de clauses de contrat contiennent des termes qui constitueront la base de tout contrat ultérieur dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).

Les clauses ont été rédigées, dans la mesure du possible, tel qu'elles figureront dans tout contrat découlant d'un AMA portant sur des SPICT; cependant, il se peut que certaines clauses du contrat soient modifiées pour satisfaire aux exigences de certains clients. Par exemple, les clauses du contrat et de la base de paiement pourraient être adaptées aux exigences de certains clients.

Il est obligatoire en vertu de la présente demande de soumissions pour la mise à jour d'un arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT, que le soumissionnaire accepte l'ensemble des articles qui figurent dans la présente partie 6C, pour les utiliser dans les demandes de soumissions découlant des arrangements en matière d'approvisionnement des SPICT, comme il est précisé ci-dessous.

LA PARTIE 6C EST REMPLACÉ PAR:

PARTIE 7 CLAUSES DU CONTRAT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat à la demande de soumissions, et en font partie intégrante.

7.1 EXIGENCES

- a. [_____](«l'entrepreneur») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales.
- b. **Client(s) :** En vertu du contrat, le «client» est _____.
- c. *[S'applique au lieu de la définition ci-haut quand le client est Services partagé Canada]* En vertu du contrat, le «client» est Services partagés Canada (SPC), un organisme dont le mandat est de fournir des services partagés. Ce contrat sera utilisé par SPC pour fournir des services partagés à ses clients, soit SPC lui-même, les institutions gouvernementales qui sont tenues d'utiliser les services de SPC en tout temps pendant la durée du contrat et tout autre organisme qui n'est pas tenu d'utiliser les services des SPC en tout temps pendant la durée du contrat, mais qui choisit d'y avoir recours ponctuellement. SPC peut décider d'utiliser ce contrat pour une partie ou l'ensemble de ses clients, et peut avoir recours à d'autres moyens pour fournir les mêmes services ou des services semblables.
- d. **Réorganisation du client:** Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de réorganisation, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la réorganisation.
- e. **Définitions:** Les termes et expressions définis dans les Conditions générales et dans les Conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans ces Conditions générales ou dans ces Conditions générales supplémentaires. L'expression «utilisateur désigné» dans l'arrangement en matière d'approvisionnement fait référence au client. De plus, «produit livrable» ou «produits livrables» comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. - Une référence à un "bureau local" de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille

Localisation des services: Les services doivent être fournis aux emplacements tel que spécifiés dans le contrat, qui doivent exclure toute secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales.

7.2 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] AUTORISATION DE TACHE

- a. Autorisation de tâche sur demande:** La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés «sur demande», au moyen d'une autorisation de tâche (AT). Les travaux décrits dans l'autorisation de tâche doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une AT approuvée. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâche approuvée est effectuée à ses propres risques.
- b. [Optionnel: Utiliser lorsque des ressources seront évaluées après l'attribution du contrat, à l'étape des autorisations de tâche] Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'AT :** Les processus relatifs à l'établissement d'une AT, en réponse à une AT et à l'évaluation sont décrits dans [Insérer la référence applicable].
- b. Formulaire et contenu de l'autorisation de tâche:**
- i. Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'une ébauche d'autorisation de tâche à l'aide du formulaire figurant à l'annexe X.
 - ii. Le projet d'autorisation de tâche doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants, s'il y a lieu :
 - A. le numéro de tâche;
 - B. la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans l'ébauche d'AT, mais non sur l'AT attribuée);
 - C. tout code financier à utiliser;
 - D. les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
 - E. une description des travaux associés à la tâche, portant sur les activités à réaliser ou indiquant les produits livrables (comme des rapports);
 - F. les dates de commencement et d'achèvement;
 - G. les dates clés des produits livrables et des paiements, le cas échéant);
 - H. le nombre de jours-personne requis;
 - I. une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
 - J. le profil linguistique des ressources requises;
 - K. le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
 - L. le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum pour l'AT (et, pour les autorisations de tâche au prix maximum, l'AT doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'AT n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais;
 - M. toute autre contrainte qui pourrait avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.
- c. Réponse de l'entrepreneur à une ébauche d'autorisation de tâche:** L'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante, dans les ___ jours ouvrables de la réception de l'ébauche d'AT [*remarque : le délai doit être d'au moins 48 heures, qui est la valeur par défaut dans l'AT*] (ou tout autre délai plus long spécifié dans l'ébauche d'AT), le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être préparée selon les taux stipulés dans le contrat.

L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une proposition, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution de l'AT approuvée.

d. Limite des autorisations de tâche et responsabilités à l'égard de leur émission officielle:

Pour être attribuée de façon officielle, une AT doit porter les signatures suivantes:

- A. toute AT dont la valeur est inférieure ou égale à _____\$ [*insérer la délégation maximal du responsable technique si applicable*] (Taxes applicable comprise), doit être signée par le responsable technique;
- B. toute AT dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par le responsable technique et l'autorité contractante.

Toute AT qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux effectués par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT valide seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une AT qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des AT, ou réduire la valeur indiquée à l'article(A) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.

e. [S'applique si requis par la DP] Administration du processus d'autorisation de tâche pour le MDN:

Le processus d'autorisation de tâche sera administré par _____ [*indiquer la désignation propre au ministère de la Défense nationale, p. ex. DDO Mar 4-6-8*]. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport sur les dépenses dans le cadre du contrat comportant des autorisations de tâche à l'intention de l'autorité contractante.

f. Rapports d'utilisation périodiques:

- i. L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.
- ii. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous [*Remarque: ou dans l'annexe ____*]. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention "néant". L'entrepreneur doit soumettre les rapports d'utilisation périodique sur une base trimestrielle à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.
- iii. Voici la répartition des trimestres:
 - A. premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
 - B. deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
 - C. troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; et
 - D. quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les ____ [*insérer 10 ou le nombre de jours comme requis dans la demande de proposition*] jours civils suivant la fin de la période de référence.

-
- i. Chaque rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque AT qui est approuvée et émise (et tel que modifiée) [*Remarque: le contenu des rapports peut être révisé tel que requis par la DP*]:
- A. le numéro de l'autorisation de la tâche ou le numéro de toutes les révisions des autorisations de tâche, s'il y a lieu;
 - B. le titre ou une courte description de chaque tâche;
 - C. le nom, la catégorie de ressource et le niveau de chaque ressource impliquées dans l'exécution l'autorisation de tâche, s'il y a lieu;
 - D. le coût estimatif total précisé dans l'AT, TPS ou TVH en sus;
 - E. le montant total dépensé jusqu'à date, TPS ou TVH en sus;
 - F. la date de début et la date de fin; et
 - G. l'état actuel, s'il y a lieu (exemple: indiquer si le travail est en cours ou si le Canada a annulé ou suspendu l'AT, etc).
- i. Chaque rapport doit aussi contenir les informations cumulatives suivantes pour chaque AT qui est valablement émise (et tel que modifiée). *Remarque: le contenu des rapports peut être révisé tel que requis par la DP ou le présent article peut être supprimé*:
- A. le montant total, TPS ou TVH en sus, spécifié dans le contrat (et le cas échéant tel que modifiée la dernière fois)
 - B. le montant total dépensé jusqu'à date, TPS ou TVH en sus, qui couvre toutes les ATs approuvées et émises.
- g. [*S'applique si requis par la DP*] **Refus d'une autorisation de tâche:** L'entrepreneur n'est pas tenu de répondre à chaque projet d'AT présenté par le Canada. Cependant, en plus des autres droits du Canada relatifs à la résiliation du contrat, le Canada peut immédiatement et sans autre avis résilier le contrat pour manquement, conformément aux Conditions générales, si, à au moins trois reprises pendant la durée du contrat, l'entrepreneur n'a pas répondu ou n'a pas présenté une réponse valable à la suite de la réception d'une ébauche d'AT. Une réponse valide s'entend d'une réponse donnée dans le délai requis et qui satisfait à toutes les exigences de l'AT, y compris la proposition du nombre requis de ressources possédant chacune l'expérience minimale et satisfaisant aux autres exigences des catégories indiquées dans l'AT, selon un prix ne dépassant pas les taux établis à l'annexe X . Chaque fois que l'entrepreneur ne présente pas une réponse valide, l'entrepreneur convient que le Canada peut, à sa discrétion, réduire de 2% la valeur minimale du contrat indiquée dans la clause intitulée «Garantie minimum des travaux». Cette réduction sera confirmée à des fins administratives seulement par une modification au contrat apportée par l'autorité contractante (l'accord de l'entrepreneur n'est pas nécessaire).
- l. [*S'applique si requis par la DP*] **Ressources pré-approuvées:**
- L'entrepreneur doit:
- i. s'assurer que les personnes nommées à l'annexe X de ce contrat ou des remplaçants acceptables demeurent disponibles en nombre suffisant pour effectuer les travaux exigés dans les AT qui seront attribuées conformément au contrat. Il doit aussi s'assurer que ces personnes conservent les compétences professionnelles et le niveau de sécurité associés aux catégories de ressources correspondantes décrites dans la demande de soumissions pour lesquelles elles sont disponibles;
 - ii. éviter les délais associés aux exigences relatives à la sécurité du contrat en demandant au Canada, dans un délai de [nombre à insérer selon la DP] jours ouvrables suivant l'attribution du contrat et en tout temps pendant la durée du contrat, d'évaluer les

ressources supplémentaires et de vérifier leur cote de sécurité, et ce, en fonction du nombre de ressources indiqué pour chaque catégorie de ressources à l'annexe X. Chaque ressource doit posséder les qualifications minimales appropriées pour la catégorie de ressources pour laquelle elle est disponible, et satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées dans le contrat. Si les ressources sont acceptées par le Canada, le nom de chacune de ces ressources sera ajouté au contrat.

Pendant la durée du contrat, les ressources désignées dans le contrat doivent demeurer disponibles selon le nombre indiqué pour la durée du contrat. Il n'y a pas de limite quant au nombre de ressources que l'entrepreneur peut présenter aux fins d'évaluation, et il peut le faire en tout temps. Toutefois, la présentation de remplaçants n'élimine pas l'obligation pour l'entrepreneur de fournir, pour une tâche donnée, les ressources qu'il a convenu de fournir au Canada en réponse à une AT valide ou conformément à toute autre condition prévue dans le contrat.

- m. Regroupement d'autorisations de tâche à des fins administratives:** Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâche valides attribuées et à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâche à des fins administratives.

7.3 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] GARANTIE MINIMUM DES TRAVAUX

- a. Dans la présente clause,
- i. «valeur maximale du contrat» désigne le montant indiqué à la clause «Limite des dépenses» du contrat (TPS ou TVH en sus);
 - ii. «valeur minimale du contrat» signifie **5%** de la valeur maximale du contrat lors de son attribution initiale.
- b. L'obligation du Canada dans le cadre du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, à payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au sous-article c), sauf pour les cas prévus au sous-article d). En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- c. Si, pendant la durée du contrat, le Canada ne demande pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l'entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- d. Conformément à cet article, le Canada n'aura aucune obligation à l'égard de l'entrepreneur si le Canada résilie la totalité du contrat:
- i. pour manquement;
 - ii. pour des raisons de commodité à la suite de la décision ou de la recommandation d'un tribunal ou d'une cour, énonçant que le contrat soit résilié, fasse l'objet d'une autre demande de soumissions ou soit attribué à un autre fournisseur;
 - iii. pour des raisons de commodité dans les ____ [nombre de jours à préciser dans la DP] jours ouvrables suivant l'attribution d'un contrat.

7.4 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISES

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

a. Conditions générales :

2035 (_____) (*insérer la date*), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la sous-section 4 de la section 41 - Code de conduite et attestations, Conditions générales 2035 mentionnées ci-dessus est remplacé par :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour une liste de toutes les personnes qui occupent un poste d'administrateur de l'entreprise et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

En ce qui concerne l'article 30 - Résiliation pour des raisons de commodité des Conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

4. Le total des sommes auxquelles l'entrepreneur a droit en vertu du présent article ainsi que tout montant versé, dû ou qui sera dû, ne doit pas dépasser le prix contractuel.

5. Si l'autorité contractante résilie le contrat en totalité et si les articles de l'accord comprennent une garantie minimum des travaux, le montant total à verser à l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants

(a) le montant total auquel a droit l'entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;

(b) le montant total payable selon la garantie de revenu minimum, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l'entrepreneur à la date de la résiliation.

6. Sauf dans la mesure prévue par le présent article, l'entrepreneur n'aura aucun recours, notamment en ce qui a trait à l'obtention de dommages-intérêts, de compensation, de perte de profit, d'indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L'entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation..

b. Conditions générales supplémentaires:

Les Conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante:

i. [S'applique si requis par la DP] 4002 (_____) (*insérer la date*), Conditions générales supplémentaires - Services d'élaboration ou de modification de logiciels;

ii. 4006 (_____) (*insérer la date*), Conditions générales supplémentaires -- Entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

OU

[S'applique si requis par la DP] 4007 (_____) (insérer la date), Conditions générales supplémentaires -- Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

- iii. [S'applique si requis par la DP] 4008 (_____) (insérer la date), Conditions générales supplémentaires - Renseignements personnels;

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.5 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] EXIGENCES RELATIVES À LA SECURITE

[Option 1]

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) comme prévu à l'annexe «A» à la partie B de l'Arrangement en matière d'Approvisionnement (AA), s'applique au contrat.

[Veuillez insérer les clauses pré-approuvées de l'AA pour les SPICT applicables fournies par la DSIC, et insérer la LVERS connexe en annexe.]

[Par exemple, la clause ci-dessous fait référence à la LVERS des Services professionnels centralisés #2]

LVERS des Services professionnels centralisés #2

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe _____;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

[Option 2]

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) comme prévu à l'annexe «A» à la partie B de l'Arrangement en matière d'Approvisionnement (AA), s'applique au contrat.

[Les clauses applicables commune des services professionnels centralisés seront précisées et la liste des vérifications des exigences relatives à la Sécurité (LVERS) connexe sera jointe comme une annexe],

En outre, les ressources peuvent être évaluées pour la cote de fiabilité [ou insérer secret, très secret, ou une combinaison des deux, s'il y a lieu] par le responsable technique avant de commencer les travaux, et à l'occasion pendant la durée du contrat. L'évaluation peut comporter une vérification de la solvabilité. À la demande du responsable technique concernant toute ressource donnée, l'entrepreneur doit fournir

- i. le niveau de l'autorisation de sécurité attribuée ou approuvée par la DSIC de TPSGC;

- ii. un formulaire TBS 330-23 rempli et signé - Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel (<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.pdf>).

In the event a resource does not pass the Technical Authority's assessment, Canada may immediately, and without further notice, terminate the Contract for default in accordance with the General Conditions.

[Option 3]

Aucune exigence relative à la sécurité de TPSGC ne s'applique au présent contrat, cependant, il y a une exigence relative à la sécurité du responsable technique. Le responsable technique peut toutefois mener ses propres vérifications locales d'application de la loi, mener des entrevues en matière de sécurité, prendre des empreintes digitales, demander le déploiement d'agents d'escorte dans ses établissements ou sur des sites et refuser l'accès à un établissement ou à un site à la suite des résultats obtenus lors de ses vérifications.

En outre, les ressources peuvent être évaluées pour la cote de fiabilité [ou insérer *secret, très secret, ou une combinaison des deux, s'il y a lieu*] par le responsable technique avant le début des travaux, et à l'occasion pendant la durée du contrat. L'évaluation peut comporter une vérification de la solvabilité. À la demande du responsable technique, concernant toute ressource donnée, l'entrepreneur doit fournir un formulaire TBS/SCT330-23 - Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel (<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.pdf>), dûment rempli et signé.

Si une ressource ne répond pas aux critères d'évaluation du responsable technique, le Canada peut immédiatement, et sans autre avis, résilier le contrat pour manquement, conformément aux Conditions générales.

7.6 DURE DU CONTRAT

- a. **Durée du contrat:** La « durée initiale du contrat » représente toute la période au cours de laquelle l'entrepreneur est tenu d'exécuter les travaux et comprend :
- i. La « durée initiale du contrat », qui commence à la date d'attribution du contrat et se termine [___] an(s) plus tard;
 - ii. La période de prolongation du contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.
- b. [Supprimer si cette option n'existe pas] **Option de prolongation du contrat:**
- i. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus [___] période(s) supplémentaire(s) de [___] mois/année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période de prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la base de paiement.
 - ii. Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des fins administratives seulement, par une modification au contrat.

7.7 RESPONSABLES

- a. **Autorité contractante** [Fournir dans la DDP]

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : [_____]

Titre : [_____]

Direction : [_____]

Adresse : [_____]

Téléphone : [_____]

Télécpieur : [_____]

Courriel : [_____]

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

b. Responsable technique [A être fourni au moment d'attribution du contrat]

Le responsable technique pour le contrat est : [si vous utilisez l'expression «chargé de projet» plutôt que «responsable technique», recherchez et remplacez cette dernière expression dans le document, et vérifiez également l'EDT]

Nom : [_____]

Titre : [_____]

Direction : [_____]

Adresse : [_____]

Téléphone : [_____]

Télécpieur : [_____]

Courriel : [_____]

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat, et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements ne peuvent être effectués que par une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

c. Représentant de l'entrepreneur [À remplir ou à supprimer selon le cas]

Remarque à l'intention de soumissionnaires: Le représentant de l'entrepreneur, l'autorité contractante, le responsable technique et la personne-ressource seront identifiés lors de l'attribution du contrat.

7.8 PAIEMENT

a. Base de paiement

- i. [Option 1] Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix maximum :* Pour les services professionnels demandés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâche valide attribuée, le Canada paiera à l'entrepreneur, en arrérages, jusqu'à concurrence du prix maximum pour l'AT, les heures réellement travaillées et tout produit livrable subséquent conformément aux taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe [__], Base de paiement, les taxes

applicables sont en sus. Les journées partielles seront payées au prorata d'après les heures réelles travaillées, sur la base d'une journée de travail de 7,5 heures.

Coût estimatif: [_____]\$

- ii. **[Option 2] Services professionnels fournis avec un prix maximum:** Pour les services professionnels demandés par le Canada, le Canada paiera l'entrepreneur, en arrérages, jusqu'à concurrence du prix maximum stipulé dans le contrat, les heures réellement travaillées et tout produit livrable résultant conformément aux taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe [___], Base de paiement, les taxes applicables sont en sus. Les journées partielles seront payées au prorata d'après les heures réelles travaillées, sur la base d'une journée de travail de 7,5 heures.

Coût estimatif: [_____]\$

- iii. **[Option 3] Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâche avec un prix ferme :** Pour la prestation de services professionnels demandés par le Canada, conformément à une autorisation de tâche valide attribuée, le Canada paiera à l'entrepreneur, après l'exécution des travaux, le prix ferme établi dans l'autorisation de tâche (selon les taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe [___]), les taxes applicables sont en sus.

Coût estimatif: [_____]\$

- iv. **[Option 4] Services professionnels fournis avec un prix ferme:** Pour la prestation de services professionnels demandés par le Canada, le Canada paiera l'entrepreneur le prix ferme stipulé dans le contrat (selon les taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe [___], les taxes applicables sont en sus.

Coût estimatif: [_____]\$

- v. **[Option 5] Services professionnels :** Pour la prestation de services professionnels, l'entrepreneur sera rémunéré pour les heures travaillées selon les taux quotidiens fermes tout compris établis à l'annexe [___], Base de paiement, les taxes applicables sont en sus. Les journées partielles seront payées au prorata d'après les heures réelles travaillées, sur la base d'une journée de travail de 7,5 heures.

Coût estimatif: [_____]\$

- vi. **Frais de voyage et de subsistance préautorisés:** (Option (1) ou (2) ci-dessous s'applique si requis par la DDP)

[Option 1] Le Canada remboursera à l'entrepreneur ses frais préautorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la clause intitulée « Frais de déplacement et de subsistance » de l'arrangement en matière d'approvisionnement qui peut être consulté à

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/rsama-satli-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/rsama-satli-fra.html)

Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement

Coût estimatif: [_____]\$

[Option 2] Le Canada ne remboursera pas les frais de déplacement ou de subsistance liés à l'exécution des travaux.

vii. Taxes applicable :

Coût estimatif: [_____ \$]

viii. Attribution concurrentielle : L'entrepreneur reconnaît que ce contrat a été attribué selon un processus concurrentiel. Aucuns frais supplémentaires ne seront versés à l'entrepreneur pour les erreurs, les oublis, les idées fausses ou les mauvaises estimations dans sa soumission.

ix. Taux des services professionnels : D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposent parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de personnel au moment de déposer une soumission, qu'ils refusent de respecter par la suite parce que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer leurs propres coûts ou de réaliser un profit. Cela annule alors les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l'entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu'il propose plutôt de présenter quelqu'un d'une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des Conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l'équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l'imposition à l'entrepreneur de conditions qu'il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l'entrepreneur l'empêchant de soumissionner à l'avenir.

x. Objet des estimations : Toutes les estimations reproduites dans ce contrat le sont uniquement pour répondre aux besoins administratifs du Canada, et ne constituent pas des engagements de sa part pour ce qui est de l'acquisition de ces biens ou de ces services selon les nombres indiqués. Les engagements pour ce qui est de l'acquisition de biens ou de services aux montants indiqués sont décrits ailleurs dans le contrat.

b. Limitation des dépenses : Dans le cadre du contrat, la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur ne doit pas dépasser la somme indiquée à la première page du contrat, moins la TPS ou la TVH, selon le cas. En ce qui concerne le montant inscrit à la première page du contrat, les droits de douane _____ [comme il est requis par la DP, insérer «sont inclus», «sont exclus» ou «font l'objet d'une exemption»], et la TPS ou la TVH est incluse, s'il y a lieu. L'engagement d'acquérir une quantité ou une valeur précise de biens ou de services est décrit ailleurs dans le contrat.

i. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant d'une modification de conception ou d'une modification ou interprétation des spécifications ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces modifications de conception, modifications ou interprétations des spécifications n'aient été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrées aux travaux. L'entrepreneur ne doit pas exécuter des travaux ou fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance des fonds :

- A. lorsque 75% de la somme est engagée; ou
- B. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat;
- C. dès qu'il juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux;

selon la première condition remplie.

- ii. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas automatiquement la responsabilité du Canada à son égard.
- c. *[Option 1 - Utiliser pour un contrat dans lequel il n'y aura qu'un seul paiement fondé sur la base de paiement]* **Modalités de paiement - Paiement unique**
Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :
- i. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
 - ii. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - iii. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

- c. *[Option 2 - Utiliser pour un contrat dans lequel il y aura simplement des paiements mensuels fondés sur la base de paiement (mais ne comprenant pas de retenue ni de paiements d'étapes, etc.)]* **Modalités de paiement - Paiement mensuel** Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux terminés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- i. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
- ii. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- iii. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

- c. *[Option 3 - Utiliser lorsque le contrat comprend des AT avec un PRIX MAXIMUM par AT]*

Modalités de paiement pour les autorisations de tâche avec un prix Maximum :

Pour chaque autorisation de tâche valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :

- i. Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectué, pour justifier les montants.
- ii. Une fois que le Canada a payé le prix maximal pour l'AT, le Canada n'aura aucune obligation d'effectuer un autre paiement, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'AT, dont l'exécution a été exigée au prix maximal pour l'AT. Si les travaux décrits dans l'AT sont achevés en moins de temps que prévu, et que les heures réellement travaillées (indiquées sur les feuilles de temps) aux tarifs établis dans le contrat sont inférieures au prix maximal pour l'AT, le Canada a uniquement l'obligation de payer les heures consacrées à l'exécution des travaux liés à cette AT.

[Option 4 - Utiliser lorsque le contrat comprend des AT avec un PRIX FERME par AT] **Modalités de paiement pour les autorisations de tâches à prix ferme - Paiement forfaitaire à la fin des travaux :** Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux liés à l'autorisation de tâches seront terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- i. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé dans le cadre du contrat ont été soumis selon les instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
 - ii. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
 - iii. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.
- d. Vérification du temps :**
Le Canada pourra vérifier le temps imputé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après avoir payé ce dernier. Dans le cas où l'on effectue la vérification après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser le trop-payé dès que le Canada lui en fera la demande.
- e. Crédits de paiement [S'applique si requis par la DP]**
- i. Incapacité de fournir une ressource:**
 - A. Si l'entrepreneur ne peut pas fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, il doit verser au Canada un montant égal au taux quotidien (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.
 - B. **Mesures correctives:** Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant deux (2) mois consécutifs ou trois (3) mois sur une période de douze (12) mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qu'il prendra pour éviter que le problème se reproduise. L'entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
 - C. **Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité :** En plus de tout autre droit qui lui est conféré par le présent contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement en faisant part de son intention à l'entrepreneur au moyen d'un préavis écrit de trois mois, si
 - 1. le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 % de la facture mensuelle; ou
 - 2. les mesures correctives demandées ci-dessus à l'entrepreneur n'ont pas été prises..

La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de trois mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période..
 - ii. **Crédits s'appliquant pendant toute la durée du contrat :** Les parties conviennent que les crédits s'appliquent tout au long de la durée du contrat.
 - iii. **Crédits représentant des dommages-intérêts:** Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts et qu'ils représentent la meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l'éventualité du manquement applicable. Ce crédit ne doit pas être considéré comme une pénalité.
 - iv. **Le droit du Canada d'obtenir un paiement :** Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d'obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, à recouvrer ou à déduire tout montant dû et impayé de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada de temps à autre.

- v. **Les droits et recours du Canada ne sont pas limités** : Les parties conviennent que la présente clause ne doit pas être interprétée comme limitant les droits et les recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou de la loi en général.
- vi. **Droits de vérification** : Le calcul des crédits de l'entrepreneur aux termes du contrat peut faire l'objet d'une vérification par le gouvernement, à la discrétion de l'autorité contractante, avant ou après que l'entrepreneur n'ait été payé. L'entrepreneur doit collaborer pleinement avec le Canada pendant la vérification, en donnant accès au Canada à tous les dossiers et systèmes que le Canada juge nécessaire d'examiner pour s'assurer que tous les crédits ont été correctement crédités au Canada dans les factures de l'entrepreneur. Si une vérification démontre que d'anciennes factures contenaient des erreurs dans le calcul des crédits, l'entrepreneur doit payer au Canada le montant révélé par la vérification qui devait être crédité au Canada, plus les intérêts encourus, à compter de la date où le Canada a remis le paiement en trop jusqu'à la date du remboursement (le taux d'intérêt est le taux d'intérêt annuel en vigueur de la Banque du Canada à la date où le crédit était dû pour la première fois au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite d'une vérification, le Canada détermine que les dossiers ou systèmes de l'entrepreneur pour repérer, calculer ou enregistrer les crédits sont inappropriés, l'entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l'autorité contractante..
- f. *[S'applique si requis par la DP] Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement [Remarque : N'utiliser cette clause que si l'entrepreneur exécute couramment des travaux dans les locaux du gouvernement.]*
- i. Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison de l'évacuation et de la fermeture de ces bureaux, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués sans l'évacuation ou la fermeture.
- ii. Si l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d'une grève ou d'un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n'est pas tenu de payer l'entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s'il avait eu accès aux locaux.

7.9 INSTRUCTIONS RELATIVES LA FACTURATION

- a. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément aux renseignements demandés dans les Conditions générales.
- b. La facture de l'entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la Base de paiement, et elle doit porter les numéros d'autorisation de tâche applicables.
- c. En présentant des factures, l'entrepreneur atteste que les produits et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la Base de paiement du contrat, y compris tous frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.
- d. [Option 1] L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original ainsi que deux copies de chaque facture, et une copie à l'autorité contractante.
- e. [Option 2] L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original de chaque facture. Il doit aussi en remettre sur demande une copie à l'autorité contractante.

7.10 ATTESTATIONS

- a. Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou dans une offre de prix d'AT est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute attestation de la part de l'entrepreneur, ou si l'on constate qu'une attestation qu'il a fournie avec sa soumission comprend une fausse déclaration, faite sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.
- b. *[S'applique si requis par la DP]* **Clauses du Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)**
- i. *[Insérer le numéro de la clause du Guide des CCUA] (_____) (insérer la date), [insérer le titre de la clause du Guide des CCUA]*

7.11 PROGRAMME DE CONTRATS FDRAUX POUR L'QUIT EN MATIRE D'EMPLOI - MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur comprend et convient que l'entente de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi conclue avec le Programme du travail de Ressources humaines et Développement des compétences Canada doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée soumissionner au Programme des contrats fdraux ». L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada peut entraîner l'annulation du contrat.

7.12 MATERIEL PROTEGE PAR LE DROIT D'AUTEUR

[S'applique si requis par la DP : Utiliser seulement si vous avez inclus également l'option 3 dans l'article, à la partie 2, intitulé « Fondement du droit du Canada concernant la propriété intellectuelle »]

Dans cette section, le terme «matériel» désigne tout élément créé par l'entrepreneur dans le cadre des travaux prévus au contrat, qui doit être livré au Canada et pour lequel il existe un droit d'auteur, sauf les codes logiciels et tous les manuels ou les guides à l'intention des utilisateurs finaux ou des techniciens, qui portent sur ce code. Le mot «matériel» ne comprend pas quelque chose qui a été créé par l'entrepreneur avant la date du contrat.

Le Canada est le titulaire du droit d'auteur sur le matériel. L'entrepreneur appose sur le matériel le symbole des droits d'auteur et indique l'avis qui suit: © Her Majesty the Queen in right of Canada (year) ou © Sa Majesté la Reine du chef du Canada (année).

L'entrepreneur ne doit pas utiliser, copier, divulguer ou publier quelque matériel que ce soit, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du contrat. L'entrepreneur doit signer l'acte de transfert et les autres documents relatifs au droit d'auteur sur le matériel qui sont exigés par le Canada.

L'entrepreneur doit fournir, à la demande du Canada, une renonciation écrite permanente aux droits moraux, dans une forme acceptable pour le Canada, de la part de chaque auteur qui a contribué à la création du matériel. Si l'entrepreneur est l'auteur du matériel, il renonce définitivement à ses droits moraux relativement au matériel.

7.13 LOIS APPLICABLES

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en _____. (indiquer la province ou territoire spécifier par le soumissionnaire dans leur proposition)

7.14 ORDRE DE PRIORITE DES DOCUMENTS

En cas d'écart entre le libellé des documents qui figurent sur la liste suivante, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui prévaut :

- a. Les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CUA qui sont intégrées par renvoi dans ce contrat;
- b. les Conditions générales supplémentaires, dans l'ordre suivant:
 - i. [S'applique si requis par la DP] 4002 (insérer la date), Conditions générales supplémentaires - Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
 - ii. [S'applique si requis par la DP] 4006 (insérer la date), Conditions générales supplémentaires-- Entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
OU
[S'applique si requis par la DP] 4007 (insérer la date), Conditions générales supplémentaires -- Entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux; [4006 est intégré, 4007 ne PEUT PAS l'être, et vice versa]
 - iii. [S'applique si requis par la DP] 4008 (insérer la date), Conditions générales supplémentaires - Renseignements personnels.;
- c. les Conditions générales 2035 (insérer la date);
- d. L'annexe X, Énoncé des travaux [S'applique si requis par la DP] - l'annexe A, y compris ses annexes, comme suit:
 - i. Appendice A de l'annexe A - Procédure d'évaluation de tâches;
 - ii. Appendice B de l'annexe A - Formulaire d'autorisation de tâche (AT);
 - iii. Appendice C de l'annexe A - Critères d'évaluation des ressources et tableaux de réponse;
 - iv. Appendice D de l'annexe A - Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche;
- e. Annexe «X», Base de paiement;
- f. [S'applique si requis par la DP]; Annexe X, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- g. [S'applique si requis par la DP]; les autorisations de tâche signées, y compris les attestations requises;
- h. l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro EN578-055605/xxx/EI (l'arrangement en matière d'approvisionnement);
- i. la soumission de l'entrepreneur datée du ____ (insérer la date de la soumission), ou telle que modifiée _____ (insérer la ou les dates des modifications s'il y a lieu).

7.15 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] CONTRAT DE DEFENSE

Clause du Guide des CUA A9006C (2008-05-12) Contrat de défense

Clause du Guide des CUA C2801C (2010-01-11) Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada

7.16 RESSORTISSANTS ETRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN) [CETTE CLAUSE OU CELLE QUI S'APPLIQUE PARMIS LES SUIVANTES]

Clause du Guide des CUA A2000C (*insérer la date*) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

7.17 RESSORTISSANTS ETRANGERS (ENTREPRENEUR ETRANGER)

Clause du Guide des CUA A2001C (*insérer la date*) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.18 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

[Option 1 - Ce qui suit s'appliquera aux exigences dont la valeur est moindre ou égale au seuil de l'ALENA]

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

[Option 2 - Ce qui suit s'appliquera aux exigences dont la limitation de la responsabilité est moindre ou égale à 20 millions de dollars]

A. Conformité aux exigences en matière d'assurances

1. L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurances énoncées dans le présent article. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurances ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.
2. Il appartient à l'entrepreneur de décider s'il doit obtenir une assurance supplémentaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur et elle est également souscrite pour son bénéfice et sa protection.
3. L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance qui met en évidence la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada et le certificat d'assurance doit confirmer que la police d'assurance conforme avec les exigences est en vigueur. Si le certificat d'assurance n'a pas été complété et fourni tel que demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et fournira à celui-ci un délai dans lequel il peut répondre à l'exigence. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de répondre à l'exigence dans les délais prévus constituera un défaut selon les termes des conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

B. Assurance responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit obtenir et maintenir pour toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

-
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et travaux terminés : Blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant de travaux terminés par l'entrepreneur.
 - d. Préjudices personnels : L'avenant devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et, s'il y a lieu les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable);
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

C. Assurance contre les erreurs et les omissions

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. Les avenants suivants doivent être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation.

7.19 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTROLES

Clause du guide des CCUA A9131C (*insérer la date*) Programme des marchandises contrôlées

7.20 LIMITATION DE LA RESPONSABILITE - GESTION DE L'INFORMATION OU TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- a. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Dans cet article, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants, ses mandataires, ses représentants, ou leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat pré-établissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.
- b. **Responsabilité de la première partie:**
 - i. L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - A. toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé «Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - B. toute blessure physique, y compris la mort.
 - ii. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur qui touchent des biens personnels matériels ou des biens immobiliers qui sont la propriété du Canada, en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.

-
- iii. Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, en vertu du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
- iv. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (i)(A) susmentionné.
- v. L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
- A. tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
- B. tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur pour effectuer les travaux lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité par le Canada pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa (B) du montant le plus élevé entre 0,75 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée «Coût total estimatif» ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1 000 000 \$.
- vi. En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1000000\$, selon le montant le plus élevé.
- vii. Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

c. Réclamations de tiers:

- i. Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- ii. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa(i), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la

violation des droits de propriété intellectuelle; de blessures physiques à un tiers, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou toute réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.

- iii. Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe (c).

7.21 Entrepreneur - coentreprise

- a. L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est _____ et que cette dernière est constituée des membres suivants: *[énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission initiale de l'entrepreneur]*.
- b. En ce qui concerne la relation entre les membres de la coentreprise, chaque membre accepte, déclare et atteste, selon le cas, que:
- i. _____ a été nommé comme «membre représentant» de la coentreprise et est pleinement autorisé à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de celle-ci pour ce qui est des questions se rapportant au présent contrat;
 - ii. en remettant un avis au membre représentant, le Canada sera réputé l'avoir remis à tous les membres de cette coentreprise;
 - iii. les sommes versées par le Canada au membre représentant en vertu du contrat seront réputées avoir été versées à tous les membres de la coentreprise.
- c. Les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsqu'il est d'avis que ce différend nuit à l'exécution des travaux, et ce, de quelque façon que ce soit.
- d. Les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce contrat.
- e. L'entrepreneur reconnaît que toute modification à la composition de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'une autre entité juridique à un membre existant) constitue une cession et est assujettie aux dispositions des Conditions générales.
- f. L'entrepreneur reconnaît que les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité, le cas échéant, s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires: *Supprimer la présente clause si le soumissionnaire à qui le contrat est attribué n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, la présente clause doit être remplie au moyen des renseignements fournis dans sa soumission.*

7.22 SERVICES PROFESSIONNELS - GENERAL

- a. L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans ce contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- b. Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.

- c. Dans les Conditions générales 2035, la section intitulée « Remplacement d'individu spécifiques » est supprimée et remplacée par ce qui suit:

Remplacement d'individus spécifiques

- i. Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le départ de la ressource existante (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix [10] jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet) fournir à l'autorité contractante ce qui suit:

- A. le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
- B. des renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé, comme il est exigé par le Canada, le cas échéant.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser.

- ii. Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
- A. de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
- B. d'évaluer les renseignements fournis en (c)(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent correspondre à la note obtenue par la ressource initiale ou la dépasser, et le remplaçant doit être acceptable pour le Canada. À la suite de l'évaluation du remplaçant, le Canada peut accepter ce dernier, revendiquer les droits mentionnés en (ii)(A) ci-dessus ou exiger que l'entrepreneur propose un autre remplaçant après avoir donné un préavis de cinq (5) jours ouvrables .)

Lorsqu'un retard justifiable s'applique, le Canada peut choisir l'option décrite en (c)(ii)(B) ci-dessus plutôt que de résilier le contrat en vertu de l'article intitulé « Retard justifiable ». La non-disponibilité d'une ressource en raison d'une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l'État) exécuté par l'entrepreneur ou l'une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

1. The Contractor must not, in any event, allow performance of the Work by unauthorized replacement persons. The Contracting Authority may order that a resource stop performing the Work. In such a case, the Contractor must immediately comply with the order. The fact that the Contracting Authority does not order that a resource stop performing the Work does not relieve the Contractor from its responsibility to meet the requirements of the Contract.
2. The obligations in this article apply despite any changes that Canada may have made to the Client's operating environment.

7.23 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN LOGICIEL EXISTANT

- a. Logiciels existants :** Les « logiciels existants » se composent des programmes informatiques énumérés à l'annexe ____ qui appartiennent au Canada ou que celui-ci a le droit d'utiliser en vertu d'une licence octroyée par un tiers, et pour lesquels le Canada a besoin de certains services professionnels.
- b. Services de logiciels :** Au cours de la période contractuelle, l'entrepreneur doit fournir au client les « services relatifs aux logiciels existants » suivants, selon la demande du Canada (par l'entremise d'une autorisation de tâche:
- i. accès, téléchargement, sauvegarde, installation, chargement, traitement, configuration et mise en œuvre relativement à tout code de logiciel supplémentaire applicable aux logiciels existants (comme les nouvelles éditions, les nouvelles versions, les correctifs et les corrections de bogues), dès qu'ils sont disponibles; [sera révisé au besoin]
 - ii. suivi des versions de logiciels diffusées par l'éditeur de logiciel dans le but de contrôler la configuration;
 - iii. [si d'autres obligations viennent s'ajouter à celles énumérées ci-dessus et que ces obligations ne comprennent pas celle d'établir un nouveau code de logiciel ou d'émettre une licence de logiciel, énumérez-les ici. Si aucune autre obligation ne s'applique, supprimez le présent alinéa, mettez un point à la fin de l'alinéa (ii) et transférez le « et » à la fin de l'alinéa (i).
- c. Aucune activité de développement de logiciel :** L'entrepreneur n'est pas tenu de développer, de programmer ou de fournir des codes de logiciel supplémentaires liés aux logiciels existants à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat.
- d. Formation sur les logiciels existants:**
- i. L'entrepreneur doit offrir au besoin une formation [*décrire le type, p. ex. en classe, en ligne*] sur l'utilisation des logiciels existants pendant la durée du contrat lorsqu'une AT relative à la formation [ou une demande relative au contrat] est attribuée conformément au contrat.
 - ii. Le Canada peut établir une AT lorsqu'il y aura un minimum de ____ personnes qui ont demandé de la formation. [*décrire toutes les exigences relatives à l'effectif de la classe, etc.; on peut autrement supprimer ce paragraphe*]
 - iii. La formation doit être offerte à différents endroits au Canada, comme le précise l'AT.
 - iv. La formation doit être disponible dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant l'attribution de l'AT.
 - v. La formation, qui comprend l'enseignement et le matériel de cours, doit être donnée en _____ [*français et anglais - S'il y a des cours distincts en français et en anglais, veuillez le préciser, ou préciser les exigences linguistiques particulières du client en matière de formation. Par exemple, si le matériel de cours n'est demandé qu'en anglais, mais que le client veut pouvoir le faire traduire à l'intention d'autres utilisateurs, assurez-vous d'ajouter des dispositions à cet effet*].
 - vi. Avant de fournir toute formation au moins 10 jours ouvrables avant la première séance de formation, l'entrepreneur doit présenter au responsable technique le programme de cours, le calendrier, les documents de formation, ainsi que les noms et les compétences des formateurs, pour approbation. [*S'il existe déjà un plan de formation qui contient ces renseignements, supprimer ce paragraphe*]

- e. **Titre** Sauf indication contraire dans les articles de la présente entente, le titre de propriété des logiciels existants ne sera pas touché par la prestation des services relatifs à ceux-ci. De plus, dans la mesure où un tiers doit avoir une licence pour les utiliser, leur utilisation demeurera assujettie aux modalités de la licence du Canada.
- f. **Accès** : Le Canada fournira à l'entrepreneur les renseignements sur les mots de passe et les codes d'autorisation ou d'autres renseignements semblables qui pourraient se révéler nécessaires pour la prestation des services de logiciels, pourvu que le Canada respecte les obligations sur l'utilisation des logiciels existants. L'entrepreneur convient que la non-divulgence et la non-diffusion du contenu des logiciels existants à une autre personne ou entité constituent des modalités du contrat. Il convient aussi de ne violer d'aucune façon les droits de propriété des logiciels existants.

7.24 PRESERVATION DES SUPPORTS ELECTRONIQUES

- a. Avant de les utiliser sur l'équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l'entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s'assurer qu'ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L'entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- b. Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l'entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu'ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

7.25 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] EXIGENCES RELATIVES A LA PRODUCTION DES RAPPORTS

L'entrepreneur doit remettre à l'autorité contractante les rapports suivants aux dates précisées ci-après : *[décrire les obligations en matière d'établissement de rapports, les exigences quant au format et aux échéances]*

7.26 DECLARATIONS ET GARANTIES

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de son expérience et de son expertise, et de celles du personnel qu'il propose, ce qui a donné lieu à l'attribution du contrat *[et à l'attribution des AT.]* L'entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat *[et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des AT]*. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a et qu'il aura pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

7.27 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] ACCES AUX BIENS ET AUX INSTALLATIONS DU CANADA

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. S'il veut y avoir accès, il doit en faire la demande au responsable technique. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n'est pas tenu de fournir à l'entrepreneur l'une ou l'autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l'entrepreneur pour effectuer les travaux, il peut exiger une modification de la Base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s'appliquer.

7.28 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] Propriete du gouvernement

Le Canada consent à fournir à l'entrepreneur les articles énumérés ci-dessous (les «**biens du gouvernement**»). La section des Conditions générales intitulée «Biens du gouvernement» s'applique aussi à l'utilisation de ces biens par l'entrepreneur.

[Énumérer les articles ou faire un renvoi à une annexe ou à l'énoncé des travaux si la liste est longue]

7.29 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] Mise en oeuvre

- a. **Mise au point de l'ébauche du plan de mise en oeuvre:** Dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, le Canada fournira des commentaires sur l'ébauche du plan de mise en oeuvre présentée par l'entrepreneur dans le cadre de sa soumission. L'entrepreneur doit revoir ce plan pour tenir compte des commentaires du Canada dans un délai de cinq (5) jours ouvrables et le lui soumettre de nouveau..
- b. **Mise en oeuvre des services professionnels:** Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l'entrepreneur est tenu de s'assurer que la transition vers les services qu'il offre en vertu du contrat n'aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu'elle n'entraîne pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L'entrepreneur est tenu d'offrir à ses employés la formation supplémentaire nécessaire pour la réalisation des travaux; le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l'environnement du client ne peut être facturé au Canada. On estimera la transition terminée lorsque l'entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du responsable technique, qu'il est en mesure de réaliser les travaux. La transition doit se terminer au plus tard [___] jours ouvrables après l'attribution du contrat. Les coûts associés au fait de démontrer que l'entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

7.30 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] SERVICES DE TRANSITION A LA FIN DU CONTRAT

L'entrepreneur convient que, durant la période menant à la fin du contrat et jusqu'à un maximum de trois mois subséquents, il déploiera tous les efforts raisonnables pour aider le Canada pendant la transition entre ce contrat et le nouveau contrat conclu avec le nouvel entrepreneur. L'entrepreneur convient qu'aucuns frais ne seront facturés pour ces services. *[À titre de solution de rechange, supprimer la dernière phrase et inscrire dans la base de paiement quelque chose comme quoi il y aura des frais pour les services de transition]*

7.31 [S'APPLIQUE SI REQUIS PAR LA DP] RESPONSABILITÉS RELATIVES AU PROTOCOLE D'IDENTIFICATION

L'entrepreneur doit s'assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l'entrepreneur) respectent les exigences d'auto-identification suivantes:

- a. Les représentants de l'entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada à l'intérieur ou à l'extérieur de bureaux du Canada doivent indiquer si un particulier n'est pas un employé permanent de l'entrepreneur avant le début de la réunion pour s'assurer que chaque participant à la réunion est au courant de sa situation;
- b. Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps;

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-055605/F

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

003ei

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-055605

File No. - N° du dossier

003eiEN578-055605

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- c. Si un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section «Propriété». De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation;
- d. Si le Canada détermine que l'entrepreneur a contrevenu à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l'entrepreneur doit, sur réception d'un avis écrit du Canada, présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura 5 jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- e. En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

Annexe “A”
Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) – Besoins pour des services

TABLE DES MATIÈRES

SERVICES D’APPLICATION	4
A.1 Architecte d’applications et de logiciels.....	4
A.2 Analyste fonctionnel PGI	5
A.3 Analyste-Programmeur PGI	6
A.4 Analyste de systèmes PGI	7
A.5 Analyste technique PGI.....	8
A.6 Programmeur / réalisateur de logiciel	9
A.7 Programmeur / Analyste.....	10
A.8 Analyste de système	11
A.9 Vérificateur de systèmes	12
A.10 Testeur principal.....	13
A.11 Testeur	14
A.12 Architecte WEB	15
A.13 Concepteur WEB.....	16
A.14 Développeur de page Web	17
A.15 Conseiller en contenu de graphisme de page Web	18
A.16 Conseiller en contenu multi-média de page Web.....	19
A.17 Administrateur de sites Web	20
SERVICES DE GEOMATIQUES	21
G.1 Analyste en géomatique	21
G.2 Spécialiste en géomatique	22
G.3 Analyste d’applications de SIG.....	23
G.4 Architecte d’applications de SIG.....	24
G.5 Architecte de données de SIG	25
G.6 Architecte d’infrastructure de SIG.....	26
G.7 Programmeur/Analyste SIG.....	27
G.8 Gestionnaire de projet de SIG	28
G.9 Architecte de systèmes de SIG.....	29
G.10 Développeur de pages Web, SIG <Cartographique>.....	30
G.11 Technicien en cartographie	31
SERVICES DE GI/TI	32
I.1 Spécialiste en conversion de données.....	32
I.2 Administrateur de bases de données.....	33
I.3 Analyste de base de données	34
I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI.....	35
I.5 Architecte en GI	36
I.6 Analyste de réseau	37
I.7 Analyste de plateforme.....	38
I.8 Architecte de stockage.....	39
I.9 Administrateur de systèmes	40
I.10 Architecte technique.....	41
I.11 Architecte de technologie.....	42

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES A L'ENTREPRISE	43
B.1 Analyste des activités.....	43
B.2 Architecte d'Affaires	44
B.3 Conseiller d'Affaires.....	45
B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	46
B.5 Conseiller en RO	47
B.6 Analyste des systèmes opérationnels	48
B.7 Architecte de transformation des affaires	49
B.8 Conseiller en centres d'appel	50
B.9 *Développeur de didacticiel.....	51
B.10 Spécialiste, service de dépannage	52
B.11 * Instructeur, TI.....	53
B.12 Spécialiste, soutien du réseau.....	54
B.13 Spécialiste, soutien des opérations.....	55
B.14 Rédacteur technique.....	56
SERVICES DE GESTION DE PROJETS	57
P.1 Conseiller en gestion du changement	57
P.2 Architecte-conseil de l'organisation	58
P.3 Conseiller en ressources humaines.....	59
P.4 Conseiller en développement organisationnel.....	60
P.5 Directeur de projet	61
P.6 Administrateur de projet	62
P.7 Coordonnateur de projet	63
P.8 Chef de projet.....	64
P.9 Gestionnaire de projet.....	65
P.10 Ordonnanceur de projet.....	66
P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste.....	67
P.12 Spécialiste en gestion du risque	68
P.13 Chef de l'équipe indépendante d'examen du projet de TI	69
P.14 Examineur indépendant du projet de TI	70
SERVICES DE CYBERPROTECTION	71
C.1 Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque	71
C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI	72
C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI.....	73
C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI.....	74
C.5 Spécialiste en infrastructure à clés publics (ICP).....	75
C.6 Ingénieur en sécurité des TI.....	76
C.7 Spécialiste en conception de sécurité des TI	77
C.8 Analyste de la sécurité des réseaux.....	78
C.9 Opérateur de systèmes de sécurité des TI	79
C.10 Spécialiste en installations de sécurité des TI.....	80
C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI.....	81
C.12 Spécialiste de gestion des incidents.....	82
C.13 Spécialiste de la sécurité physique.....	83

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.14 Spécialiste de la R et D en sécurité des TI	84
C.15 Spécialiste en informatique judiciaire	85
C.16 Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP).....	86
C.17 Spécialiste en sécurité des émissions (EMSEC)	87
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.....	88
T.1 Spécialiste des systèmes de radiofréquence (rf).....	88
T.2 Spécialiste des télécommunications par satellite.....	89
T.3 Concepteur de réseau de câbles de télécommunications	90
T.4 Technicien en télécommunications	91
T.5 Technologue en autocommutateurs privés (PBX).....	92
T.6 Spécialiste des systèmes de télécommunications	93
T.7 Ingénieur spécialiste des structures d'antennes	94
T.8 Ingénieur en radiofréquence.....	95
T.9 Technicien monteur de ligne	96

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES D'APPLICATION

A.1 Architecte d'applications et de logiciels

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience
 Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
 Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.
- Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.
- Évaluer les procédures et méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données.
- Déterminer et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- Définir les sources d'entrées/sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et faire approuver la proposition de système.
- Déterminer et documenter des normes particulières au système en ce qui concerne la programmation, la documentation et les essais, en couvrant les logithèques de programmes, les dictionnaires de données, les conventions de nomenclature, etc.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

• ActiveX	• HML	• MIL-STD-498	• PowerBuilder	• TCP/IP
• ADS	• HTML	• MS Access	• Rational Rose	• Unisys DBII
• ASP	• IBM DB2	• MS SQL	• RPG	• Unix
• BPWin	• IDMS	• .NET	• RUP	• Visual Basic
• C++	• Impromptu	• Netron/CAP	• SAP	• Visual C++
• CICS	• IMS	• ODBC	• SQL Server	• XML
• Cold Fusion	• Informix	• OLAP	• SQL*DBA	
• CORBA	• Ingres	• Oracle	• SQL*Forms	
• Crystal Reports	• J2EE	• Oracle CASE	• SQL*Menu	
• Delphi	• Java	• Oracle Financials	• SQL*Net	
• EbXML	• JavaScript	• Perl	• SQL*Plus	
• ERWin	• JDBC	• PHP	• SQL*Report	
	• JSP	• PL/SQL	• Sybase	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.2 Analyste fonctionnel PGI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et documenter les spécifications en ce qui concerne les besoins fonctionnels et opérationnels et les exigences des systèmes PGI.• Élaborer et documenter les besoins en ce qui concerne les écrans, les rapports et les interfaces.• Assurer des interfaces fonctionnelles, opérationnelles et des systèmes ou des interactions de capacité.• Faire la cueillette des données et les analyser en vue d'établir les exigences fonctionnelles d'un système ou d'un projet.• Concevoir des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques, et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure.• Élaborer des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure, en faire l'essai et les mettre en œuvre.• Produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• Impromptu	• Oracle	• SAP		
• JDEdwards	• PeopleSoft	• Syteline		

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.3 Analyste-Programmeur PGI				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer les besoins détaillés, la programmation et l’élaboration des systèmes PGI.• Faire l’essai des systèmes et les mettre en oeuvre.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Impromptu• JDEdwards	<ul style="list-style-type: none">• Oracle• PeopleSoft	<ul style="list-style-type: none">• SAP• Syteline		

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.4 Analyste de systèmes PGI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des documents portant sur les exigences, la faisabilité, le coût, la conception et les spécifications pour les systèmes PGI.• Mettre en oeuvre les systèmes PGI en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organisations ou des entreprises.• Traduire des exigences opérationnelles PGI en conception et spécifications de systèmes.• Analyser et recommander des solutions possibles.• Élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en oeuvre de systèmes PGI				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• Impromptu	• Oracle	• SAP		
• JDEdwards	• PeopleSoft	• Syteline		

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.5 Analyste technique PGI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Une connaissance approfondie des capacités techniques fournies par les services PGI.• Élaborer ou aider à élaborer les exigences fonctionnelles et opérationnelles, l'étendue du projet, les prévisions d'effort et de durée.• Traduire les exigences fonctionnelles et opérationnelles en exigences techniques.• Elaborer et gérer les aspects techniques du logiciel d'application, les interfaces avec les utilisateurs, et les composants des tiers.• Effectuer, gérer ou aider à faire les essais de système ou de l'unité.• Déterminer les normes techniques pour le cadre technique.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• Impromptu	• Oracle	• SAP		
• JDEdwards	• PeopleSoft	• Syteline		

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.6 Programmeur / réalisateur de logiciel

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
 Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
 Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Élaborer et préparer des diagrammes de résolution de problèmes opérationnels, scientifiques et techniques à l'aide de systèmes informatiques d'envergure et de complexité importantes.
- Analyser les problèmes définis par les analystes et les concepteurs de systèmes en ce qui concerne des facteurs comme le style et la quantité d'information à transférer aux unités de stockage, la variété des articles à traiter, l'étendue du tri et la présentation des résultats finaux imprimés.
- Choisir et incorporer les programmes de logiciel disponibles.
- Concevoir des programmes détaillés, des ordinogrammes et des diagrammes précisant les calculs mathématiques et la séquence des opérations machine nécessaires à la copie et au traitement des données, et imprimer les résultats.
- Traduire des ordinogrammes en instructions machine codées et conférer avec le personnel technique lors de la planification des programmes.
- Vérifier l'exactitude et la complétude des programmes en préparant des échantillons de données et en les essayant à l'aide d'essais d'acceptation du système effectués par le personnel de service.
- Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.
- Essayer les instructions et assembler les spécifications, les ordinogrammes, les diagrammes, les présentations, la programmation et les directives de fonctionnement en vue de documenter les applications pour modification ou consultation ultérieures.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

• ActiveX	• HML	• MIL-STD-498	• PowerBuilder	• TCP/IP
• ADS	• HTML	• MS Access	• Rational Rose	• Unisys DBII
• ASP	• IBM DB2	• MS SQL	• RPG	• Unix
• BPWin	• IDMS	• .NET	• RUP	• Visual Basic
• C++	• Impromptu	• Netron/CAP	• SAP	• Visual C++
• CICS	• IMS	• ODBC	• SQL Server	• XML
• Cold Fusion	• Informix	• OLAP	• SQL*DBA	
• CORBA	• Ingres	• Oracle	• SQL*Forms	
• Crystal Reports	• J2EE	• Oracle CASE	• SQL*Menu	
• Delphi	• Java	• Oracle Financials	• SQL*Net	
• EbXML	• JavaScript	• Perl	• SQL*Plus	
• ERWin	• JDBC	• PHP	• SQL*Report	
	• JSP	• PL/SQL	• Sybase	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.7 Programmeur / Analyste				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et modifier le code et le logiciel. • Élaborer et modifier les écrans et les rapports. • Faire la cueillette des données et les analyser dans le cadre d'étude visant à établir la faisabilité technique et la faisabilité financières de systèmes informatiques proposés et dans le cadre de l'élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception de système. • Concevoir des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure. • Élaborer des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de plus grande envergure, en faire l'essai et les mettre en œuvre. • Produire des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures pour des systèmes et/ou des applications. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • ActiveX • ADS • ASP • BPWin • C++ • CICS • Cold Fusion • CORBA • Crystal Reports • Delphi • EbXML • ERWin 	<ul style="list-style-type: none"> • HML • HTML • IBM DB2 • IDMS • Impromptu • IMS • Informix • Ingres • J2EE • Java • JavaScript • JDBC • JSP 	<ul style="list-style-type: none"> • MIL-STD-498 • MS Access • MS SQL • .NET • Netron/CAP • ODBC • OLAP • Oracle • Oracle CASE • Oracle Financials • Perl • PHP • PL/SQL 	<ul style="list-style-type: none"> • PowerBuilder • Rational Rose • RPG • RUP • SAP • SQL Server • SQL*DBA • SQL*Forms • SQL*Menu • SQL*Net • SQL*Plus • SQL*Report • Sybase 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • Unisys DBII • Unix • Visual Basic • Visual C++ • XML

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.8 Analyste de système				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les documents en ce qui concerne les exigences, la faisabilité, le coût, la conception et les spécifications pour les systèmes. • Mettre en oeuvre les systèmes en vue d'appuyer des projets, des ministères, des organisations ou des entreprises. • Traduire des exigences opérationnelles en conception et spécifications de systèmes. • Analyser et recommander des solutions possibles. • Élaborer des spécifications techniques relatives à l'élaboration, à la conception et à la mise en oeuvre de systèmes. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • ActiveX • ADS • ASP • BPWin • C++ • CICS • Cold Fusion • CORBA • Crystal Reports • Delphi • EbXML • ERWin 	<ul style="list-style-type: none"> • HML • HTML • IBM DB2 • IDMS • Impromptu • IMS • Informix • Ingres • J2EE • Java • JavaScript • JDBC • JSP 	<ul style="list-style-type: none"> • MIL-STD-498 • MS Access • MS SQL • .NET • Netron/CAP • ODBC • OLAP • Oracle • Oracle CASE • Oracle Financials • Perl • PHP • PL/SQL 	<ul style="list-style-type: none"> • PowerBuilder • Rational Rose • RPG • RUP • SAP • SQL Server • SQL*DBA • SQL*Forms • SQL*Menu • SQL*Net • SQL*Plus • SQL*Report • Sybase 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • Unisys DBII • Unix • Visual Basic • Visual C++ • XML

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.9 Vérificateur de systèmes				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Réviser les politiques, les normes et les procédures organisationnelles des TI et offrir des conseils sur leur pertinence.• Réviser les systèmes en cours d'élaboration en examinant la documentation du projet, en effectuant des entrevues, en évaluant le travail accompli et, tout dépendant des constatations, remettre des rapports sur la conformité aux politiques, aux normes et aux procédures ainsi que des rapports d'avancement.• Effectuer des révisions de systèmes récemment mis en oeuvre et remettre un rapport sur:<ul style="list-style-type: none">▪ Les avantages connus dans la réalité par rapport aux avantages prévus,▪ Les options livrées par rapport aux exigences énoncées,▪ La pertinence des contrôles et des options de sécurité du système,▪ La satisfaction des utilisateurs évaluée à partir de sondages ou d'entrevues,▪ Le rendement et la fiabilité du système.• Effectuer des révisions de systèmes en production déjà depuis quelques temps et remettre des rapports sur les questions d'intérêt et les irrégularités.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.10 Testeur principal				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Offrir des services de conseils, d'orientation et de coordination en ce qui concerne les stratégies et les plans d'essais, la sélection des outils automatisés d'essai, et l'identification des ressources requises pour l'essai.<ul style="list-style-type: none">• Planifier, organiser, et programmer des essais pour les systèmes de grande envergure, y compris les essais d'intégration, les essais spécialisés et les essais d'acceptation par l'utilisateur (p. ex. essai sous contraintes).				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• ASP• C++• COBOL• CORBA• Delphi	<ul style="list-style-type: none">• HML, XML or EbXML• IBM DB2DMS• IMS• Informix• Ingres	<ul style="list-style-type: none">• Java• MS SQL• Netron/CAP• Oracle Peoplesoft• PHP• PowerBuilder	<ul style="list-style-type: none">• SAP• Sybase• Unisys DBII• Unix• Visual Basic	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.11 Testeur				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Planifier et coordonner les essais.• Surveiller les essais à partir du plan.• Gérer et surveiller les plans d'essai de tous les paliers d'essai.• Gérer des revues liées aux essais et l'état de préparation à la mise en œuvre.• Remettre des rapports sur l'avancement.• Élaborer des scénarios et des scripts d'essai.• Établir et garder à jour des logithèques de code source et objet pour un environnement doté de plusieurs plateformes et de plusieurs systèmes d'exploitation.• Établir des procédures d'essai de logiciels pour les essais unitaires, d'intégration et de régression en mettant l'accent sur l'automatisation des procédures d'essai.• Établir et adopter des procédures d'essai « d'interopérabilité » en vue de s'assurer que l'interaction et la coexistence de divers éléments de logiciels proposés pour distribution dans l'infrastructure commune, sont conformes aux normes ministérielles pertinentes (p. ex. en matière de rendement, compatibilité, etc.) et n'ont aucune répercussion adverse non prévue sur l'infrastructure commune.• Mettre sur pied une capacité de validation et de vérification qui assume la conformité en matière de fonctionnement et de rendement.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.12 Architecte WEB				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des architectures à utiliser pour des projets d'application Web.• Effectuer de la modélisation d'architecture pour s'assurer que la conception cadre bien avec le travail en place.• Choisir le langage de réalisation de programme qui sera utilisé pour le projet.• Évaluer l'impact des nouvelles exigences sur les applications Web existantes.• Élaborer le code en se basant sur les documents qui portent sur la conception et les exigences.• Créer le code pour ajouter des éléments à la base de données et d'en faire la lecture.• Faire un essai unitaire du code avant de le soumettre aux essais d'intégration.• Contrôler les besoins changeants de l'architecture au cours de l'avancement du projet.• Élaborer les plans d'essais du système.• Vérifier que les fonctionnalités ont été mises en oeuvre selon les spécifications.• Définir les suppositions et les contraintes de l'architecture en ce qui concerne la structure physique et la collecte de données.<ul style="list-style-type: none">• Dev Élaborer un plan de suivi afin de contrôler et suivre de près la stabilité de l'architecture.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• ActiveX• EbXML	<ul style="list-style-type: none">• HML• HTML	<ul style="list-style-type: none">• Java• JavaScript	<ul style="list-style-type: none">• .NET• Perl	<ul style="list-style-type: none">• XML

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.13 Concepteur WEB

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Élaborer des architectures à utiliser pour des projets d'application Web.
- Créer et adopter des conceptions qui favorisent l'utilisation maximale d'objets déjà en place.
- Effectuer de la modélisation d'architecture pour s'assurer que la conception cadre bien avec le travail en place.
- Choisir le langage de réalisation de programme qui sera utilisé pour le projet.
- Évaluer l'impact des nouvelles exigences sur les applications Web existantes.
- Élaborer le code en se basant sur les documents qui portent sur la conception et les exigences.
- Créer le code pour ajouter des éléments à la base de données et d'en faire la lecture.
- Faire un essai unitaire du code avant de le soumettre aux essais d'intégration.
- Contrôler les besoins changeants de la conception au cours de l'avancement du projet.
- Élaborer les plans d'essais du système.
- Vérifier que les fonctionnalités ont été mises en oeuvre selon les spécifications.
- Définir les suppositions et les contraintes de l'architecture en ce qui concerne la structure physique et la collecte de données.
 - Élaborer un plan de suivi afin de contrôler et suivre de près la stabilité de la conception.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- | | | | | |
|-----------|--------|--------------|--------|-------|
| • ActiveX | • HML | • Java | • .NET | • XML |
| • EbXML | • HTML | • JavaScript | • Perl | |

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.14 Développeur de page Web				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et préparer des plans sous forme de diagrammes en ce qui concerne la prestation de services sur Internet.• Analyser les problèmes décrits par les analystes et les concepteurs de systèmes concernant des facteurs comme le style et la quantité d'information à transmettre sur Internet.• Choisir et utiliser les meilleurs outils d'élaboration de page Web offerts pour lier le client sur Internet aux programmes de prestation d'information et aux bases de données 'dorsaux' du ministère. Concevoir des pages Web à employabilité élevée en vue de combler les besoins.• Vérifier l'exactitude et la complétude des programmes en préparant des échantillons de données et en les essayant à l'aide d'essais effectués par le personnel de service.• Corriger les erreurs de programmation en révisant les instructions ou en changeant la séquence des opérations.<ul style="list-style-type: none">• Essayer les instructions et assembler les spécifications, les ordigrammes, les diagrammes, les présentations, la programmation et les instructions de fonctionnement en vue de documenter les applications pour modification ou consultation ultérieures.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• ActiveX• EbXML	<ul style="list-style-type: none">• HML• HTML	<ul style="list-style-type: none">• Java• JavaScript	<ul style="list-style-type: none">• .NET• Perl	<ul style="list-style-type: none">• XML

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.15 Conseiller en contenu de graphisme de page Web

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Créer des pages Web comprenant la conception graphique.
- Élaborer et mettre en œuvre des essais d'utilisation, analyser les résultats et modifier la conception en fonction des constatations.
- Élaborer des diagrammes (cartes de sites) illustrant la navigation et le contenu.
- Élaborer des plans de forme ou des schémas de principe illustrant l'ordre de priorité des besoins en matière d'information, de liens, de navigation et d'espace.
- Élaborer des diagrammes de contenu montrant les connexions interactives entre les pages.
- Élaborer des prototypes interactifs montrant la forme et la fonctionnalité de base utilisées lors des essais d'utilisation et des présentations.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- | | | | | |
|-----------|--------|--------------|--------|-------|
| • ActiveX | • HML | • Java | • .NET | • XML |
| • EbXML | • HTML | • JavaScript | • Perl | |

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.16 Conseiller en contenu multi-média de page Web

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Créer des pages Web comprenant la conception multimédia.
- Élaborer et mettre en œuvre des essais d'utilisation, analyser les résultats et modifier la conception en fonction des constatations.
- Élaborer des diagrammes (cartes de sites) illustrant la navigation et le contenu de base.
- Élaborer des plans de forme ou des schémas de principe illustrant l'ordre de priorité des besoins en matière d'information, de liens, de navigation et d'espace.
- Élaborer des diagrammes de contenu montrant les connexions interactives entre les pages Web.
 - Élaborer des prototypes interactifs montrant la forme et la fonctionnalité de base utilisées lors des essais d'utilisation et des présentations.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- | | | | | |
|-----------|--------|--------------|--------|-------|
| • ActiveX | • HML | • Java | • .NET | • XML |
| • EbXML | • HTML | • JavaScript | • Perl | |

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

A.17 Administrateur de sites Web				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Créer des pages Web comprenant la conception graphique et la conception générale des sites Web.• Élaborer et mettre en œuvre des essais d'utilisation, analyser les résultats et modifier la conception en fonction des constatations.• Élaborer des diagrammes (cartes de sites) illustrant la navigation et le contenu de base.• Élaborer des plans de forme ou des schémas de principe illustrant l'ordre de priorité des besoins en matière d'information, de liens, de navigation et d'espace.• Élaborer des diagrammes de contenu montrant les connexions interactives entre les pages Web.• Élaborer des prototypes interactifs montrant la forme et la fonctionnalité de base utilisées lors des essais d'utilisation et des présentations.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• ActiveX• EbXML	<ul style="list-style-type: none">• HML• HTML	<ul style="list-style-type: none">• Java• JavaScript	<ul style="list-style-type: none">• .NET• Perl	<ul style="list-style-type: none">• XML

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES DE GEOMATIQUES

G.1 Analyste en géomatique			
Niveaux d'expérience			
Niveau 1:	<5 années d'expérience		
Niveau 2:	5-<10 années d'expérience		
Niveau 3:	10+ années d'expérience		
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:			
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et documenter des énoncés détaillés des exigences.• Analyser les exigences fonctionnelles pour déterminer les cheminements de l'information, des procédures et des processus décisionnels.• Évaluer les procédures et les méthodes existantes, déterminer et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application des bases de données et compiler un dictionnaire de données.• Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et les opérations automatisées, à l'intérieur des sous-systèmes, et les systèmes externes ainsi qu'entre les anciens systèmes et les systèmes en place.• Définir les sources des entrées/sorties, y compris un plan détaillé pour la phase de conception technique et obtenir leur approbation.• Concevoir et documenter en détail toutes les composantes de système, leurs interfaces et leur cadre d'exploitation.• Concevoir des procédures de surveillance, des stratégies d'essai et des systèmes pour ce qui a trait aux structures et aux fichiers de données, aux sous-systèmes et aux modules, aux programmes, au traitement par lots, au traitement en direct et à la production.• Documenter la conception, les concepts et les installations d'un système, présenter la conception détaillée de celui-ci et obtenir l'approbation de cette conception.• Produire un système opérationnel, y compris l'ensemble des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures.• Donner des conseils au sujet de la technologie des SIG et de la télédétection et de ses applications.• Effectuer des analyses et de la modélisation.• Concevoir et mettre en œuvre des prototypes fonctionnels.• Interpréter les objectifs de projet et créer des produits pertinents de données, d'analyse et autres (cartes, rapports)• Restructurer les données provenant de diverses sources et présentées dans des formats différents.• Créer et mettre à jour des métadonnées.• Créer et tenir à jour des procédures et des normes.• Créer, mettre à jour, réviser et documenter des ensembles de données.• Concevoir des processus pour le traitement des images d'observation de la Terre (OT).• Analyser et traiter des données d'OT.• Concevoir et écrire des programmes relatifs aux SIG et/ou à la télédétection.			
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:			
• GIS Product Suites			

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.2 Spécialiste en géomatique				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des procédures de surveillance, des stratégies d’essai et des systèmes relatifs aux structures et aux fichiers de données, aux sous-systèmes et aux modules, aux programmes, aux traitements en différé et en direct et à la production. • Tester et mettre en œuvre les petits systèmes et les sous-systèmes faisant partie de systèmes plus gros. • Produire des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures. • Produire les composantes d’un système opérationnel, y compris l’ensemble des formulaires, des guides, des programmes, des fichiers de données et des procédures. • Effectuer des analyses et de la modélisation. • Créer, mettre à jour, réviser et documenter des ensembles de données de SIG et/ou d’observation de la Terre. • Créer des produits pertinents de données, d’analyse et autres (cartes, rapports) pour atteindre les objectifs de projet • Restructurer des données provenant de différentes sources et présentées dans divers formats. • Créer et mettre à jour des métadonnées. • Créer et tenir à jour des procédures et des normes. • Assurer le soutien de la conception de programmes relatifs aux SIG et à la télédétection et écrire de tels programmes. • Analyser et traiter des données d’images d’observation de la Terre (OT) et de SIG. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• GIS Product Suites				

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.3 Analyste d’applications de SIG				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Élabore et documente un énoncé détaillé des exigences en ce qui concerne l’application proposée. • Analyse les exigences fonctionnelles en vue d’établir des flux d’information, de procédures et de décisions; • Évalue les procédures et les méthodes en place, identifie et documente le contenu, la structure et les sous-systèmes d’application de base de données, et élabore des dictionnaires de données; • Détermine et documente les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d’applications, avec les systèmes de l’extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place; • Définit les sources d’entrées-sorties, y compris le plan détaillé de l’étape de conception technique, et fait approuver la proposition de système. • Conçoit et documente de façon détaillée toutes les composantes de systèmes, leurs interfaces et leur environnement opérationnel; • Conçoit des procédures de surveillance de production, des stratégies d’essai et des systèmes en ce qui a trait aux structures et fichiers de données, aux sous-systèmes et modules, aux programmes, au traitement en lots, au traitement en direct et à la production; • Documente la conception, les concepts et les installations de systèmes, présente la conception détaillée de système et la fait approuver; • Produit un système qui fonctionne, incluant l’ensemble des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures. • Effectue les modifications manuelles du code; • Effectue les modifications des écrans et des rapports; • Fait la cueillette des données et les analyses dans le cadre d’études visant à établir la faisabilité technique et la faisabilité financière de systèmes informatiques proposés et dans le cadre de l’élaboration de spécifications fonctionnelles et de conception de système; • Conçoit des méthodes et des procédures relatives à des systèmes informatiques de petite envergure et à des sous systèmes de systèmes de plus grande envergure; • Élabore des systèmes informatiques de petite envergure et des sous-systèmes de systèmes de plus grande envergure, en fait l’essai et les met en oeuvre; • Produit des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures. • Effectue l’analyse et la modélisation; • Interprète les objectifs de projet et génère des données, des analyses et des sorties appropriées; • Restructure les données provenant de sources diverses et de formats divers; • Crée et met à jour les métadonnées; • Crée, met à jour et révise les procédures et les normes; • Crée, met à jour, révise et documente les ensembles de données du SIG; • Conçoit et rédige des programmes reliés au SIG. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• GIS Product Suites				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.4 Architecte d'applications de SIG				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1:	<5 années d'expérience			
Niveau 2:	5-<10 années d'expérience			
Niveau 3:	10+ années d'expérience			
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et élaborer l'architecture d'applications pour le projet, dans le contexte de l'architecture globale de système.• Choisir le paradigme et la technologie nécessaires pour les communications de programme à programme des applications (APPC), parmi les composantes.• Définir les paliers, les cadres, les types de composantes et les interfaces des applications.• Spécifier les composantes ou le code réutilisables des applications et en déterminer la responsabilité.• Déterminer les principaux facteurs opérationnels et technologiques qui influent sur les architectures d'applications, par exemple les exigences du groupe des utilisateurs, les capacités présentes de distribution de logiciels, le contexte actuel des applications (y compris les anciens systèmes et les progiciels) et les exigences en fait de performance et de disponibilité; et concevoir l'architecture d'applications nécessaire pour tenir compte de ces facteurs.• Définir les stratégies et les plans nécessaires pour la rationalisation des applications et leur retrait, dans le contexte de la stratégie de jalonnement du projet.• Élaborer et tenir à jour des normes de codage.• Diriger l'équipe de développement d'applications en vue de prendre des décisions concernant l'architecture et examiner/autoriser les décisions prises par l'équipe dans ce domaine.• Diriger les examens de la conception de code.• Surveiller l'élaboration des applications du système et en assurer le soutien pour garantir qu'elles seront conformes à l'architecture d'applications et peaufiner cette architecture, selon les besoins.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.5 Architecte de données de SIG				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et élaborer l'architecture de données du projet, dans le contexte de l'architecture globale du système• Établir la politique régissant les données ainsi que la solution technique relative à la gestion et au stockage des données, à l'accès à celles-ci, à leur exploration, à leur transfert et à leur transformation.• Indiquer les outils et les technologies SGBD et ETL recommandés pour un contenu structuré et un contenu non structuré.• Concevoir l'entrepôt de métadonnées.• Créer un modèle de données pour le projet, qui soit indépendant de la solution technologique adoptée.• Examiner et réaliser les possibilités de réutilisation des données, en tenant compte des considérations de centralisation et de duplication.• Assurer la protection des ressources de données stratégiques, à mesure que les applications et les technologies évoluent.• Surveiller l'élaboration des données du système et en assurer le soutien pour garantir qu'elles seront conformes à l'architecture de données, et peaufiner cette dernière, selon les besoins.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.6 Architecte d'infrastructure de SIG				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et développer l'architecture d'infrastructure du projet, dans le contexte de l'architecture globale du système.• Centrer ses efforts sur les normes et les technologies pour tirer parti des qualités de performance des systèmes, telles que la disponibilité, l'extensibilité et la récupérabilité.• Évaluer et sélectionner le matériel, le système d'exploitation et le contrôleur de travaux du serveur du système.• Assister l'architecte d'applications SIG en choisissant le cadre de référence des applications.• Concilier l'aspect coût des facteurs de qualité et les considérations de robustesse et d'architecture matérielle.• Conjointement avec l'équipe responsable de l'architecture du système, définir la taille de l'application et choisir les configurations matérielle et logicielle.• Établir un processus pour surveiller la performance du système, par rapport aux exigences.• Surveiller le développement de l'infrastructure du système pour s'assurer qu'elle est conforme à l'architecture d'infrastructure et peaufiner cette dernière, selon les besoins.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe “A”

**Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

G.7 Programmeur/Analyste SIG				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Fournir des conseils opérationnels, techniques et analytiques aux projets SIG grâce à une compréhension des méthodes d’application des principes et des pratiques de SIG comme outil d’aide à la décision.• Traduire des exigences à références spatiales de l’utilisateur et des spécifications techniques des systèmes en applications SIG éprouvées qui fonctionnent, y compris l’élaboration des spécifications de programmation détaillées, la rédaction et la génération du code, la compilation et l’intégration des programmes et systèmes dirigés par les données, l’interaction avec les bases de données spatiales et l’exécution des essais unitaires.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe “A”

**Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

G.8 Gestionnaire de projet de SIG				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Gère le projet au cours de l’élaboration, de la mise en oeuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l’élaboration complète et le fonctionnement total de l’application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés;• Élabore des énoncés de problèmes; établit des procédures d’élaboration et de mise en oeuvre l’applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d’obtenir une approbation;• Définit et documente les objectifs du projet; définit des exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le cadre de référence de l’équipe du projet;• Fait des rapports sur l’avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle chronologique du projet;• Rencontre, dans le cadre de conférences, d’autres intervenants, et énonce les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.;• Prépare des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d’aider à analyser ou à présenter des problèmes; travaille avec une variété d’outils de gestion de projet;• Accepte le projet				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• GIS Product Suites				

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.9 Architecte de systèmes de SIG				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Surveiller le développement du système et en assurer le soutien pour garantir qu’il sera conforme à l’architecture cible, et peaufiner cette dernière, selon les besoins.• Assurer l’intégration des architectures des composantes du système – données, applications, infrastructure, etc. – dans l’architecture cible globale du système.• Assurer l’intégration de l’architecture du système dans l’architecture d’entreprise de l’organisme parrain.• Établir des plans de projet par étapes, qui mènent à la réalisation d’une architecture cible complète.• Diriger l’élaboration des principes directeurs et des plans détaillés de l’architecture.• Assurer la viabilité générale du système, à travers ses phases de développement et de mise en œuvre, s’assurer que la solution est conforme aux exigences énoncées (contrôle de la qualité) et veiller à ce que la portée soit contrôlée.• Concilier les compromis entre les exigences et les coûts du système et faire part des enjeux aux intervenants.• Enquêter sur les nouveaux développements et les nouvelles technologies, normes et méthodologies qui auront une incidence positive sur l’architecture de système, et les intégrer à l’architecture de système.• Gérer l’équipe responsable de l’architecture de système pour atteindre les objectifs précités.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.10 Développeur de pages Web, SIG <Cartographique>				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Développer et préparer des plans schématiques pour la prestation de services offerts sur le Web. • Analyser les problèmes décrits par les analystes de systèmes/concepteurs touchant des facteurs tels le style et l’étendue des transferts d’information par Internet. • Sélectionner et utiliser les meilleurs outils de création de pages Web disponibles afin de lier le client (sur Internet) aux programmes secondaires du système TI, rendant accessible les programmes de prestation de services et les bases de données. Conceptualiser des pages Web à haute convivialité et qui rencontrent les exigences. • Vérifier l’exactitude et la complétude des programmes en préparant et en testant des échantillons de données par voie d’essais de réception du système effectués par le personnel de service. • Corriger les erreurs de programme en révisant les instructions ou en altérant la séquence des opérations. • Tester les instructions et assembler les spécifications, organigrammes, diagrammes, schémas de montage, ainsi que les instructions de programmation et d’opération aux applications de documents pour fins de modifications ultérieures ou à titre de référence. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• GIS Product Suites	• CGI • HTML	• JavaScript • Perl		

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

G.11 Technicien en cartographie				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Planifier le contenu, le format et la conception des cartes et compiler les données requises des photographies aériennes, des notes de levés, des registres, des rapports et d’autres cartes.• Produire des cartes et des graphiques et tableaux connexes en se servant des techniques de cartographie numérique, d’infographie interactive, des logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO), et de systèmes d’information géographique (SIG).				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• GIS Product Suites				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES DE GI/TI

I.1 Spécialiste en conversion de données				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Surveiller toutes les installations du processus de conversion.• Effectuer le mappage, les interfaces, le travail de conversion simulée, les améliorations, le processus de conversion en soi, et vérifier la complétude et l'exactitude des données transformées.• Créer de bons liens de travail avec tous les clients, communiquer efficacement avec tous les niveaux de personnel/clients, et fournir un soutien de conversion.• Analyser et coordonner la conversion des fichiers de données.• Importer les fichiers des plateformes hétérogènes.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.2 Administrateur de bases de données				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Adapter les routines de conversion des bases de données.• Peaufiner la stratégie de conversion.• Générer une nouvelle base de données avec le client.• Mettre à jour les dictionnaires de données.• Élaborer et mettre en oeuvre les procédures qui assureront l'exactitude et la complétude des données emmagasinées dans la base de données, ainsi que la possibilité d'y accéder dans un délai raisonnable.• Élaborer et mettre en oeuvre des procédures de sécurité relatives à la base de données, incluant l'accès et la gestion des comptes des utilisateurs.• Maintenir à jour le contrôle de la configuration de la base de données.• Effectuer ou coordonner les mises à jour de la conception de la base de données.• Contrôler et coordonner les modifications à la base de données, y compris la suppression d'enregistrements, la modification d'enregistrements existants et les ajouts à la base de données.• Élaborer et coordonner les procédures de copie de renfort, de reprise des activités et de protection antivirus.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• BPWin• ERWin• IBM DB2• IDMS	<ul style="list-style-type: none">• Informix• Ingres• MS Access• MS SQL• Oracle	<ul style="list-style-type: none">• Oracle CASE• Oracle Financials• Silverrun• SQL Server	<ul style="list-style-type: none">• SQL*DBA• SQL*Forms• SQL*Menu• SQL*Net	<ul style="list-style-type: none">• SQL*Plus• SQL*Report• Sybase• Unisys DBII

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.3 Analyste de base de données				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Définir de nouvelles structures de bases de données. • Définir une stratégie de conversion des données. • Définir des spécifications de conversion de la base de données. • Peaufiner la stratégie de conversion. • Travailler en étroite collaboration avec les utilisateurs dans le but de garder à jour et de sauvegarder la base de données. • Identifier des exigences en matière d'amélioration des bases de données en place en déterminant les besoins d'information des utilisateurs ainsi que les exigences relatives au rendement et au fonctionnement du système. • Élaborer et mettre en oeuvre les procédures qui assureront l'exactitude et la complétude des données emmagasinées dans la base de données, ainsi que la possibilité d'y accéder dans un délai raisonnable. • Servir de médiateur et résoudre les conflits en ce qui concerne les besoins des utilisateurs en matière de données. • Conseiller les programmeurs, les analystes, et les utilisateurs sur des manières efficaces d'utiliser les données. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • BPWin • ERWin • IBM DB2 • IDMS • Informix • Ingres 	<ul style="list-style-type: none"> • MS Access • MS SQL • Oracle • Oracle CASE • Oracle Financials • Silverrun 	<ul style="list-style-type: none"> • SQL Server • SQL*DBA • SQL*Forms • SQL*Menu • SQL*Net • SQL*Plus • SQL*Report 	<ul style="list-style-type: none"> • Sybase • Unisys DBII 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.4 Modélisateur de données / Modélisateur en GI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • L'architecte de données a la responsabilité stratégique et tactique de l'élaboration et le maintien des modèles architecturaux et de données pour les initiatives du ministère et des projets spécifiques. Ceci inclut l'identification des données les plus utiles au ministère, l'intégration de ces données, et l'élaboration des modèles de données fondamentales de liaison. Les modèles de données qui en résultent se baseront sur les principes de l'architecture de données et de la conception de modélisation. • Définir, élaborer et tenir à jour des modèles logiques de données. • Analyser des modifications proposées aux bases de données dans le contexte du modèle logique de données. • Fournir des conseils techniques en ce qui concerne l'utilisation optimale des techniques de modélisation des données aux membres de l'équipe. • Offrir de l'aide technique, de l'encadrement et de l'orientation relatifs à l'analyse et la modélisation des données aux membres de l'équipe. • Offrir de l'aide aux utilisateurs dans les équipes de projet et aux utilisateurs fonctionnels relativement aux problèmes de données et des notions d'analyse de données. • Participer à l'élaboration de politiques et de procédures en matière de la modélisation des données et des métadonnées. • Participer à l'analyse des données suite à des modifications d'exigences ou des mises à jour. • Mettre en oeuvre les modifications approuvées aux modèles logiques de données. • Tenir compte des architectures, des stratégies et des cadres de données de l'entreprise, y compris le stockage des données de l'entreprise. • Analyser et évaluer des solutions alternatives en architecture des données pour satisfaire aux exigences/problèmes de l'entreprise à intégrer dans l'architecture des données de l'entreprise. • Réviser les stratégies et les orientations d'architecture de l'entreprise, les exigences relatives aux données, et les besoins en information de l'entreprise et concevoir des structures pour les appuyer. • Améliorer l'efficacité de la modélisation par l'entremise de recommandations sur une meilleure utilisation des dépôts de métadonnées en place. • Se conformer aux directives sur les dépôts de métadonnées de l'entreprise. • Formuler des commentaires sur l'amélioration des architectures des données. • Contribuer à l'amélioration des architectures des données. • Définir des stratégies d'accès. • Etablir, contrôler et faire un rapport sur les plans et les calendriers de travail. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • BPWin • ERWin • IBM DB2 • IDMS • Informix 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingres • MS Access • MS SQL • Oracle 	<ul style="list-style-type: none"> • Oracle CASE • Oracle Financials • Silverrun • SQL Server 	<ul style="list-style-type: none"> • SQL*DBA • SQL*Forms • SQL*Menu • SQL*Net 	<ul style="list-style-type: none"> • SQL*Plus • SQL*Report • Sybase • Unisys DBII

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.5 Architecte en GI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les capacités et les besoins existants, élaborer des cadres conçus à nouveau et recommande des secteurs où améliorer la capacité et l'intégration. Élaborer et réviser des énoncés détaillés des besoins. • Évaluer les procédures et les méthodes existantes, identifier et documenter le contenu de la base de données, la structure et les sous-systèmes d'applications, et élaborer des dictionnaires de données. • Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place. • Faire le prototype de solutions possibles, informer sur les compromis et recommander des options. • Effectuer de la modélisation d'informations en vue d'appuyer la mise en œuvre du RMA. • Effectuer des analyses de rentabilité en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux procédés et de nouvelles solutions. • Offrir des conseils sur l'élaboration et l'intégration des modèles de procédés et d'information avec les procédés visant à éliminer les redondances d'information et de procédés. • Offrir des conseils sur la définition de nouvelles exigences et de nouvelles possibilités de mettre en pratique des solutions efficaces ; déterminer les options possibles et fournir les coûts préliminaires. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • BPWin • ERWin • IBM DB2 • IDMS • Informix • Ingres 	<ul style="list-style-type: none"> • MS Access • MS SQL • Oracle • Oracle CASE • Oracle Financials • Silverrun 	<ul style="list-style-type: none"> • SQL Server • SQL*DBA • SQL*Forms • SQL*Menu • SQL*Net • SQL*Plus • SQL*Report 	<ul style="list-style-type: none"> • Sybase • Unisys DBII 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.6 Analyste de réseau				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Préparer des plans de mise en œuvre de technologies particulières.• Installer et surveiller des facettes particulières de la technologie.• Configurer et optimiser des installations techniques.• Dépanner, et s'occuper des problèmes des utilisateurs.• Garder ses connaissances à jour en ce qui concerne certaines technologies et les produits qui soutiennent ces technologies.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.7 Analyste de plateforme				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et documenter un énoncé détaillé des exigences en ce qui concerne l'application proposée.• Analyser les exigences fonctionnelles en vue d'établir des flux d'information, de procédures et de décisions.• Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu la structure et les sous-systèmes d'application de base de données, et élaborer des dictionnaires de données.• Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'applications, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.• Définir les sources d'entrées-sorties, y compris le plan détaillé de l'étape de conception technique, et faire approuver les propositions de système.• Concevoir et documenter de façon détaillée toutes les composantes de systèmes, leurs interfaces et leur environnement opérationnel.• Concevoir des structures et fichiers de données, des sous-systèmes et modules, des programmes, le traitement en lots, le traitement en direct et des procédures de surveillance de production, des stratégies d'essai et des systèmes.• Documenter la conception, les concepts et les installations de systèmes, présenter la conception détaillée de système et la faire approuver.• Produire un système qui fonctionne, incluant l'ensemble des formulaires, des manuels, des programmes, des fichiers de données et des procédures.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.8 Architecte de stockage

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Élaborer, analyser, concevoir et mettre en oeuvre l'infrastructure/l'architecture de stockage de l'entreprise afin d'assurer des données de bonne qualité et toujours disponibles.
- Élaborer la planification de la capacité, la sauvegarde et le rétablissement en matière des capacités de stockage.
- Élaborer ou participer à l'élaboration des plans de secours pour les données, en ce qui a trait aux capacités de stockage et à la continuité.
- Élaborer, mettre en oeuvre, et surveiller les politiques et les procédures pour assurer des capacités et des continuités de stockage cohérents et sans interruption.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•				
---	--	--	--	--

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.9 Administrateur de systèmes				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir des systèmes d'exploitation.• Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir le logiciel et le matériel.• Travailler avec des analystes des activités commerciales, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients/intervenants afin d'entretenir et améliorer la performance du logiciel.• Mettre en oeuvre des stratégies de résolution de problèmes afin de dépanner et résoudre les problèmes techniques.• Offrir des procédures d'administration de système fiables et dans les délais prescrits, comme la sauvegarde et le rétablissement.• Analyser le rendement du système et recommander des améliorations.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.10 Architecte technique				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.• Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.• Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.• Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.• Évaluer le matériel et le logiciel en fonction de leur capacité de soutenir les exigences précisées et, en déterminant les embouteillages possibles et réels, améliorer le rendement du système en recommandant des modifications en ce qui a trait au matériel.• Réviser les exigences relatives aux systèmes de logiciels et aux données ainsi que les besoins en matière de communication et de réaction, et identifier les systèmes d'exploitation et les langages requis pour les soutenir.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

I.11 Architecte de technologie				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.• Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.• Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.• Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.• Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.• Fournir des renseignements, des orientations et du soutien aux technologies émergentes.• Effectuer des analyses d'impact sur les changements technologiques.• Offrir de l'aide à l'équipe des applications et de soutien technique en ce qui concerne les applications appropriées de l'infrastructure en place.• Réviser la conception d'application et de programme ou la conception d'infrastructure technique afin de s'assurer de la conformité avec les normes et de recommander des améliorations des performances.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Hardware• Host System• Software	<ul style="list-style-type: none">• Software• Storage• Network			

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES A L'ENTREPRISE

B.1 Analyste des activités				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et documenter des énoncés d'exigences pour les options proposées.• Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.• Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application.• Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.• Etablir des critères d'essais d'acceptation avec le client.• Appuyer et employer les méthodologies ministérielles sélectionnées.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• BPWin• Oracle CASE	<ul style="list-style-type: none">• Rational Rose• RUP			

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.2 Architecte d'Affaires				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des politiques et des règlements qui aident une organisation à accomplir son mandat et s'acquitter de ses responsabilités fonctionnelles, et qui déterminent les capacités de l'organisation en ce qui concerne les ordinateurs, les données, l'information, les ressources humaines, les services de communication, le logiciel et les responsabilités de gestion.• Élaborer des spécifications qui indiquent comment, où et pourquoi les diverses composantes organisationnelles se complètent bien, et comment elles contribuent à accomplir le mandat de l'organisation				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• BPWin• Oracle CASE	<ul style="list-style-type: none">• Rational Rose• RUP			

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.3 Conseiller d'Affaires				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Analyser, évaluer et élaborer les procédés opérationnels (financiers, opérationnels, systèmes, etc.).• Identifier des possibilités d'affaires de projet ou d'organisation axées sur l'amélioration et la rationalisation des procédés opérationnels.• Identifier et évaluer des facteurs critiques de succès et des évaluations du rendement.• Aider d'autres intervenants à élaborer et à mettre en oeuvre des procédés et programmes d'amélioration opérationnelle.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.4 Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et mettre en oeuvre des plans visant à assurer la continuité des opérations et des technologies.• Élaborer des stratégies de plan de secours et de continuité des opérations et des technologies.• Élaborer des stratégies de planification des communications en cas de crise.• Identifier l'impact antérieur et potentiel des cas d'interruption.• Élaborer des techniques visant à identifier et à évaluer des interruptions possibles.• Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de sauvegarde, de reproduction et de redondance au besoin.• Élaborer des programmes de sensibilisation, de formation et de communication à l'intention du personnel interne et d'autres intervenants.• Concevoir des activités de coordination avec les intervenants internes et externes et déterminer les dépendances réelles et potentielles.• Élaborer et mettre en oeuvre des activités de contrôle et de gestion du rendement.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.5 Conseiller en RO				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Réviser les procédés de travail et la structure organisationnelle en place.• Analyser les besoins fonctionnels des opérations en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.• Cerner des procédés opérationnels susceptibles d'être conçus à nouveau, faire le prototype des solutions possibles, informer sur les compromis et recommander une option à suivre. Identifier les modifications aux procédés automatisés.• Offrir des conseils sur la définition de nouvelles exigences et de nouvelles possibilités de mettre en pratique des solutions efficaces; déterminer les options possibles et fournir les coûts préliminaires.• Offrir des conseils sur l'élaboration et l'intégration des modèles de procédés et d'informations avec les procédés afin d'éliminer les redondances de procédés et d'information.• Identifier et recommander de nouveaux procédés et des structures organisationnelles.• Offrir des conseils sur et contribuer à la mise en oeuvre de nouveaux procédés et des changements organisationnels.• Documenter les flux de travaux.• Mettre en pratique des outils de logiciel de modélisation en matière d'affaires, de flux de travaux et d'organisation				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.6 Analyste des systèmes opérationnels				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et documenter un énoncé détaillé des exigences en ce qui concerne la solution proposée dans le rapport d'analyse préliminaire.• Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.• Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application et élaborer un dictionnaire de données.• Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.• Cerner des procédés opérationnels susceptibles d'être conçus à nouveau, faire le prototype des solutions possibles, informer sur les compromis et recommander une option à suivre. Identifier les modifications aux procédés automatisés.• Appuyer et employer les méthodologies ministérielles sélectionnées.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• BPWin• Oracle CASE	<ul style="list-style-type: none">• Rational Rose• RUP			

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.7 Architecte de transformation des affaires				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Analyser et élaborer des « facteurs critiques du succès » dans les opérations.• Analyser et élaborer la conception des exigences en architecture, l'élaboration du processus et des procédés, et la formation.• Gérer d'autres employés fonctionnels dans leur tâche de définition des procédés et stratégies opérationnels pour favoriser des transformations et des activités de gestion du changement.• Participer à l'analyse des impacts du changement et des activités de gestion du changement.• Participer à la transformation des structures (redéfinition des tâches et la restructuration organisationnelle).• Coordonner l'élaboration de la formation et la coordination avec d'autres intervenants.• Élaborer des présentations, les prononcer aux divers intervenants, présider aux réunions et animer les discussions..				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

**Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

B.8 Conseiller en centres d'appel				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">Offrir des conseils d'expert sur les centres d'appel informatisés qui permettent aux agents du service de répondre efficacement aux demandes de service reçues par l'entremise du téléphone et d'autres média électroniques de la part des clients. Offrir des conseils d'expert sur les systèmes d'applications de réponse vocale interactive (RVI) qui permettent aux appelants d'obtenir de l'information ou d'entrer des transactions à l'aide du clavier numérique du téléphone. Offrir des conseils d'expert sur les systèmes d'applications de gestion des demandes de service.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.9 *Développeur de didacticiel

* À utiliser pour les besoins de développeur didacticiel en informatique seulement. Les besoins de développeur didacticiel qui ne sont pas en informatique doivent être traités par l'arrangement en matière d'approvisionnement d'apprentissage E60ZH-070003.

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Effectuer des évaluations ou des analyses des besoins en matière de formation.
- Planifier et surveiller les projets de formation.
- Effectuer l'analyse du contenu, du travail et de la tâche.
- Élaborer des objectifs à partir des critères d'écriture et du rendement.
- Recommander le médium d'enseignement et des stratégies d'enseignement.
- Élaborer des instruments de mesure de rendement.
- Élaborer du matériel pour le programme de formation.
- Préparer les utilisateurs à la mise en œuvre du didacticiel.
- Communiquer efficacement sous forme visuelle, orale et écrite avec des individus, des petits groupes et de grands auditoires.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.10 Spécialiste, service de dépannage				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Exécuter une variété de tâches d'analyse et de contrôle des problèmes du réseau, surveiller les systèmes de gestion de réseau et répondre de façon pertinente aux questions et problèmes des utilisateurs; effectuer une analyse initiale du problème et diriger la question vers d'autres employés appropriés s'il y a lieu.• Assurer la liaison avec les utilisateurs du réseau et le personnel technique afin de communiquer l'état de solution de problème; tenir des registres sur les demandes d'aide.• Maintenir liaison with network users and technical staff to communicate the status of problem resolution to network users; log and track requests for assistance.• Élaborer, mettre en oeuvre, et aide à préparer des manuels de procédure et la documentation à l'intention du service de dépannage; mener des sondages périodiques sur la satisfaction des utilisateurs et surveiller les tendances relatives aux problèmes des utilisateurs; recommander des améliorations aux systèmes du réseau et rédiger des rapports en se basant sur l'information recueillie lors des sondages des utilisateurs.• Élaborer, mettre en oeuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.• Élaborer, mettre en oeuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.• Participer aux installations sur place des systèmes du réseau à l'intention des utilisateurs.• Remplir des fonctions connexes				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.11 * Instructeur, TI

* À utiliser pour les besoins d'instructeur en informatique seulement. Les besoins d'instructeurs qui ne sont pas en informatique doivent être traités par l'arrangement en matière d'approvisionnement d'apprentissage E60ZH-070003.

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Évaluer les caractéristiques pertinentes de l'auditoire visé.
- Préparer les utilisateurs à la mise en œuvre du didacticiel.
- Enseigner le cours.
- Communiquer efficacement sous forme visuelle, orale, et écrite avec des individus, des petits groupes et de grands auditoires.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- | | | | | |
|---|--|--|--|--|
| • | | | | |
|---|--|--|--|--|

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.12 Spécialiste, soutien du réseau				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Coordonner l'installation, l'opération, l'entretien, la résolution des problèmes de logiciels et de matériels, le contrôle du trafic, la planification des capacités, la procédure de sauvegarde du système et la formation des utilisateurs pour un réseau local.• Évaluer, faire l'essai et recommander de nouvelles possibilités de logiciel et de matériel pour la transmission de données.• Maintenir un dialogue avec les fournisseurs et d'autres ressources informatiques afin de résoudre des problèmes liés au logiciel et au matériel.• Informer les utilisateurs nouveaux sur les spécifications appropriées de logiciel et de matériel pour avoir l'accès au réseau.• Faire ou coordonner l'installation du matériel et logiciel réseau en vue de leur utilisation avec les ordinateurs personnels, et les interfaces entre les mini-ordinateurs et les gros ordinateurs, ainsi que les mises à niveau du réseau selon les directives du fournisseur.• Configurer l'équipement avec l'aide du fournisseur ou d'autres ressources informatiques.• Préparer et mettre à jour des manuels de procédure et la documentation à usage interne.• Garder à jour une bibliothèque de consultation pour les manuels de référence et de l'utilisateur.• Maintenir à jour des registres précis sur les utilisateurs, les numéros de série de l'équipement, les états de service, les contrats d'entretien, les garanties, les schémas de câblage et les problèmes et les solutions du réseau.• Élaborer, mettre en oeuvre, et faire l'essai d'un plan de reprise du réseau.• Résoudre tous les problèmes de connectivité et les problèmes techniques internes.<ul style="list-style-type: none">• Aider à enseigner les utilisateurs sur l'utilisation du réseau et le logiciel connexe.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.13 Spécialiste, soutien des opérations

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
- Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
- Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Fournir des services de soutien en administration des systèmes et exploitation des systèmes, incluant l'accès et le profil des utilisateurs, les outils de sauvegarde et de reprise, et les opérations quotidiennes des systèmes informatiques.
- Effectuer des mises à niveau de logiciels et des retouches.
- Assurer une liaison avec le client pour s'assurer que les modifications demandées sont mises en oeuvre.
- Contrôler les tendances de volume de travail informatique et modifier les volumes en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources informatiques.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

- | | | | | |
|---|--|--|--|--|
| • | | | | |
|---|--|--|--|--|

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

B.14 Rédacteur technique				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Documenter le texte d'aide, les manuels d'utilisation, la documentation technique, le contenu des pages Web, etc.• Réviser les normes relatives à la documentation et la documentation de projet existante.• Identifier les besoins en matière de documentation et dresser des plans pour les combler.• Faire la cueillette de renseignements sur les options et les fonctions que les développeurs fournissent.• Évaluer l'auditoire des documents et des manuels requis, et préparer un énoncé de but et d'étendue pour chacun d'entre eux.• Élaborer une table des matières pour chaque document/manuel et rédiger ou réviser le contenu requis.• Enquêter sur l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant directement le matériel pour lequel la documentation est élaborée.• Préparer ou coordonner la préparation de toutes les illustrations et de tous les diagrammes requis.• Concevoir la présentation des documents et manuels.• Utiliser des progiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme pour produire une copie finale prête à photographier.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• RoboHelp				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES DE GESTION DE PROJETS

P.1 Conseiller en gestion du changement				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Analyser et élaborer des »facteurs critiques du succès « dans les opérations.• Analyser et élaborer la conception des exigences en architecture, l'élaboration du processus et des procédés, et la formation.• Gérer d'autres employés fonctionnels dans leur tâche de définition des procédés et stratégies opérationnels pour favoriser des transformations et des activités de gestion du changement.• Participer à l'analyse des impacts du changement et des activités de gestion du changement.• Participer à la transformation des structures (redéfinition des tâches et la restructuration organisationnelle).• Coordonner l'élaboration de la formation et la coordination avec d'autres intervenants.• Élaborer des présentations, les prononcer aux divers intervenants, présider aux réunions et animer les discussions.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.2 Architecte-conseil de l'organisation				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Évaluer l'intégration de l'architecture opérationnelle et des TIC et sa conformité à la stratégie opérationnelle de l'organisation et la stratégie en ce qui concerne les TIC, évaluer le degré d'harmonisation avec le Programme d'habilitation à la transformation opérationnelle et le Programme d'architecture fédérée du Dirigeant principal de l'information du Conseil du Trésor et recommander des modifications à apporter à l'architecture opérationnelle et des TIC afin de l'harmoniser davantage avec ces facteurs externes.• Déterminer les exigences futures relatives à l'architecture opérationnelle et des TIC par rapport à l'architecture actuelle de l'organisation, réaliser des analyses des lacunes, établir des exigences relatives à l'architecture de la technologie, et préparer des stratégies de migration.• Évaluer la faisabilité de la migration de l'état actuel vers l'architecture opérationnelle et les technologies habilitantes visées et cerner les risques liés à la migration vers l'architecture opérationnelle et les technologies visées et faire des recommandations concernant l'atténuation des risques.• Cerner les tendances opérationnelles et technologiques qui créent des occasions d'amélioration sur le plan opérationnel, informer les cadres supérieurs dont le travail touche les activités et les TIC des tendances et des nouvelles technologies ainsi que des répercussions sur la stratégie opérationnelle et sur la stratégie concernant les TIC de l'organisation et du gouvernement, effectuer des simulations et recommander les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à l'architecture et à l'infrastructure des TIC actuelles, et recommander des méthodologies, des stratégies et des solutions de rechange.• Élaborer un plan d'évolution de l'architecture, mettre en ordre de priorité les initiatives concernant l'évolution de l'architecture et élaborer et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture.• Gérer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'architecture.• Encadrer les employés et leur donner la formation nécessaire pour qu'ils puissent accomplir toutes les tâches énumérées ci-dessus.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.3 Conseiller en ressources humaines				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des pratiques et principes directeurs en RH.• Effectuer les activités de recrutement et de sélection.• Effectuer la gestion et l'évaluation du rendement.• Élaborer des programmes de formation et de perfectionnement.• Programmes de reconnaissance et de récompense.• Coordonner des initiatives d'apprentissage et de perfectionnement, y compris l'identification des besoins en formation, la mise en oeuvre des plans de formation et les stratégies d'apprentissage et de perfectionnement.• Effectuer des recherches et faire des recommandations sur les initiatives en RH.• Consulter, influencer, communiquer, et animer des équipes et des ateliers.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.4 Conseiller en développement organisationnel				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Aider, favoriser et gérer l'évolution des structures organisationnelles ou ministérielles vers les résultats ou la structure visés par le ministère ou l'organisation.• Aider à effectuer des évaluations des besoins organisationnels et la planification stratégique pour encourager le perfectionnement du capital humain afin d'atteindre les objectifs opérationnels.• Offrir des conseils, du soutien et de la consultation au personnel de gestion, aux unités fonctionnelles, et aux gestionnaires de première ligne afin de réaliser des initiatives et buts stratégiques.• Faire des recherches, élaborer, mettre en oeuvre et mettre à jour des programmes de perfectionnement des employés incluant le perfectionnement en leadership et d'autres programmes de perfectionnement des gestionnaires.• Élaborer et mettre en oeuvre des processus pour déterminer l'efficacité des activités d'apprentissage et de perfectionnement pour s'assurer que l'amélioration du rendement vise des résultats mesurables et réalisables.• Fournir des conseils d'expert en collaboration avec la direction des RH et des chefs d'unités de travail pour permettre l'élaboration des normes et des métrologies claires liées aux évaluations des spécialistes et aux plans de perfectionnement des employés.• Établir des liens stratégiques avec d'autres gestionnaires internes de projet afin d'identifier et consulter sur des initiatives de gestion du changement qui soutiennent des projets stratégiques nécessitant des changements de la culture organisationnelle.• Traiter de façon proactive et répondre aux problèmes de développement organisationnel en rassemblant les intervenants clé afin d'évaluer les causes fondamentales et les écarts de rendement et recommander des actions appropriées.• Mettre en pratique des processus et des procédures continues d'amélioration, en éliminant des activités sans valeur ajoutée.• Tenir des groupes de discussion et des séances d'amélioration des processus au besoin.• Mettre en oeuvre et gérer la formation de l'organisation pour s'assurer que des activités de perfectionnement du personnel sont rentables et qu'elles appuient les initiatives stratégiques de l'organisation.• Gérer et favoriser les initiatives et projets organisationnels au besoin.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.5 Directeur de projet				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Gérer plusieurs gestionnaires de projet, chacun étant responsable d'un élément du projet et de l'équipe de projet associée à cet élément.• Définir et documenter les objectifs du projet, définir des exigences budgétaires.• Rencontrer d'autres gestionnaires de projet pour s'assurer que tous les intervenants organisationnels (internes et externes) sont engagés et font des progrès en ce qui concerne les buts de l'organisation et du projet.• Résoudre les questions reliées au projet.• Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travailler avec une variété d'outils de gestion de projet.• Accepter le projet.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.6 Administrateur de projet				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Aider les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs dans des tâches habituelles simples.• Fournir un soutien administrative et technique de nature cléricale, au besoin, aux projets.• Aider à effectuer des tâches comme la mise à jour de la documentation et des logithèques d'applications ou de systèmes du projet.• Servir de premier contact lors des appels de dépannage en acceptant les appels entrants, en les consignants, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies dans le cas des problèmes difficiles.• Faire le suivi des demandes de modification du projet.• Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des fichiers papier et électronique; l'information afférente au projet peut compter des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement, la correspondance du projet.• Utiliser les outils, les aides, les langages de contrôle de système aux ordinateurs personnels, aux mini-ordinateurs ou aux gros ordinateurs, en vue de faire le travail.• Communiquer avec les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs au sujet des questions administratives liées au projet.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• MS Project				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.7 Coordonnateur de projet				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Aider les professionnels du traitement de texte et gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs dans la coordination du projet et la synchronisation.• Fournir un soutien administrative et technique de nature cléricale, au besoin, à l'équipe du projet.• Aider à effectuer des tâches comme la mise à jour de la documentation et des logithèques d'applications ou de systèmes du projet.• Servir de premier contact lors des appels de dépannage en acceptant les appels entrants, en les consignnant, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies dans le cas des problèmes difficiles.• Faire le suivi des demandes de modification du projet.• Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des fichiers papier et électronique; l'information afférente au projet peut compter des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement, la correspondance du projet.• Utiliser les outils, les aides, les langages de contrôle de système aux ordinateurs personnels, aux mini-ordinateurs ou aux gros ordinateurs, en vue de faire le travail.• Communiquer avec les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs au sujet des questions administratives liées au projet.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• MS Project				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.8 Chef de projet				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Définir les exigences générales du système, élaborer l'éventail des options pour le système et identifier la faisabilité administrative, économique et technique de chaque option ainsi que les changements d'orientation et d'organisation requis pour chacune.• Analyser et évaluer chaque option selon les principes de faire ou faire faire, impact et coûts/avantages, et proposer, justifier, planifier et calculer le coût de la mise en œuvre de l'option choisie.• Élaborer un plan général, un plan détaillé pour l'étape de l'analyse fonctionnelle, et obtenir une approbation de l'analyse préliminaire.• Planifier, diriger et contrôler les activités d'une équipe d'élaboration des systèmes selon les paramètres de temps et de coût prévus.• Évaluer les applications informatiques proposées afin de déterminer la faisabilité technique, opérationnelle et économique.• Concevoir et mettre à l'essai des systèmes pour s'assurer que les objectifs du système sont réalisés et que les extrants sont en conformité avec les exigences du client.• Contrôler la conception, la mise en oeuvre et le commencement des opérations du système propose en fonction des buts, des objectifs et des points de repère établis.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• MS Project				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.9 Gestionnaire de projet				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Gérer plusieurs gestionnaires de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet et son équipe de projet.• Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.• Élaborer des énoncés de problèmes; établir des procédures d'élaboration et la mise en oeuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.• Définir et documenter les objectifs du projet; définir des exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le cadre de référence de l'équipe du projet.• Faire des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle chronologique du projet.• Rencontrer, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.• Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travailler avec une variété d'outils de gestion de projet.• Accepter le projet.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe “A”

**Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

P.10 Ordonnanceur de projet				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience ou 5+ années d’expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et gérer les calendriers de travaux.• Élaborer et mettre à jour les structures de répartition du travail.• Rédiger les rapports pertinents et identifier des problèmes relatifs aux calendriers et de dépendance.• Effectuer et offrir une analyse du chemin critique.• Aider à coordonner les calendriers avec les intervenants internes et externes du projet.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
• MS Project				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.11 Conseiller en assurance de la qualité/analyste				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Jouer un rôle clé dans l'élaboration des plans, des scripts d'essai et des données d'essai.• Participer à l'examen de la conception fonctionnelle et technique, effectuer des essais sur l'intégration/la fonctionnalité du système, et vérifier les résultats des essais.• Identifier et documenter des défauts de logiciel.• Travailler en collaboration avec d'autres ressources du projet à résoudre les défauts.• Faire des essais de régression sur les applications logicielles.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.12 Spécialiste en gestion du risque				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Effectuer des évaluations de risque.• Identifier les risques du projet et les risques globaux du projet.• Recommander des options, des méthodologies et des stratégies en vue d'atténuer et gérer les risques.• Élaborer des plans de gestion du risque.• Effectuer des évaluations de risque pour les projets en difficulté afin d'évaluer rapidement les risques connexes et de recommander des lignes de conduite qui minimiseront les risques inhérents.• Aider à établir des priorités dans les risques et les recenser.• Contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion des risques.• Surveiller la mise en oeuvre des plans de gestion des risques visant à identifier, analyser, planifier, suivre et contrôler les risques du projet en continu lors du cycle chronologique du projet.• Conseiller, guider et encadrer les équipes du projet dans les techniques d'atténuation du risque.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.13 Chef de l’équipe indépendante d’examen du projet de TI

Niveaux d’expérience

- Niveau 1: <5 années d’expérience
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience
Niveau 3: 10+ années d’expérience ou 5+ années d’expérience avec certification professionnelle reconnue

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Élaborer le plan d'examen, surveiller les progrès et veiller au respect du plan.
- Réaliser l'examen conformément à la méthodologie et aux lignes directrices décrites dans le [Manuel de l'examineur indépendant](#) et les [Sujets d'examen devant faire l'objet de questions](#).
- Déléguer et attribuer du travail aux examinateurs indépendants du projet de TI de l'équipe.
- Renseigner les examinateurs et/ou les promoteurs indépendants d'examen du projet de TI sur les activités, les processus et les exigences, le cas échéant.
- Assurer la liaison entre l'équipe et le promoteur d'examen et résoudre toutes les questions liées à l'examen du projet avec le promoteur d'examen.
- Faire le point sur l'état d'avancement à l'intention du cadre responsable de l'examen.
- S'assurer que les examinateurs indépendants du projet travaillent efficacement en équipe et parviennent à un consensus sur la façon de signaler les questions.
- Organiser et mener et/ou présider les réunions de l'équipe indépendante d'examen du projet.
- Mener des entrevues/ateliers avec la haute direction.
- Intégrer les constatations des examinateurs.
- Diriger la formulation des conclusions et des recommandations.
- Diriger l'élaboration des exposés sur l'examen du projet de TI.
- Présenter l'exposé ou le rapport sur l'examen.
- Assurer la qualité des produits à livrer.
- Réaliser une analyse rétrospective de l'examen et des leçons qui en sont tirées et transmettre les conclusions au promoteur d'examen.
- Fournir des commentaires, au besoin, au *Secrétariat du Conseil du Trésor – Direction du dirigeant principal de l'information*, afin d'améliorer ces processus.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

P.14 Examineur indépendant du projet de TI

On ne peut recourir aux services de l'examineur indépendant du projet de TI **que si l'on recourt également aux services du chef de l'équipe indépendant de l'examen du projet de TI.*

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Rendre compte au chef de l'équipe indépendante du projet de TI.
- Appuyer les activités du chef de l'équipe indépendante d'examen du projet, au besoin.
- Réaliser l'examen conformément à la méthodologie et aux lignes directrices décrites dans le [Manuel de l'examineur indépendant](#) et les [Sujets d'examen devant faire l'objet de questions](#).
- Élaborer et/ou examiner les documents.
- Assister aux présentations des exposés et aux démonstrations.
- Mener des entrevues et des ateliers.
- Évaluer et valider les constatations.
- Analyser et formuler des conclusions et des recommandations.
- Intégrer les constatations, les conclusions et les recommandations avec celles des autres membres de l'équipe, le cas échéant.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•				
---	--	--	--	--

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES DE CYBERPROTECTION

C.1 Consultant en protection et en planification stratégiques de la sécurité des TI Spécialiste en gestion du risque

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Examen, analyse et application des politiques, procédures, et normes de gouvernements étrangers, du gouvernement du Canada (GC), des provinces et des territoires sur la sécurité des technologies de l'information TI;
- Revu, analyse et application des pratiques exemplaires de sécurité, du droit national et international et de l'éthique en informatique;
- Revu, analyse et application de l'architecture de sécurité et des méthodes de gestion des risques pour la sécurité des TI.
- Élaborer des documents d'orientation décrivant les moyens d'assurer que la sécurité des TI et la cyberprotection soient des instruments de facilitation opérationnelle.
- Effectuer des analyses des fonctions opérationnelles et des analyses des répercussions sur les opérations.
- Présenter de s séances d'information à la haute direction.
- Fournit des évaluations stratégiques des tendances technologiques et des nouvelles technologies.
- Offre des services de consultation et de planification stratégique
- Réaliser des études de faisabilité, des évaluations de technologie et des analyses de rentabilité, et proposer des plans de mise en œuvre des systèmes pour la sécurité des TI.
- Élaborer des politiques et des stratégies de R et D sophistiquées.
- Recueillir, compiler et prioriser les besoins du client en matière de protection de l'infrastructure de l'information et de sécurité des TI.
- Évaluer les outils technologiques dans l'ensemble de l'organisation et aider à leur sélection.
- Examiner et prioriser les programmes en matière de protection de l'infrastructure de l'information et de sécurité des TI.
- Élaborer une vision, des stratégies et des concepts stratégiques de l'architecture de sécurité des TI à l'aide du [Programme de transformation opérationnelle](#) (PRO) et du Modèle de référence stratégique du gouvernement du Canada (MRSG).
- Élaborer un programme et des concepts de service en matière de sécurité des TI à l'aide des MRSG suivants : Modèle de la logique du programme, Modèle d'harmonisation des programmes et services, Modèle de responsabilisation et d'intégration des services, Modèle de transition de l'état de groupe cible, Modèle d'information et Modèle de rendement.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.2 Analyste des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examen, analyse et application des méthodes, programmes, politiques et/ou procédures du GC, des provinces et des territoires sur la sécurité des TI.• Examen, analyse et application des normes et/ou lignes directrices du GC, des provinces et des territoires sur la sécurité des TI et des méthodes de gestion des risques pour la sécurité des TI.• Élaboration de normes, procédures et directives en matière de sécurité des TI conformément aux exigences de la PSN, de la PSG et des normes opérationnelles pertinentes (p. ex., GSTI), de la politique du ministère et/ou de l'organisme en matière de sécurité, et des autres normes, procédures et directives pertinentes.• Élaboration de politiques de sécurité des TI dans la sécurité et assurance des TI, cadre normalisé de C et A pour les systèmes de TI, protection de l'infrastructure de l'information, évaluation des produits, protection des renseignements personnels, planification de la continuité des activités (PCA), planification d'urgence et planification de la reprise après sinistre (PRS), et R et D.• Élaboration de méthodes d'évaluation des risques pour la sécurité des TI applicables aux institutions du GC.• Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.3 Analyste de la C et A et des EMR en sécurité des TI

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience

Niveau 2: 5-<10 années d'expérience

Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Examen, analyse et application des méthodes, programmes, politiques et/ou procédures du GC, des provinces et des territoires sur la sécurité des TI, des processus système de C et A en sécurité des TI, des produits, mesures de protection et pratiques exemplaires pour la sécurité des TI, et des stratégies d'atténuation des risques pour la sécurité des TI.
- Identifier des menaces et des vulnérabilités liées aux systèmes d'exploitation tels MS, Unix et Novell, des menaces et vulnérabilités liées aux architectures sans fil, et des menaces de diverses natures (personnelles, techniques, physiques, procédurales) et des vulnérabilités liées aux systèmes TI du GC, des provinces et des territoires.
- Analyse menant à l'élaboration des rapports incluant : sécurité des données, concepts d'opération, énoncé de sensibilité, évaluations des menaces, des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP), évaluations non techniques des vulnérabilités, évaluations des risques, séances d'information sur les menaces, les vulnérabilités et/ou les risques liés à la sécurité des TI.
- Activités de certification incluant : élaboration de plans de certification de sécurité, vérification de la conformité des mesures de sécurité aux politiques et aux normes applicables, validation des exigences de sécurité basée sur le mappage de la politique de sécurité des systèmes et des exigences de sécurité fonctionnelles et sur le suivi des exigences de sécurité appliquées aux différents stades de conception, vérification de l'application appropriée des mesures de protection et du respect des exigences d'assurance (inclut la confirmation de la configuration adéquate du système et l'attestation que les mesures de protection répondent aux normes applicables), tests et évaluation de la sécurité pour déterminer si les mesures de protection techniques fonctionnent correctement, et évaluation des risques résiduels mis au jour lors de l'évaluation des risques pour déterminer s'ils sont acceptables.
- Activités d'accréditation incluant : examen par l'autorité d'accréditation des résultats de la certification indiqués dans les documents de révision de la conception afin de s'assurer que le fonctionnement du système se situe à un niveau acceptable de risque et respecte les politiques et normes de sécurité de système du ministère, détermination des conditions d'exploitation du système (aux fins d'approbation). Les approbations peuvent être des types suivants :
 - Approbation du développement — les autorités opérationnelles et d'accréditation autorisent le passage au stade suivant du cycle de développement des systèmes de TI lorsque de l'information sensible doit être traitée durant le développement du système,
 - Approbation opérationnelle écrite — le système de TI peut être utilisé pour traiter des renseignements sensibles lorsque le risque associé à son exploitation est jugé acceptable et qu'il respecte les politiques et normes de sécurité applicables,
 - Approbation provisoire — approbation écrite temporaire qui autorise le traitement d'information sensible dans des circonstances atténuantes; le niveau de risque n'est pas encore jugé acceptable, mais il existe une nécessité opérationnelle pour le système en développement.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•

Annexe “A”

**Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

C.4 Spécialiste de l'évaluation des produits de sécurité des TI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examen, analyse et application:<ul style="list-style-type: none">○ du Schéma canadien d'évaluation et de certification selon les Critères communs ou de tout schéma d'évaluation reconnue en vertu de l'Arrangement relatif à la reconnaissance des certificats liés aux Critères communs;○ des pratiques exemplaires, normes et méthodes d'évaluation de produits,;○ des produits de sécurité logicielle et matérielle des TI;○ des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell;○ des architectures de sécurité des TI, incluant la technologie sans fil;○ du protocole TCP/IP;○ des algorithmes cryptographiques;○ des évaluations selon la norme FIPS 140;○ des politiques, procédures et directives sur l'évaluation des produits;○ des méthodes, évaluations et rapports d'évaluation des produits.• Compléter les Tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.• Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• TCP/IP• FIPS 140				

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.5 Spécialiste en infrastructure à clés publics (ICP)				
Niveaux d’expérience				
<p>Niveau 1: <5 années d’expérience</p> <p>Niveau 2: 5-<10 années d’expérience</p> <p>Niveau 3: 10+ années d’expérience, ou 5+ années d’expérience avec une de ces certifications suivantes : Être titulaire d’une accréditation SNIA (Storage Networking Industry Association) Certified Professional (SCP) ou d’une SNIA Certified Systems Engineer (SCSE) ou d’une SNIA Certified Architect (SCA)) ou d’une SNIA Certified Storage Networking Expert (SCSNE)</p>				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques, des normes, des lignes directrices et des procédures liées à l’ICP. • Examiner les politiques, les normes, les lignes directrices et les procédures d’ICP en vigueur et faire des observations quant à leur pertinence et efficacité. • Effectuer des vérifications de la conformité concernant les questions d’ICP, y compris les opérations, les systèmes d’applications et l’infrastructure. • Effectuer des évaluations de la menace et du risque liés à la sécurité de l’ICP des installations, des systèmes d’applications et des communications informatiques. • Réviser les plans de secours et de reprise des activités liées à l’ICP. • Réviser les plans de secours et de reprise des activités liées à l’ICP. • Faire enquête sur les incidents de sécurité liés à l’ICP, remettre des rapports sur les causes et les faiblesses connexes, ainsi que recommander des mesures correctives. • Concevoir le cadre de sécurité lié à l’ICP et mettre en œuvre les composantes de sécurité de l’infrastructure de l’ICP nécessaires pour protéger les biens et soutenir les systèmes d’applications. • Fournir des conseils sur les aspects de l’ICP des systèmes d’applications en cours de développement. ▪ Élaborer et enseigner des programmes de sensibilisation et de formation en matière d’ICP. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL • S-HTTP • HTTP 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec • SSH 	<ul style="list-style-type: none"> • X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.6 Ingénieur en sécurité des TI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP; ○ des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell; ○ des protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet; ○ des notions de base des architectures sécurisées des TI, des normes et des protocoles de communications et de sécurité tels IPSec, IPv6, SSL et SSH; ○ des protocoles de sécurité des TI à toutes les couches de l'OSI (Open Systems Interconnection) et à toutes les piles du TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol); ○ des protocoles DNS (Domain Name Services) et NTP (Network Time Protocol), ○ des dispositifs réseau : routeurs, multiplexeurs et commutateurs; ○ du renforcement de la sécurité des applications, des hôtes et/ou du réseau, et des pratiques de sécurité exemplaires (p. ex., séquence de commandes en langage naturel (shell scripting), identification des services et contrôles des accès); ○ des systèmes de détection et de prévention des intrusions, de la défense contre les codes malveillants, de l'intégrité des fichiers, de la gestion de la sécurité d'entreprise et/ou des coupe-feu; ○ de la technologie sans fil; ○ des algorithmes cryptographiques. • Identifier les menaces techniques et vulnérabilités liées aux réseaux. • Gérer la configuration de la sécurité des TI. • Analyser des outils et des techniques en sécurité des TI. • Analyser des données de sécurité, et présentation d'avis et de rapports. • Analyser les statistiques de la sécurité des TI. • Préparer des rapports techniques, p. ex., plans d'analyse et de mise en œuvre de solutions de sécurité des TI. • Soutien la vérification et la validation par un tiers (VVT) pour les projets liés à la sécurité des TI, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les vérifications de sécurité des TI, y compris les rapports, les présentations et autres documents applicables; ○ les examens des plans d'urgence, des PCA et des PRS; ○ la conception et le développement de protocoles de sécurité des TI,; ○ l'élaboration et l'exécution de tests et d'exercices; ○ la supervision de projets. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL • HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec • SSH 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • OSI • DNS • SMTP • NTP 	<ul style="list-style-type: none"> • X.509 Certificate Protocols

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.7 Spécialiste en conception de sécurité des TI				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application des méthodes, modèles et cadres d'architecture tels TOGAF, FEAP (gouvernement américain), BTEP (gouvernement canadien), GSRM, Zachman et UMM. • Examen, analyse et application d'un large éventail de technologies de sécurité, dont de nombreux types d'architectures de systèmes et d'applications, et de nombreuses plates-formes matérielles et logicielles, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP, ○ les systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell, ○ les protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet, ○ les dispositifs réseau : routeurs, multiplexeurs et commutateurs et ○ les protocoles DNS (Domain Name Services) et NTP (Network Time Protocol), • Examen, analyse et application des architectures sécurisées des TI, des normes et des protocoles de communications et de sécurité tels IPSec, SSL, SSH, SMIME et HTTPS; • Examen, analyse et application des protocoles de sécurité des TI à toutes les couches de l'OSI (Open Systems Interconnection) et à toutes les piles du TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol); • Examen, analyse et application de l'importance et des conséquences des tendances du marché et de la technologie afin de les appliquer aux feuilles de route pour les architectures et la conception des solutions (p. ex., sécurité des services Web, gestion des incidents, gestion des identités); • Examen, analyse et application des pratiques exemplaires et des normes en matière de zonage réseau et des principes de défense en profondeur; • Analyser des outils et techniques en sécurité des TI. • Analyser des données de sécurité, et présentation d'avis et de rapports. • Préparer de rapports techniques tels les analyses de besoins, les analyses d'options, les documents techniques sur l'architecture et la modélisation mathématique des risques. • Présenter de séances d'information à la haute direction. • Conceptualiser des architecture de sécurité et soutien technique. • Analyser statistiques de la sécurité des TI. • Étudier la désignation et la classification de la sécurité des données. • Préparer d'avis et d'alertes de sécurité des TI sur mesure à partir de sources publiques et privées. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL • HTTP • HTTPS • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec • SSH 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • OSI • DNS • SMTP • NTP 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.8 Analyste de la sécurité des réseaux				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des protocoles de sécurité Internet tels SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec, SSH; ○ des normes et protocoles TCP/IP, UDP, DNS, SMTP et SNMP; ○ des algorithmes cryptographiques approuvés par le GC; ○ des normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP; ○ des protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet; ○ du renforcement de la sécurité réseau (p. ex., séquence de commandes en langage naturel (shell scripting), identification des services); ○ des mesures de protection techniques pour la sécurité des TI; ○ des outils et techniques de sécurité des TI; ○ des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell; ○ des systèmes de détection des intrusions et des coupe-feu; ○ des dispositifs réseau : routeurs, multiplexeurs et commutateurs; ○ de la technologie sans fil. • Analyser des données de sécurité, et présentation d'avis et de rapports. • Analyser d'impact des nouvelles versions de logiciel, des changements majeurs de configuration et de la gestion des correctifs. • Développer des modèles et des essais de validation de principe pour la sécurité des TI. • Conceptualiser/développer des protocoles de sécurité des TI. • Identifier et analyser des menaces techniques et des vulnérabilités liées aux réseaux. • Analyser des outils et techniques en sécurité des TI. • Compléter des activités d'autorisation et d'authentification liées aux environnements physiques et logiques. • Préparer des avis et des alertes de sécurité des TI sur mesure à partir de sources publiques et privées. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • S-HTTP • HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.9 Opérateur de systèmes de sécurité des TI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des protocoles réseau (HTTP, FTP, Telnet); ○ des protocoles de sécurité Internet (par exemple : SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec, SSH); ○ des protocoles TCP/IP, UDP, DNS et SMTP; ○ des normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP; ○ des dispositifs réseau : routeurs, multiplexeurs et commutateurs; ○ du renforcement de la sécurité réseau (p. ex., séquence de commandes en langage naturel (shell scripting), identification des services); ○ de la technologie sans fil; ○ des menaces techniques et des vulnérabilités liées aux réseaux; ○ des mesures de protection techniques pour la sécurité des TI; ○ des produits de sécurité logicielle et matérielle des TI. • Configurer des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell. • Gérer de la configuration de la sécurité des TI. • Configurer des systèmes de détection des intrusions, des coupe-feu et des vérificateurs de contenu, extraction et analyse des rapports et des journaux, et intervention en cas d'incidents en matière de sécurité. • Compléter la configuration et mise à jour des analyseurs de virus. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • HTTP • S-HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.10 Spécialiste en installations de sécurité des TI				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des GSTI et NCTTI, section 6.9 (câblage structuré); ○ des protocoles réseau (HTTP, FTP, Telnet); ○ des protocoles de sécurité Internet (par exemple : SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec, SSH); ○ du protocole TCP/IP; ○ de l'intégration sécurisée des PC, des routeurs et de la technologie des concentrateurs. • Identifier et analyser des menaces et des vulnérabilités liées aux systèmes de TI et des mesures de protection de TI. • Installer, configurer, intégrer, mise au point des politiques, exploitation, surveillance du rendement et détection des anomalies de système pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ les systèmes de prévention et de détection d'intrusions des réseaux et des systèmes hôtes; ○ les systèmes d'informatique judiciaire d'ordinateurs et de réseaux; ○ les coupe-feu, les réseaux privés virtuels et les dispositifs réseau; ○ les outils d'analyse des vulnérabilités de réseau d'entreprise; ○ les outils de détection de codes malveillants, anti-pourriel et de gestion du contenu; ○ les outils de vérification d'intégrité des fichiers,; ○ les utilitaires de gestion à distance; ○ les systèmes de gestion de la sécurité d'entreprise (ESM pour Enterprise Security Management) et de gestion de l'information de sécurité (SIM pour Security Information Management); ○ les utilitaires de conservation et d'archivage des données; ○ les outils d'analyse des agents de menace et les autres nouvelles technologiques, incluant l'amélioration de la protection des renseignements personnels, l'analyse prévisionnelle, la voix sur IP, la visualisation et la fusion des données, les dispositifs de sécurité sans fil, les PBX et les coupe-feu pour téléphonie. • Installer des systèmes d'exploitation tels MS, Unix, Linux et Novell. • Installer des systèmes de détection des intrusions, des coupe-feu et des vérificateurs de contenu. • Installer et intégrer des technologies connexes de contrôle des accès, telle la télévision en circuit fermé, les lecteurs de cartes d'accès, les systèmes électroniques de contrôle d'accès. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • HTTP • S-HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec • SSH 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	<ul style="list-style-type: none"> •

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.11 Spécialiste des analyses de vulnérabilité de la sécurité des TI				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des outils d’analyse des agents de menaces et des autres nouvelles technologiques, incluant l’amélioration de la protection des renseignements personnels, l’analyse prévisionnelle, la voix sur IP, la visualisation et la fusion des données, les dispositifs de sécurité sans fil et les coupe-feu d’autocommutateur privé et de téléphonie; ○ des détecteurs d’accès entrant, des perceurs de mots de passe; ○ des services d’information du domaine public sur les vulnérabilités des TI; ○ des analyseurs réseau et des outils d’analyse des vulnérabilités tels SATAN, ISS, Portscan et Nmap; ○ des protocoles réseau (HTTP, FTP, Telnet); ○ des normes et protocoles de sécurité Internet tels SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec, SSH, TCP/IP, UDP, DNS, SMTP et SNMP; ○ de la sécurité des systèmes sans fil; ○ des systèmes de détection des intrusions, des coupe-feu et des vérificateurs de contenu; ○ des systèmes de prévention et de détection d’intrusions des réseaux et des systèmes hôtes; ○ de la gestion des antivirus. • Identifier des menaces et des vulnérabilités techniques liées aux réseaux. • Examiner et analyser sur place des journaux de sécurité système. • Collectionner, compiler, analyser et diffuser de l’information du domaine public concernant les menaces et vulnérabilités, les incidents de sécurité et les interventions en cas d’incident liés aux ordinateurs en réseau. • Préparer et/ou prester de séances d’information sur les menaces, les vulnérabilités et/ou les risques liés à la sécurité des TI. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • HTTP • S-HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	

Annexe “A”

Offre à commandes/Arrangement en matière d’approvisionnement d’approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.12 Spécialiste de gestion des incidents				
Niveaux d’expérience				
Niveau 1: <5 années d’expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d’expérience				
Niveau 3: 10+ années d’expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Examen, analyse et application: <ul style="list-style-type: none"> ○ des analyseurs réseau et des outils d’analyse des vulnérabilités tels SATAN, ISS, Portscan et Nmap; ○ des procédures de rapport et de résolution des incidents de sécurité informatique (p. ex., les attaques par déni de service) et des services d’information internationaux concernant les incidents liés à la sécurité des TI; ○ des protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet; ○ des protocoles de sécurité Internet tels SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec et SSH; ○ des normes et protocoles TCP/IP, UDP, DNS, SMTP et SNMP; ○ des systèmes de détection des intrusions, des coupe-feu, des vérificateurs de contenu et des logiciels antivirus; ○ des composantes d’infrastructure réseau tels les multiplexeurs, les routeurs et/ou concentrateurs et les commutateurs. • Fournir le soutien de l’analyse des incidents, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ○ les mécanismes d’intervention; ○ la coordination de tous les plans de prévention et d’intervention; ○ les activités du Centre des opérations d’urgence (COU); ○ les activités de coordination avec le Centre national d’évaluation intégrée des menaces et le Centre des opérations du gouvernement; ○ la participation au cadre intégré de la sécurité nationale et à la stratégie nationale de cybersécurité. • Collectionner, compiler, analyser et diffuser de l’information du domaine public concernant les menaces et vulnérabilités, les incidents de sécurité et les interventions en cas d’incident liés aux ordinateurs en réseau. • Examiner et analyser sur place des journaux de sécurité système. • Produire des rapports sur les activités du système et analyse des journaux et des incidents. • Aider à la gestion et à l’administration d’un centre d’intervention en cas d’incident. • Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection. • Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • HTTP • S-HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) - Besoins pour des services

C.13 Spécialiste de la sécurité physique				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examen, analyse et application:<ul style="list-style-type: none">○ des politiques et procédures du GC, des provinces et des territoires sur la sécurité des TI;○ des normes et directives du GC, des provinces et des territoires sur la sécurité des TI;○ des méthodes de gestion des risques.• Analyser et mettre en œuvre des mesures de protection physique du personnel et des biens liés aux systèmes d'information (SI).• Identifier et analyser des menaces physiques et des vulnérabilités liées aux réseaux.• Mener des activités d'autorisation et d'authentification liées aux environnements physiques et logiques.• Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.• Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.14 Spécialiste de la R et D en sécurité des TI

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience
 Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
 Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Examen, analyse et application:
 - des capacités de R et D sur la sécurité des TI dans l'industrie et les universités canadiennes;
 - des normes d'annuaire telles X.400, X.500 et SMTP;
 - des protocoles réseau tels HTTP, FTP et Telnet;
 - des protocoles de sécurité Internet tels SSL, S-HTTP, S-MIME, IPSec et SSH;
 - de la sécurité des systèmes sans fil et des normes Bluetooth;
 - des normes et protocoles TCP/IP, UDP, DNS, SMTP et SNMP;
 - des systèmes de détection des intrusions, des coupe-feu et des vérificateurs de contenu;
 - des algorithmes cryptographiques;
 - des pratiques exemplaires en matière de sécurité des TI.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de sécurité telle la biométrie, la gestion des droits d'auteur numériques, les étiquettes RFID, le contrôle d'accès et la gestion des supports amovibles.
- Conceptualiser et élaborer des prototypes.
- Rechercher des renseignements de source ouverte, afin d'analyser les tendances et les nouvelles technologies.
- Développer des modèles et d'essais de validation de principe pour la sécurité des TI.
- Analyser des rapports de R et D.
- Participer à des forums nationaux et internationaux sur la R et D.
- Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

<ul style="list-style-type: none"> • SSL, • HTTP • S-HTTP • FTP • Telnet 	<ul style="list-style-type: none"> • S-MIME • IPSec 	<ul style="list-style-type: none"> • X.400/X.500 Directory Standards • X.509 Certificate Protocols 	<ul style="list-style-type: none"> • TCP/IP • UDP • DNS • SMTP • SNTP 	
---	---	--	--	--

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.15 Spécialiste en informatique judiciaire				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examen, analyse et application:<ul style="list-style-type: none">○ des politiques, normes, procédures et lignes directrices en informatique judiciaire;○ des systèmes d'informatique judiciaire d'ordinateurs et de réseaux;○ des opérations dans un laboratoire sécurisé;○ de la chaîne de possession de la preuve;○ de la planification et de la tenue des enquêtes sur les incidents informatiques;○ des présentations devant les tribunaux;○ du droit national et international et de l'éthique en informatique.• Préparation de rapports d'enquête préliminaires.• Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.• Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

C.16 Spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

Niveaux d'expérience

- Niveau 1: <5 années d'expérience
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience
Niveau 3: 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Examen, analyse et application:
 - de la politique et des lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
 - de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de son règlement;
 - de la politique du Conseil du Trésor sur la protection des renseignements personnels;
 - de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE);
 - des politiques et lignes directrices du GC sur la GI/TI;
 - des initiatives du Gouvernement en direct (GED);
 - du réseau de la Voie de communication protégée, y compris ses processus opérationnels et techniques, ainsi que les services offerts;
 - des pratiques et principes liés à la sécurité des TI;
 - des solutions technologiques en matière de sécurité des TI.
- Exécuter des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et d'évaluations préliminaires des facteurs relatifs à la vie privée (EPFVP) de projets et de concepts, conformément aux exigences :
 - de la politique du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
 - des lignes directrices du Conseil du Trésor sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée;
 - des autres normes, procédures et directives pertinentes.
- Analyser des flux d'information à l'aide du modèle d'EFVP fourni par le client.
- Analyser des facteurs relatifs à la vie privée pour démontrer la conformité aux principes en matière de protection de la vie privée et permettre de cerner les risques d'entrave à la vie privée.
- Élaboration des plans de gestion des risques d'entrave à la vie privée.
- Formuler des recommandations concernant les stratégies possibles d'atténuation des risques d'entrave à la vie privée.
- Compléter les tâches associées directement au soutien du programme ministériel de sécurité des TI et de cyberprotection.
- Élaboration et livraison de matériel de formation adapté à la catégorie de ressource

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

-

Annexe "A"

**Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements
pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA
SPICT) -Besoins pour des services**

C.17 Spécialiste en sécurité des émissions (EMSEC)				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Planifier, examiner, élaborer et formuler des recommandations sur l'installation de dispositifs de haute assurance de la cryptographie et des systèmes informatiques classés conformément aux politiques EMSEC et des publications d'orientation• Effectuer des inspections des installations EMSEC et faire des recommandations en ce qui concerne les aspects pertinents de l'architecture et les systèmes de sécurité informatique classifiés• Examiner, analyser, évaluer et formuler des recommandations relatives à EMSEC zonage• Examiner, analyser, tester / évaluer et de formuler des recommandations relatives à les boîtiers blindés des fréquences radio				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

T.1 Spécialiste des systèmes de radiofréquence (rf)				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examiner et analyser la documentation d'interface des systèmes et des sous-systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF, et formuler des recommandations à cet égard;• Recommander des solutions au niveau des systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF en ce qui a trait aux écarts, aux lacunes et aux changements à apporter à l'équipement et aux spécifications;• Faire la liaison avec les groupes techniques afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité des sous-systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF;• Fournir des services d'intégration, d'analyse et d'évaluation des systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF;• Préparer la documentation de planification et de soutien en matière d'approvisionnement notamment : spécifications de données, plans et dessins techniques, normes et énoncés des travaux pour des interfaces et des articles complémentaires divers;• Examiner et analyser les composantes du système LF/MF/HF/VHF/UHF et la documentation connexe, et formuler des recommandations à cet égard;• Effectuer des examens de conception, technique et de gestion, conseiller et fournir des rapports sur les progrès réalisés et sur les problèmes possibles;• Tester et évaluer l'intégration des systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF;• Analyser les lacunes des systèmes LF/MF/HF/VHF/UHF et recommander des solutions rentables;• Examiner la documentation de l'industrie et faire rapport de sa pertinence;• Effectuer des études de définition techniques et des analyses d'options.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.2 Spécialiste des télécommunications par satellite				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Rédiger la documentation opérationnelle sur les lacunes et les exigences des télécommunications par satellite;• Examiner et analyser la documentation d'interface des télécommunications par satellite, et formuler des recommandations à cet égard;• Examiner et analyser les détails sur l'ingénierie des télécommunications par satellite, notamment les plans, les spécifications et les données connexes, afin d'évaluer leur pertinence, et formuler des recommandations à cet égard;• Recommander des solutions relatives aux télécommunications par satellite fondées sur l'analyse des écarts, des lacunes et des changements à apporter à l'équipement et aux spécifications;• Faire la liaison avec les groupes d'ingénieurs afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité des télécommunications par satellite;• Fournir des services d'intégration et d'analyse des télécommunications par satellite;• Examiner et analyser les télécommunications par satellite et la documentation connexe et formuler des recommandations à cet égard;• Effectuer des examens techniques, de conception et de gestion pour suivre de près et signaler les progrès et les problèmes potentiels, et donner des conseils à cet égard;• Effectuer l'essai et l'évaluation de l'intégration des télécommunications par satellite;• Gérer les plans d'essai et d'évaluation et présenter les résultats;• Analyser les lacunes relatives aux télécommunications par satellite et recommander des solutions efficaces;				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.3 Concepteur de réseau de câbles de télécommunications				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Procéder à la planification, à la conception technique et à l'ingénierie requises pour la construction, l'installation et l'entretien de l'infrastructure de soutien des télécommunications internes et externes, conformément aux codes et aux normes applicables;• Confirmer les droits de passage et les emprises;• Effectuer des levés topographiques sur les tracés de câble;• Assurer l'élévation de l'infrastructure de soutien des réseaux de câbles souterrain est correcte• S'assurer que les études et les recommandations sur les répercussions environnementales ont été entreprises avant de recommander d'aller de l'avant avec le projet;• Elaborer un énoncé des besoins qui détermine les travaux de construction pour le projet;• Effectuer les travaux de conception et d'ingénierie requis pour déterminer la conception de transmission, les tracés de câble et les dispositifs de protection nécessaires pour les réseaux de câbles de données et de télécommunications coaxiaux, de cuivre et à fibre optique internes et externes;• Elaborer les plans d'installation, les dessins, les spécifications et les directives d'installation techniques requises pour le projet;• Rechercher et signaler tous les services publics sur place, y compris l'énergie, l'eau, le gaz, les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales, afin de s'assurer qu'il y a un espace suffisant pour les tracés de câbles prévus;• Examiner, interpréter et mener des évaluations techniques;• Examiner les conceptions techniques;• Elaborer des conceptions et des spécifications techniques;• Déterminer le type et la quantité de matériaux nécessaires pour réaliser le projet et dresser une liste à cet égard;• Elaborer la directive d'installation technique, les dessins techniques et d'autres documents à l'appui aux fins d'examen et de distribution à l'agent responsable de l'installation et à d'autres organismes connexes;• Examiner et suivre les plans de mise en oeuvre de projet pendant la réalisation du projet, et recommander au responsable technique les changements appropriés aux plans d'action;• Mener des examens techniques de demandes de télécommunications;• Mener des analyses des besoins auprès des utilisateurs finals afin de recommander et de déterminer leurs besoins en matière de technologie de l'information, y compris les besoins en matière de matériel et de connectivité;• Analyser et interpréter les résultats des essais et prendre ou recommander les mesures correctives nécessaires;• Effectuer des essais d'acceptation technique ainsi que des inspections techniques et assurance de qualité dans le cadre de projets de réseaux de câbles de télécommunications;• Donner des mises à jour et des séances d'information au responsable technique et au personnel sur place relativement au déroulement et à l'état d'avancement du projet;• Offrir des séances d'information techniques au personnel de construction et d'installation, aux conseillers et aux entrepreneurs.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.4 Technicien en télécommunications				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examiner et analyser la documentation sur l'interface des systèmes et des sous-systèmes de télécommunications, y compris la radio, l'hyperfréquence, le satellite, le réseau et les télécommunications, et formuler des recommandations à cet égard;• Recommander des solutions relatives aux systèmes de télécommunications pour résoudre les écarts, les lacunes et apporter les changements nécessaires à l'équipement et aux spécifications;• Faire la liaison avec le personnel technique des sous-systèmes de télécommunications afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité du système;• Soutenir la préparation, la planification et l'élaboration des documents d'acquisition, y compris les spécifications des données techniques, les plans et les dessins, les normes et les énoncés des travaux pour les divers articles complémentaires d'interface et d'installation;• Effectuer des examens techniques, de conception et de gestion pour suivre de près et signaler les progrès et les problèmes potentiels, et donner des conseils à cet égard;• Procéder à l'essai et à l'évaluation de l'intégration des systèmes de télécommunications;• Analyser les lacunes des systèmes de télécommunications et recommander les solutions appropriées;• Examiner et analyser la pertinence de la documentation de l'industrie et formuler des recommandations à cet égard;• Elaborer des plans d'essai pour les essais des prototypes et des systèmes complets;• Mener des études de définition techniques et des analyses d'options.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.5 Technologue en autocommutateurs privés (PBX)				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examiner et analyser la documentation sur l'interface des systèmes et des sous-systèmes PBX et formuler des recommandations à cet égard;• Examiner et analyser des solutions relatives aux systèmes PBX en ce qui a trait aux écarts, aux lacunes et aux changements à apporter à l'équipement et aux spécifications, et formuler des recommandations à cet égard;• Faire la liaison avec les groupes techniques de sous-systèmes PBX afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité du système;• Fournir des services d'intégration, de mise à l'essai, d'analyse et d'évaluation des systèmes PBX;• Préparer la documentation sur les systèmes PBX, y compris les spécifications des données techniques, les plans et les dessins, les normes et les énoncés des travaux pour les divers articles complémentaires d'interface et d'installation;• Examiner et analyser les composants des systèmes PBX et la documentation connexe et formuler des recommandations à cet égard;• Prendre part aux examens techniques, de conception et de gestion pour suivre de près et signaler les progrès et les problèmes potentiels concernant les systèmes PBX et donner des conseils à cet égard;• Analyser les lacunes des systèmes PBX et recommander des solutions rentables;• Examiner la pertinence de la documentation de l'industrie sur les systèmes PBX et faire rapport à cet égard;• Mener des études de définition technique et des analyses d'options concernant les systèmes PBX;• Examiner, analyser et évaluer les outils et les rapports de surveillance et de rendement du réseau. Déterminer les mesures correctives requises pour améliorer le rendement et la disponibilité du système, et donner des conseils à ce sujet;• Examiner et analyser des études portant sur le trafic sur les systèmes PBX et les données de gestion de réseau et formuler des recommandations en temps opportun;• Analyser et déterminer, du point de vue de la technologie, de nouvelles exigences de service pour l'amélioration de la connectivité et des caractéristiques.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.6 Spécialiste des systèmes de télécommunications				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Examiner et analyser la documentation sur l'interface des systèmes et des sous-systèmes de télécommunications, y compris la radio, l'hyperfréquence, le satellite, le réseau et les télécommunications, et formuler des recommandations à cet égard;• Recommander des solutions relatives aux systèmes de télécommunications en ce qui a trait aux écarts, aux lacunes et aux changements à apporter à l'équipement et aux spécifications;• Faire la liaison avec les groupes techniques des sous-systèmes afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité du système;• Analyser et intégrer les systèmes de télécommunications;• Préparer les documents de planification et d'approvisionnement à l'appui, y compris les spécifications des données techniques, les plans et les dessins, les normes et les énoncés des travaux pour les divers articles complémentaires d'interface et d'installation;• Examiner et analyser les composants des systèmes de télécommunications et la documentation connexe et formuler des recommandations à cet égard;• Prendre part aux examens techniques, de conception et de gestion pour suivre de près et signaler les progrès et les problèmes potentiels et donner des conseils à cet égard;• Mener des essais et une évaluation de l'intégration des systèmes de télécommunications;• Analyser les lacunes des systèmes de télécommunications et recommander des solutions rentables;• Examiner et analyser la pertinence de la documentation de l'industrie et formuler des recommandations à cet égard;• Mener des études de définition techniques et des analyses d'options;• concevoir et gérer les systèmes de télécommunications et en assurer l'entretien.				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.7 Ingénieur spécialiste des structures d'antennes				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Tous les niveaux: -Doit avoir un minimum d'un diplôme universitaire en génie d'un programme d'ingénierie accrédité par le Conseil Canadien des Ingénieurs (CCI) (copie du certificat à fournir dans la proposition du soumissionnaire). ou; - Sinon, si le diplôme du candidat a été d'un programme d'ingénierie non-accrédité CCI, leurs diplômes doit être considérée comme «substantiellement équivalentes» par le CCI à une demande du « International Engineering - Education Assessment Program » (AE-EAP), (copie du jugement officiel du CCI doit être inclus). - Doit être licencié ingénieur professionnel par l'autorité d'accréditation provinciale reconnue dans la province ou territoire de travail.				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à des certifications professionnelles, comme des dessins, en vertu de la Loi sur les ingénieurs de la province de l'Ontario ou d'une loi appropriée similaire dans les compétences applicables; • Examiner et analyser la documentation d'interface des systèmes et des sous-systèmes et formuler des recommandations à cet égard; • Examiner et évaluer les détails d'ingénierie, notamment les plans, les spécifications et les données connexes, afin d'évaluer leur pertinence; • Recommander des solutions relatives au système en ce qui a trait aux écarts, aux lacunes et aux changements à apporter à l'équipement et aux spécifications; • Faire la liaison avec des groupes d'ingénieurs de sous-systèmes afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité du système; • Fournir des services d'intégration, d'analyse et d'évaluation des systèmes; • Préparer les documents de planification et d'approvisionnement à l'appui, y compris les spécifications des données techniques, les plans et les dessins, les normes et les énoncés des travaux pour les divers articles complémentaires d'interface et d'installation; • Examiner et analyser les composants des systèmes et la documentation connexe et formuler des recommandations à cet égard; • Prendre part aux examens techniques, de conception et de gestion pour suivre de près et signaler les progrès et les problèmes potentiels et donner des conseils à cet égard; • Mener des essais et une évaluation de l'intégration des systèmes; • Gérer les plans d'essai et d'évaluation et présenter les résultats; • Analyser les lacunes des systèmes et recommander des solutions rentables; • Examiner la pertinence de la documentation produite par l'entrepreneur et en rendre compte; • Elaborer des plans d'essai pour les essais des prototypes et des systèmes complets; • Mener des études de définition technique et d'ingénierie et des analyses d'options; • Concevoir et mettre à l'essai des prototypes d'ensembles électroniques, y compris l'intégration et la personnalisation de trousseaux matérielles et logicielles de TI disponibles; • Procéder à la conception des tours d'antennes; • Procéder à la conception des systèmes de communications radio (LF/MF/HF/VHF/UHF); • Procéder à la conception des systèmes hyperfréquence. 				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.8 Ingénieur en radiofréquence

Niveaux d'expérience

Niveau 1: <5 années d'expérience

Niveau 2: 5-<10 années d'expérience

Niveau 3: 10+ années d'expérience

Tous les niveaux: -Doit avoir un minimum d'un diplôme universitaire en génie d'un programme d'ingénierie accrédité par le Conseil Canadien des Ingénieurs (CCI) (copie du certificat à fournir dans la proposition du soumissionnaire). ou;
- Sinon, si le diplôme du candidat a été d'un programme d'ingénierie non-accrédité CCI, leurs diplômes doit être considérée comme «substantiellement équivalentes» par le CCI à une demande du « International Engineering - Education Assessment Program » (AE-EAP), (copie du jugement officiel du CCI doit être inclus).
- Doit être licencié ingénieur professionnel par l'autorité d'accréditation provinciale reconnue dans la province ou territoire de travail.

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:

- Effectuer des certifications professionnelles, comme la certification des mémoires techniques sur les fréquences, en vertu de la Loi sur les ingénieurs de la province de l'Ontario ou en vertu d'une loi appropriée similaire dans les compétences applicables;
- Examiner et commenter la documentation d'interface de systèmes et de sous-systèmes;
- Examiner et évaluer les détails d'ingénierie, notamment les plans, les spécifications et les données connexes, afin d'évaluer leur pertinence;
- Recommander des solutions relatives aux systèmes en ce qui a trait aux écarts, aux lacunes et aux changements à apporter à l'équipement et aux spécifications;
- Faire la liaison avec des groupes d'ingénieurs de sous-systèmes afin d'assurer l'intégrité, le rendement, la fiabilité et la maintenabilité du système;
- Fournir des services d'intégration, d'analyse et d'évaluation des systèmes;
- Préparer les documents de planification et d'approvisionnement à l'appui, y compris les spécifications des données techniques, les plans et les dessins, les normes et les énoncés des travaux pour les divers articles complémentaires d'interface et d'installation;
- Examiner et analyser les composants des systèmes et la documentation connexe, et formuler les recommandations à cet égard;
- Prendre part aux examens ou aux réunions techniques, de conception et de gestion pour suivre de près les progrès et les problèmes potentiels et donner des conseils à cet égard;
- Mener des essais et une évaluation de l'intégration du système;
- Gérer les plans d'essai et d'évaluation et présenter les résultats;
- Analyser les lacunes des systèmes et recommander des solutions rentables;
- Examiner et signaler la pertinence de la documentation produite par l'entrepreneur;
- Elaborer des plans d'essai pour les essais des prototypes et des systèmes complets;
- Mener des études de définition techniques et d'ingénierie et des analyses d'options;
- Concevoir et mettre à l'essai des prototypes d'ensembles électroniques, y compris l'intégration et la personnalisation de trousse matérielle et logicielle de TI disponibles;
- Procéder à la conception des systèmes de communications radio (LF/MF/HF/VHF/UHF);
- Procéder à la conception des systèmes numériques et informatiques;
- Procéder à la conception des réseaux vocaux et de données;
- Procéder à la conception des systèmes hyperfréquence.

Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:

•

Annexe "A"

Offre à commandes/Arrangement en matière d'approvisionnement d'approvisionnements pour des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (OC/AMA SPICT) -Besoins pour des services

T.9 Technicien monteur de ligne				
Niveaux d'expérience				
Niveau 1: <5 années d'expérience				
Niveau 2: 5-<10 années d'expérience				
Niveau 3: 10+ années d'expérience				
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure:				
<ul style="list-style-type: none">• Effectuer l'entretien préventif prévu et prendre les mesures correctives nécessaires sur les réseaux de câbles internes et externes notamment les structures de soutien des antennes enfouies ou aériennes, les systèmes souterrains et les composants associés;• Effectuer l'entretien préventif prévu de toutes les salles de télécommunication et les salles principales de télécommunication notamment les câbles, les étagères/plateaux de matériel, la mise à la terre métallique, l'étiquetage, le système de pare feu et les registres de câbles;• Effectuer, conformément aux directives du gestionnaire de la section des lignes, les réparations d'urgence/prioritaires pour toutes les structures installées de soutien en cuivre/fibre;• Utiliser les véhicules de construction de lignes du MDN (jusqu'à 5 tonnes muni d'un mât de charge " derrick boom ") et le matériel afin d'ériger les poteaux et installer les câbles et les composants de lignes sur poteau• Effectuer l'installation et les réparations nécessaires sur les réseaux de câbles externes pour intégrer des systèmes de support d'antenne.• Effectuer l'installation et les réparations nécessaires sur les réseaux de câbles internes notamment l'installation/la suppression de la prise voix/données, les circuits d'alarme, la télédistribution et les raccords en fibres;• Maintenir les données des registres de câbles électroniques en cuivre et en fibre à jour en utilisant les produits Microsoft Office;• Effectuer les tâches secondaires connexes à celles du technicien monteur de lignes dans le cadre du travail décrit ci contre				
Sans y être restreintes, les spécialités pourraient inclure:				
•				